

Vers une économie citoyenne

Ou

comment réconcilier les acteurs économiques et l'intérêt général

Henri Rouillé d'Orfeuil

Le « défi » s'adresse à la société
dans son entier ;
la « réponse » parvient par
l'intermédiaire de groupes, de
secteurs et de classes.

K. Polanyi

La grande transformation,
aux origines politiques et économiques de
notre temps

Sommaire

Introduction :

...et pourquoi pas une société solidaire et un développement durable ?

Première partie :

Un cadre macroscopique laissé à lui même

Chapitre 1 : Le moteur central de la mondialisation

La transformation des choses en biens

L'extension du marché

La conquête de positions de marché stratégiques

Chapitre 2 : Pouvoirs financiers et pouvoirs politiques

L'externat de la finance capitaliste des origines

L'internat de la finance impériale

La demi-pension de la finance globalisée

Chapitre 3 : Vers une autre mondialisation

La reconstruction d'un mouvement social

Les clés de l'autre mondialisation

Deuxième partie :

Des actes et des acteurs économiques d'un type nouveau

Chapitre 4 : Une approche militante de l'économie

Quelques pionniers de l'économie citoyenne

Vers une endo-régulation éthique de l'économie

Chapitre 5 : Les acteurs collectifs de l'économie citoyenne

La finance solidaire

L'investissement responsable

L'éthique professionnelle

Le commerce équitable

L'entreprise citoyenne

Chapitre 6 : L'émergence d'un mouvement citoyen dans l'économie

Une dynamique nationale

Des convergences européennes et internationales

Troisième partie :

Les termes d'un nouveau contrat social

Chapitre 7 : Vers une société d'initiative et de solidarité

Ethique et droit, initiative et solidarité
De l'économie à l'économie citoyenne

Chapitre 8 : Nouvelles régulations économiques et évolution des politiques publiques

Deux économies... et un besoin de régulation
Donner de la consistance à l'économie solidaire
La loi et la création d'un système financier solidaire
La fiscalité et le développement d'une société solidaire
Les politiques publiques et le développement des entreprises solidaires

Conclusion :

... bon, et maintenant, au boulot !

Introduction

...et pourquoi pas une société solidaire et un développement durable ?

Le jeune Bouddha en son palais vivait le paradis terrestre. Point de misère, point d'agressivité dans cet univers confiné. Le prince n'avait pas la télévision. Il attendit donc sa vingt-neuvième année pour découvrir le monde et son humanité, pour rencontrer le mal et la souffrance. Le jeune Bouddha n'avait pas lu la Bible. Il n'avait pas non plus lu Marx. Il n'avait pas idée que l'on puisse modifier l'ordre des choses. Tout au plus pouvait-on s'en accommoder et, lorsque celles-ci devenaient trop douloureuses, prendre du recul et apprendre à s'en abstraire.

S'en abstraire ? Dans le café-restaurant « Les deux moulins » sur les flancs de la Butte Montmartre, Amélie Poulain se consacre aux relations de proximité. Elle s'efforce d'arranger les choses. Mais chaque jour que Dieu fait, Amélie regarde la télévision. Tous les jours, elle s'indigne des atrocités commises en Sierra Léone ou en Tchétchénie. Elle suit la vie des otages, ceux de Dolo ou ceux de M6. Parfois, par cette fenêtre entr'ouverte sur le monde, elle entrevoit le tiers ou le quart mondes. Mais, tout cela est loin et la télévision arriverait en la filmant à vous faire douter de l'existence de votre sœur !

A vrai dire, le monde mérite une visite, une vraie visite, une visite en directe. Il faudrait pouvoir partir avec le jeune Bouddha et Amélie Poulain à sa rencontre. Bien sûr, il faudra découvrir les sept milles merveilles du monde et, peut-être d'abord, faire visiter Paris au jeune Bouddha. Longer la Seine et regarder des deux côtés du pont d'Iéna, du pont Alexandre III, du pont des Arts... Sans doute, Amélie voudra-t-elle découvrir le stupa de Sanchi, les temples d'Angkor et de Borobudur, la Cité interdite. Puis, après quelques étapes à Tikal, au Machu Pichu, au temple de Karnak, à Pétra, il faudra découvrir la modernité : Manhattan, le *lake shore* à Chicago, le quartier Pudong de Shanghai, l'arche de la Défense, quelques musées Guggenheim...

Mais, bien vite, il faudra se perdre...

Il faudra aller voir un ami à Baltimore, traverser en voiture une ville glauque, longer les avenues désertes, portes de la voiture verrouillées de peur d'une agression, sentir la désespérance des maisons délabrées, des fenêtres barricadées, des ordures abandonnées, craindre la violence contenue des passants, ne pas oser demander son chemin... Et se demander comment est possible un tel cancer, un tel enfer au cœur du pays qui orchestre la circulation de la richesse mondiale, un des pays de la planète les mieux dotés en espaces et en ressources. Dix ans d'une croissance à 5 ou 6% et, au cœur du triomphe, la honte ! C'était en octobre 2000.

Il faudra aller participer à un séminaire en Afrique, s'installer au Grand hôtel et regarder de sa terrasse couler un fleuve Niger fatigué, n'avoir plus envie d'aller au marché essayer d'observer ce qui bouge et d'évaluer ce qui s'échange, hésiter à flâner d'une étale à l'autre pour admirer les couleurs et les gestes, en avoir assez de croiser des regards défaits, d'ignorer les suppliques. C'était en mai 2001 à Niamey.

Puis, et le voyage doit continuer, il faudra se perdre un peu plus, s'enfoncer dans la brousse à la rencontre d'une famille paysanne, cette moitié silencieuse de l'humanité et, après avoir reçu son accueil et écouté son silence, s'interroger sur la place que nous laissons dans notre monde aux trois milliards de paysans. Comment peuvent-ils vivre avec des prix agricoles aussi dérisoires ? Que peuvent-ils bien faire pour se faire entendre, eux les solitaires ? Pour l'heure, ils vivent leur crise agraire, celle qui les conduit inexorablement à la pauvreté et qui les pousse à manger leur patrimoine ancestral avant de partir dans un faubourg ou, pour les plus chanceux, de trouver un bateau pourri et passeur véreux.

Mais, peut-être n'est-il point besoin de parcourir le monde pour approcher la machine à exclure, la grande centrifugeuse. Peut-être suffit-il de sortir de chez soi, de se rendre au pieds de la Butte, de prendre le métro, de ne pas plonger le nez dans son journal quand commence la litanie des vrais ou des faux exclus, d'aller dans quelques banlieues, de participer à l'action d'une association de quartier pour rencontrer une misère proche et tout aussi décourageante, celle de la tribu des sans... les sans logis, les sans travail, les sans papiers, les sans revenus.

De retour Aux deux moulins, Amélie aura bien du mal à raconter son voyage au long cours et à convaincre son auditoire. « C'est la faute à pas de chance. Tant pis pour eux, tant mieux pour nous ! ». Et le zinc du bistrot de résonner comme à l'accoutumée de commentaires et d'affirmations à l'emporte pièce et de l'éternelle interrogation sur la bonne ou la mauvaise nature de l'homme : « Il en a toujours été ainsi, c'est la nature humaine ».

Certes, certes... Amélie connaît tous ces arguments, elle a entendu parler des mille ruses imaginées par l'homme pour asservir son frère et se remplir les poches, mais elle s'interroge toujours... et, comme si de rien n'était, entre deux diabolos menthes, elle interpelle son monde, elle interpelle le monde : « D'accord, mais, quand même, après tout et au fond, pourquoi la société ne pourrait-elle pas être solidaire et le développement durable ? ». Oui, au fond et après tout, pourquoi pas ? Pourquoi n'y aurait-il pas d'autres logiciels à imaginer et à construire ? Sommes-nous vraiment obligés pour créer de la richesse de répandre la pauvreté et de dégrader la planète ?

... Accoudé au zinc du café du commerce (mondial) ou, le temps d'une table ronde, partageant une estrade avec quelques professeurs émérites ou, plus inconfortablement encore, assis sur un tabouret face à un ordinateur avec l'idée d'écrire un bouquin, il s'agit toujours de répondre à Amélie, de lui dire clairement comment la société pourrait être plus solidaire et le développement plus durable, de lui dire que ce n'est pas si simple, qu'il faut le vouloir, choisir les bonnes cibles, les bons leviers et les bons alliés, demander que l'on change les règles du jeu, s'organiser et foncer.

Cibles, leviers, alliances, organisation, revendications, action... voilà ce que nous aimerions éclairer dans ce livre. Les matériaux sont innombrables : d'abord l'expérience des associations qui s'efforcent de rendre la société plus solidaire et le développement plus durable, mais aussi des centaines de livres, de notes décousues, des milliers de coupures de presse, des articles surlignés avant que d'être découpés et plus ou moins classés. Bref, tout ce dont l'on a fait son miel, ce qui vous a apporté des éléments de compréhension et des raisons d'agir... et que l'on a oublié.

Ce serait certes formidable de prendre tous ces savoirs comme on prendrait des briques, de les assembler pour progressivement construire une voûte monumentale et, l'encre de votre bouquin à peine sèche, de placer votre petite brique tout en haut pour faire tenir l'ensemble ! Non, bien sûr, seul un nouveau Marx ou un jeune Braudel pourraient avoir une telle ambition... Ce livre est modeste. Il se veut un plaidoyer pour l'action, une incitation à agir dans le grand champ de forces aujourd'hui mondialisé, à agir avec d'autres pour ne pas s'y perdre et pour essayer de sortir de l'insignifiant, à œuvrer pour changer les règles du jeu et pour pouvoir participer à la construction d'une société d'initiative et de solidarité.

Nous consacrerons l'essentiel de ce livre, une grande deuxième partie, aux engagements militants ou éthiques qui prennent forme et force aujourd'hui dans le milieu associatif et qui s'intéressent à l'économie, et plus particulièrement à la microéconomie, aux actes économiques de base : épargner, investir, produire, consommer, commercer.

Ces actions n'ont pas qu'un objectif immédiat, elles s'efforcent d'ouvrir de nouvelles voies, d'interpeller ceux qui ont la charge des politiques publiques et de leur dire les conditions de l'épanouissement, voire de la généralisation des comportements économiques solidaires. Nous nous adresserons à ces autorités publiques dans une troisième partie.

Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voudrions, dans une première partie, proposer une analyse du cadre macroscopique dans lequel les acteurs économiques doivent agir et les responsables définir les politiques publiques. Nous tenterons quelques coups de pinceaux pour, à grands traits, donner une idée du monde où nous vivons et de son évolution, décrire le mouvement avec lequel il nous faut interagir si nous voulons contribuer à en changer la trajectoire et éviter le mur !

Première partie

Un cadre macroscopique laissé à lui-même

Dans cette première partie, nous proposerons trois grands coups de pinceaux : une analyse du moteur central du capitalisme, un regard historique sur les liens tissés entre les pouvoirs financiers et les pouvoirs politiques, enfin, une présentation du mouvement social qui émerge sous nos yeux et qui annonce une nouvelle dialectique avec les forces économiques qui règnent aujourd'hui en maître sur le monde.

La « mondialisation », mot que l'Académie française nous demande de préférer au mot « globalisation » qu'elle considère comme un anglicisme, est la grande affaire de cette jointure de millénaires. Livres, colloques, articles consacrés à la mondialisation pleuvent sur nous. Mais cette pluie est bien venue car la mondialisation, et particulièrement sa manifestation la plus centrale, la globalisation financière, et tant pis pour l'Académie, est l'aboutissement d'une évolution historique au cours de laquelle la finance a réussi à attraper le volent de l'Histoire. C'est sans doute Fernand Braudel, qui, de la manière la plus magistrale et la plus curieuse de tous les recoins de l'économie-monde, a le mieux décrit cette lente émergence de la toute puissance financière et la diversité des chemins qu'elle a empruntés pour épouser des histoires, des géographies, des sociologies infiniment diverses.

Aboutissement d'une évolution, certes. Fin de l'Histoire, comme certains l'ont proclamée, bien sûr que non... Cette globalisation financière porte en elle trop de contractions, engendre trop de casses et de drames pour pouvoir considérer que le jeu des forces qui donne du mouvement à l'histoire puisse s'arrêter là. Le Président Bush, Bush l'ancien, et les pensionnaires de Davos ont voulu nous convaincre que, le mur de Berlin abattu, nous allions entrer dans un ordre et un équilibre définitivement stable. Mais non, l'Histoire continue, Seattle a porté la dénonciation au même niveau que son affirmation et, dans la foulée, Porto-Alegre nous laisse espérer quelques bifurcations. Nous verrons cela dans un troisième chapitre.

Mais d'abord intéressons nous au moteur central, au logiciel, qui meut ce mouvement presque millénaire - Braudel porte son regard sur sept siècles – de mondialisation.

Chapitre 1 :

Le moteur central de la mondialisation

Au risque de paraître simplet ou prétentieux, deux qualités qui font souvent très bon ménage, on peut affirmer que le moteur central du capitalisme a un fonctionnement extrêmement simple. Il ne cache rien de mystérieux. Il est depuis longtemps vénéré pour son efficacité par ses supporters libéraux et dénoncé pour son inconscience par leurs adversaires. Les uns et les autres l'ont abondamment décrit. Quelques soient les arguments et les opinions, tous reconnaîtront d'ailleurs qu'il y a dans cette simplicité un génie et une puissance organisatrice admirables. Il s'agit d'un moteur à trois temps, et même si les thermodynamiciens n'aiment pas les rythmes impairs, nous garderons l'image du moteur plutôt que celle de la valse, qui se danse avec légèreté sur une musique imposée. Le moteur du capitalisme danse sa propre musique et sa danse n'est pas particulièrement légère ! Son mouvement naît de la répétition interactive de trois temps : la transformation des choses en biens, l'extension du marché, la lutte pour la conquête de positions stratégiques.

La transformation des choses en biens.

L'humanité est née dans un univers de choses. L'homme préhistorique pouvait jouir des choses qui l'entouraient, il pouvait même les consommer, sans risquer qu'un propriétaire privé ou public ne vienne s'interposer. Aujourd'hui nous vivons dans un monde de biens, mais, nous sommes toujours entourés de choses. Soit celles-ci sont encore hors de la portée des réseaux économiques, car elles sont toujours cachées au cœur de la matière ou du génome, au fond des océans ou de quelques galaxies lointaines, soit, elles ont été préservées comme un héritage premier et conservées dans leur statut de choses. Les plantes, les animaux et les humains continuent à respirer de l'oxygène qui, à l'air libre, est toujours une chose.

La création d'un bien n'est souvent que le changement de statut de la chose correspondante. Et le bien renvoie immédiatement à la notion de propriété et de propriétaire. Cette transformation de statut, qui a abouti à la constitution des patrimoines, a constitué une révolution de caractère juridique tout aussi importante pour l'humanité que l'invention du feu. L'homme préhistorique, franchissant le seuil de l'histoire, entre dans un monde de biens. Il quitte le réel pour entrer dans un monde de représentations. Avant l'heure, il s'introduit dans la caverne de Platon.

L'enclosure des biens fut d'abord presque vide, mais ceux des hommes qui avaient pu acquérir de solides positions dans l'enclosure ont œuvré pour transformer de plus en plus de choses en biens. D'abord des choses bien identifiables, individualisables et pécuniairement évaluables, des choses physiques et transportables. Puis, le plus facile ayant été fait, les hommes se sont intéressés à des choses plus difficiles à identifier, à celles dont la

multifonctionnalité complique l'appropriation et la dévolution ou à celles dont la nature rend difficile la division. Difficile, en effet, d'identifier, dans le territoire, le sol potentiellement productif et, en l'homme, la force de travail. « ...mais le travail n'est rien d'autre que ces êtres humains eux-mêmes dont chaque société est faite, et la terre que le milieu naturel dans lequel chaque société existe. Les inclure dans le mécanisme du marché, c'est subordonner aux lois du marché la substance de la société elle-même. » (K. Polanyi). Dans des économies essentiellement agricoles et manuelles, le sol et le travail humain sont bien évidemment les deux facteurs de productions majeurs : la transformation de ces « choses » en « biens » a déterminé la physionomie de la société elle-même.

Disons quelques mots du propriétaire, car le bien n'a de sens que s'il est approprié, s'il a un propriétaire. De fait, nous sommes toujours en présence d'un couple « bien-propriétaire » et, pour être propriétaire, posséder un patrimoine, il faut avoir une personnalité juridique, être une personne physique ou morale. C'est le second aspect de la révolution juridique première. Il a existé, et il existe toujours, beaucoup de « systèmes juridiques » coutumiers qui définissent selon leur logique propre le ou les différents types de biens, de droits de propriété et de propriétaires. Il y a eu et il y a une grande variété de manières de gérer un patrimoine. Avec son regard d'anthropologue du droit, Etienne Leroy propose que l'on considère quarante six formes coutumières qu'il décrit dans un article sur les maîtrises foncières (gestion des espaces) et fruitières (gestion des ressources) et non plus les seuls quatre régimes de gestion de la nature qui sont prises en compte dans notre code civil : le domaine public (article 538), le domaine privé (article 539), les communaux (article 542) et la propriété des particuliers (article 544)!

Notre code civil retient quatre types de personnalités juridiques : les particuliers qui acquièrent la personnalité juridique en naissant et la perdent en mourant, les entreprises, les associations (et autres groupements de personnes) et les Etats. Il ne peut donc y avoir de patrimoines appartenant à des entités supranationales, ni patrimoine de l'humanité ni biens publics internationaux. Seul un démembrement volontaire du droit de propriété de la part des Etats peut permettre de créer des « communaux » internationaux dont la gestion restera sous le contrôle des ayant droits, à savoir sous l'autorité d'un collectif de gouvernements.

Les travaux d'Etienne Leroy font apparaître une évidence qui échappe à notre droit. La propriété dans toutes les traditions a un double sens, le bien est approprié à des usages et il est approprié par une personne juridique. Nous n'avons gardé dans nos textes de références que le pouvoir discrétionnaire du propriétaire sur son bien. Il y a aliénation absolue du bien et disparition de toute prise en compte de son ou, le plus souvent, de ses usages collectifs. Une personne pourra rompre la longue chaîne d'un patrimoine familiale qui se transmet de génération en génération et réaliser une opération commerciale sans souci de la transmission du bien correspondant à sa descendance. Un bien appartenant à un particulier, par exemple une terre ou une forêt dont les usages sociaux et environnementaux sont multiples, pourra être dilapidé sans que personne ne puisse avoir à y redire. Les droits coutumiers associent toujours les obligations aux droits. La méconnaissance des obligations de la propriété, liées à la prise en compte des usages sociaux ou environnementaux des biens, encourage l'irresponsabilité sociale et environnementale du propriétaire et entraîne pour la société de graves effets pervers.

La transformation des choses en biens, synonyme d'appropriation, est plus actuelle que jamais. Elle est au cœur de grandes négociations internationales et de quelques-unes des

sérieuses bagarres juridiques, diplomatiques et économiques du moment. Deux frontières choses/biens sont aujourd'hui très litigieuses et sujettes à négociation : le vivant et la connaissance.

Le débat sur la « brevetabilité du vivant » est loin de s'éteindre. Grâce au progrès de la biologie, une catégorie de choses, les gènes, dont on ignorait l'existence, a été mise en évidence. En effet, depuis la découverte de la double hélice d'ADN par Watson et Crick en 1953 et la compréhension dans les années 1960 et 1970 des mécanismes de l'hérédité, les recherches publiques et privées, dans des registres d'ailleurs très semblables, ont entrepris le séquençage de génomes appartenant à des micro-organismes, à des plantes ou à des animaux, homme compris, et commencent à rechercher les fonctions liées aux gènes ou aux combinaisons de gènes. En bref, s'est engagée une course aux « gènes d'intérêt », gènes que l'on pourra introduire dans n'importe quel autre génome pour apporter de nouvelles fonctions aux organismes génétiquement modifiés. Le génie génétique promet des retombées économiques même si elles sont encore mal sondées ; il est question de 120 milliards de dollars par an dès 2005. On comprend aisément pourquoi le statut du gène - chose, bien public ou bien privé – est l'objet de si grandes bagarres ! Il en va de la maîtrise de l'alimentation, du médicament et de bien d'autres domaines comme l'identification judiciaire, l'embauche des personnels, la définition des primes d'assurance... La jurisprudence américaine a répondu à la question du statut avant même qu'elle ait pu être largement débattue et même démocratiquement posée. Les brevets sur des gènes ou des groupes de gènes ou sur des techniques permettant d'y accéder assurent une protection légale aux grands groupes qui peuvent dès lors investir massivement dans la recherche et détenir la clé qui donne accès aux gènes d'intérêt. Ces groupes peuvent ainsi se tailler des parts de marché d'autant mieux protégées qu'à la protection légale s'ajoute des protections biologiques introduites, elles aussi, dans le génome des OGM qui peuvent aller jusqu'à la stérilisation pure et simple des plantes modifiées, comme le laissait craindre le fameux gène « Terminator ». Cette transformation du statut de chose en bien privé a donné un véritable coup de fouet à la recherche et à la valorisation du bien en question, mais elle est lourde de conséquences pour ceux, nous tous, qui dépendront pour leur alimentation ou leur santé des stratégies industrielles ou financières d'un nombre restreint de groupes privés internationaux.

Nous n'insisterons pas sur les interprétations ou les possibles développements du droit de propriété intellectuelle, ni sur l'apparition quotidienne de nouveaux biens immatériels issus de l'imagination fertile de l'homme et, particulièrement, de l'homme d'affaires et de ses conseillers juridiques et commerciaux ... On connaît l'histoire de ces propriétaires qui réclamèrent des royalties à un fabricant d'eau minérale qui avait imprudemment fait apparaître en arrière plan d'une publicité le volcan aux flancs duquel ils possédaient quelques terres. On connaît la LTV, la *Life Time Value*, qui définit le profil de consommateur de chaque individu et transforme son environnement matériel, culturel, spirituel, affectif en un univers de marchandises... «La solitude et le contact humain seront les grands marchés de demain » ! (cité dans un article de B. Eme et JL. Laville).

Un débat s'est engagé autour de la définition et de la délimitation des biens privés et des biens publics, mauvaise traduction des notions américaines de *private* et de *public goods*. En ces temps de privatisation et de rétraction du secteur public, la frontière entre biens publics et bien privés est mouvante. C'est aussi une des frontières sensibles et particulièrement surveillée de l'économie de marché. Comme Monsieur Jourdain nous vivions dans l'inconscience des biens publics qui nous entouraient et de la partition des biens en deux

catégories : nous payions des impôts pour pouvoir bénéficier de services publics et nous achetions à des commerçants des services et des biens privés, voilà tout ! Mais comme le professeur de poésie du bourgeois gentilhomme, Mr. Reagan et Mme Thatcher nous expliquèrent qu'il fallait dégonfler ce gros secteur public et que tous les biens avaient vocation à devenir des biens privés, bref que le marché pouvait répondre à l'ensemble de nos besoins. Quinze ans, et quelques catastrophes, plus tard, la Banque mondiale a sorti ou ressorti les biens publics... biens, car le libéralisme n'aime pas les choses et publics, puisque le secteur privé n'arrive pas ou n'est pas intéressé à les produire ! Allons pour les biens publics, même si leur liste semble dressée par Jacques Prévert : Cour de justice de La Haye, ramassage des ordures ménagère, séquestration du carbone, liberté syndicale, diversité biologique...

Reste que la frontière est mouvante et que, si les biens privés ne sont pas tout, il y a une forte pression du secteur privé pour que soit réexaminé ce qui pourrait, dans les biens publics, être produit par le secteur privé avec profit.

Dans les cas fréquents où le service reste public parce que les usagers sont peu ou pas solvables, le secteur privé propose de consacrer l'argent public non à produire des biens publics et donc gratuits, mais à solvabiliser les usagers insolubles et à en faire des clients solvables susceptibles d'acheter des biens privés.

Dans le cas, fort discuté aujourd'hui, des « choses publiques internationales » (variétés ou espèces manifestant la diversité biologique, émissions de gaz à effet de serre), les penseurs libéraux, les représentants du secteur privé et les négociateurs publics essaient d'imaginer la manière d'en faire des biens et de créer les marchés correspondants. Et nous voilà embarqués dans des discussions interminables puisqu'il faut mettre sur pied des systèmes « biens/marchés » dans des domaines où ces notions n'ont guère de sens... Mais les libéraux n'aiment pas admettre l'existence de choses, surtout publiques et internationales ni reconnaître des droits aux citoyens. Ils aiment les biens et les marchés qui permettent de faire le tri entre les citoyens solvables et les autres et de hiérarchiser les usagers solvables en fonction de leurs pouvoirs d'achat !

Interminable la négociation sur les ressources phylogénétiques qui s'est engagée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) signée en 1992 à Rio. Ni l'évaluation des biens ni le mécanisme de marché ne sont faciles à imaginer et à mettre sur pied et, cela, d'autant que, si les variétés sélectionnées par les recherches publique ou privée sont enregistrées et protégées, et donc assimilées à des biens, les variétés sélectionnées au cours des siècles par les paysans restent considérées comme des choses !

Interminable la négociation sur les émissions de gaz à effet de serre qui s'est engagée dans le cadre de la convention sur le changement climatique signée également à Rio. On essaye de considérer les émissions de gaz carbonique et la séquestration de carbone comme des biens qui pourraient être vendus ou échangés sur un marché des droits à polluer. Mais si les concepts sont faciles à comprendre, l'évaluation des biens et la mise en place de mécanismes de marché sont, eux, pour le moins complexes.

Résultat : les deux grandes conventions signées à Rio en 1992, la convention sur la diversité biologique et la convention sur le changement climatique, sont toujours en panne, car, une fois la théorie économique affirmée, les experts ont le plus grand mal à proposer des mécanismes pratiques pour la mettre en oeuvre.

Dans cette marche vers la création des biens publics internationaux et leur appropriation, il y a néanmoins deux anomalies de taille : l'Antarctique et les océans. Dans ces deux cas, les Etats ont accepté de geler leurs revendications à la fois sur le plan politique, celui de la souveraineté, et sur le plan juridique, celui de la propriété. Dans le cas de l'Antarctique, une Commission ad hoc, où se retrouvent les propriétaires, assure une gestion en commun qui nécessite pour chaque décision l'accord des parties.

Cette frontière, délimitée par la transformation de choses en biens, est une frontière expansive de l'économie de marché. La chasse aux choses est ouverte depuis l'origine de l'économie. Cette chasse est devenue d'autant plus implacable que l'œil des chasseurs a accès aux dernières réserves de choses de la planète et que la machine pour garder son équilibre a besoin d'absorber de plus en plus de « biens ».

L'extension du marché.

L'invention du marché et de l'économie de marché elle-même se perd dans la nuit des temps. On trouve dans les fouilles d'anciennes traces d'échanges directs entre deux biens, le troc, ou d'échanges médiatisés par un troisième bien, par une monnaie. Les marchés, lieux de l'échange, sont souvent à l'origine des établissements humains. Avec les lieux de culte et les lieux de pouvoir, ils en constituent le cœur. Mais ce qui est significatif n'est pas l'invention par la société du marché, pas plus que celle par l'homme de la respiration, mais le ressort de son extension, du marché de village jusqu'au marché mondial. Les grands auteurs – Marx, Braudel, Polanyi, pour ne citer que quelques grands maîtres - ont décrit et expliqué l'unification, l'extension et l'émancipation du marché, processus qu'ils considèrent comme le mobile et le moteur du mouvement historique. Le sujet n'est donc pas mineur !

De petites sociétés rurales ou de grandes civilisations écrivaient leurs histoires propres ; elles progressaient ou régressaient ; elles gardaient leurs distances, coopéraient ou s'affrontaient ; elles échangeaient des biens ou se protégeaient du commerce... Si l'on suit F. Braudel, c'est au XIII-XIVème siècle, à Venise, où s'organise le commerce entre l'Orient et l'Occident, qu'émerge, une dynamique nouvelle, les rudiments d'un marché expansionniste. La maîtrise de la circulation des biens permet de dégager des plus-values et d'accumuler du capital. Le mouvement prend un tour nouveau grâce à l'invention d'outils financiers qui favorisent l'agilité des échanges. Dès lors le monde de la finance, c'est-à-dire les maîtres des circuits commerciaux et des mécanismes du prélèvement et de l'accumulation, s'installe au cœur de l'économie.

Ce marché expansionniste commence son œuvre multiséculaire. Avant lui, les marchés étaient soumis à des logiques politiques qui elles-mêmes procédaient d'autres mécanismes. Bien entendu, le marché et la finance qui l'orchestre ne peuvent s'extraire de l'histoire, de la géographie et de la sociologie. Les « capitalistes », personnes physiques ou morales, ne sont pas des êtres virtuels et les pouvoirs politiques et militaires ont les moyens de stopper la dynamique du marché grâce à laquelle ils prospèrent. Néanmoins, une logique financière a commencé à se dégager de la pesanteur de l'économie réelle, une logique autonome se met en place.

L'extension du marché s'est jouée sur deux terrains : celui des sciences et des techniques qui permet de transformer les systèmes de production et d'échange et celui de la conquête des espaces géographiques, des économies ou simplement des biens.

Révolution dans les transports maritimes et terrestres, dans les techniques de communication et de gestion de l'information, maîtrise de nouvelles sources d'énergie, conception de nouveaux matériaux, exploration de l'infiniment petit, atome ou gène, et de l'infiniment grand... toutes innovations qui ont, entre autres choses, permis l'extension du marché qui peut aujourd'hui en tous lieux et instantanément poser ses réseaux et aspirer dans l'échange les biens et les facteurs de production qui l'intéressent. Il n'est plus guère d'actes économiques, mêmes ceux insignifiants des lointains indiens d'Amazonie, qui échappent au maillage serré du marché. Dans le domaine de la finance, les flux financiers, qui désormais n'ont que des liens occasionnels avec les produits échangés, sont essentiellement des flux d'informations. Grâce à Internet, le rêve des premiers marchands vénitiens et de tous les financiers de pouvoir œuvrer dans un espace immatérialisée et globalisée est en train de prendre corps !

Mais, la supériorité technique ne suffit pas, car les autres économies, portées par des sociétés, parfois par des empires puissants, ont bien conscience que l'entrée dans ce jeu de l'échange peut s'avérer mortelle pour elles. Propagande, conviction, séduction, alliance, complicité, contrainte... l'histoire de l'extension du marché qui passe par la conquête des territoires et des économies qui leur sont liées, raconte toutes ces péripéties. Le moins que l'on puisse dire est que l'insertion ou l'intégration des économies locales dans l'économie-monde, disons le ainsi, n'a pas été une partie de plaisir. Guerres, colonisations, déportations, asservissements et liquidations de peuples entiers jalonnent cette histoire. Bien sûr, quelques *success stories* sont célébrées. Les puissances centrales ont laissé agir les sociétés et les économies locales et se sont contentées de proposer une articulation entre les deux mondes. On cite souvent le cas du Japon qui a pu faire lui-même sa révolution politique, économique et culturelle pour s'articuler efficacement à l'économie-monde.

Le drainage des ressources, des terres, des hommes, des capitaux et leur intégration dans l'économie-monde s'interprètent différemment selon que l'on observe le processus du centre de cette économie ou de ses marges. Certes, les ressources, les terres, les hommes ou les capitaux prélevés sur les économies locales recevront sans doute une meilleure rémunération ou une rémunération avec une monnaie plus prisée, mais qu'advient-il des économies locales privées de leurs meilleurs cartes et déstructurées mais toujours gestionnaires de la majorité des humains et des territoires les plus vastes ? Ces économies n'étant pas prises en compte dans la statistique mondiale, leurs disparitions passent inaperçues. Mais pour tous les peuples du monde, il y a là un drame historique qui n'est pas prêt d'être oublié et qui est lourd de conséquences. Le processus bat toujours son plein, la destruction des économies rurales s'accélère jetant dans les banlieues urbaines des centaines de millions de paysans ou d'artisans dépossédés de leur capacité à produire. K. Polanyi explique cette difficulté à résister moins par l'absence de compétitivité économique directe que par « la blessure mortelle infligée aux institutions dans lesquelles (l') existence sociale s'incarne ». Le silence de la statistique officielle sur ce processus de déstructuration des sociétés et des économies locales et la dépossession des hommes et des femmes de leurs capacités de produire est la face cachée de la mondialisation, c'est l'un des grands scandales des temps modernes !

Les intéressés ou leurs héritiers pourront, après avoir pesé le pour et le contre, nous dire le bilan qu'ils en tirent. Ce qui est bien clair c'est qu'aujourd'hui, même si les territoires ont été rendus à des pouvoirs politiques nationaux considérés souverains, la conquête des économies et leur intégration à l'économie-monde sont quasi totales. Rares sont les biens, susceptibles d'avoir de l'intérêt pour la finance mondiale, qui échappent encore au regard et à l'aspiration du marché.

La conquête de positions de marché stratégiques

Les choses, devenues biens, un marché qui a posé ses drains sur toute la surface de la terre, au fond des océans, dans l'espace, au cœur de la matière et au plus profond des cellules... Résultat : nous vivons maintenant entourés de marchandises. Mais le marché n'est pas une géographie plate, il a des reliefs, des positions dominantes que les compétiteurs vont s'efforcer de conquérir. Et à ce jeu, les acteurs financiers, qui depuis l'origine du capitalisme orchestrent la circulation des biens et des capitaux, occupent tous les sommets.

En fait, avec la globalisation du marché financier, il n'y a plus guère qu'un seul sommet et qu'une seule échelle pour l'atteindre. A l'ouverture des marchés nationaux, s'ajoute un décloisonnement des différents marchés où circule l'argent : marché des changes où s'échangent les monnaies, marché monétaire pour les placements à court terme, marché financier pour les placements à plus long terme, marché à terme où sont engagées des transactions différées. Il n'a plus qu'un seul marché financier qui fonctionne en continue et en temps réel.

La finance n'est plus un sport individuel. D'abord parce que les métiers d'argent sont très professionnels et, pour les exercer efficacement, il faut être branché à tous moments sur tous les flux d'informations. Ensuite et surtout, pour négocier de bons contrats, il faut être en position de force et pouvoir mettre sur la table quelques centaines de millions voire plusieurs milliards de dollars. Les professionnels de la finance - établissements financiers ou gestionnaires de patrimoines - proposent aux épargnants - personnes physiques ou morales - des produits financiers qui leur permettront de placer et de faire travailler leur épargne avec un dosage optimum de rentabilité, de sécurité et de liquidité. Les gestionnaires de produits financiers, vues les sommes considérables collectées, sont en bonne position pour imposer leurs conditions.

Un épargnant peut orienter son épargne de différentes manières. Il peut accroître sa consommation, mais, à ce stade, ce n'est pas notre sujet. Il peut investir et participer au capital de sociétés cotées en bourse, et alors il achètera des actions, ou au capital de sociétés non cotées, et alors il fera du capital-risque. Il peut prêter de l'argent à des particuliers, à des entreprises ou à des Etats. Enfin, il peut spéculer sur la valeur des monnaies, des actions ou des biens, notamment des matières premières.

A ce jeu, les maîtres sont les investisseurs institutionnels : compagnies d'assurances, fonds de pension, sociétés d'investissements, fonds de placement. Ceux-ci collectent un volume de crédits considérables dont certains – fonds de pension et assurances vie – peuvent être immobilisés pour de longue période. Le volume de ces fonds était estimé en 1998 à 30

000 milliards de dollars, un montant supérieur au Produit mondial brut de 1999 évalué à 25 000 milliards de dollars ! Cela constitue, pour reprendre l'expression de R. Passet, « une puissance de feu » redoutable, très supérieure à celle des banques centrales et des Etats.

Du fait de la position dominante conquise, les gros bras de la finance globalisée ont acquis un pouvoir discrétionnaire de négociation, voire de contrainte ou de chantage. Ce pouvoir se manifeste à un moment donné par une capacité des actionnaires à s'octroyer, au dépens des salariés, des consommateurs et de l'Etat, la part du lion dans la répartition des plus-values tirées des activités économiques. Mais, à plus long terme, il se manifeste par leur capacité à faire évoluer l'économie, la société et le territoire à leur avantage, à construire des circuits qui font converger vers eux les biens/marchandises et les capitaux qui peuvent leur être profitables.

A l'amont, l'épargne mondiale converge vers la finance globalisée : les systèmes d'assurances, de retraites, d'épargne salariale permettent de constituer des magots considérables et la puissance de feu que nous évoquions. A l'aval, ces masses financières sont placées pour rapporter des revenus financiers sûrs et conséquents mais aussi pour façonner le paysage de l'économie mondiale.

L'œuvre structurante du capital financier apparaît dans l'observation des différentes formes d'utilisation des crédits collectés.

Prêter : la dette mondiale était évaluée en 1999 à 40000 milliards de dollars. Les créances des pays du Sud s'élevaient à 2060 milliards de dollars, celles des Etats-Unis à 15000 milliards... Une bonne part des emprunts est contractée lorsque les capitaux – c'était par exemple le cas des eurodollars ou des pétrodollars - sont disponibles et les taux d'intérêt et de change favorables aux emprunteurs. Le renchérissement des taux, notamment celui, violent, du début des années 80 occasionné par les politiques restrictives de la période Reagan-Tatcher, transforme ces dettes en un fardeau doublement lourd puisqu'à la montée des taux et des charges financières s'ajoutent les difficultés d'exportation des pays endettés vers les marchés rétrécis et fermés du Nord. Ces mouvements sur les taux expliquent pourquoi la plus grande part des dettes du Tiers-monde a été remboursée plusieurs fois - quatre fois d'après R. Passet – sans que la dette disparaissent.

Mais la rentabilité de ces capitaux prêtés par les banques aux pays du sud est un avantage second comparé à la capacité nouvelle acquise par les acteurs financiers, regroupés derrière le FMI, de négocier, le mot est gentillet, les politiques économiques nationales de tous les Etats du Sud. Les « programmes d'ajustement structurel », tous bâtis sur les mêmes principes, ceux du consensus de Washington, ont reformaté les économies des pays du Sud pour leur permettre de rembourser leurs dettes à roulette et, au-delà, pour favoriser leur ouverture aux intérêts privés internationaux : réduction des dépenses publics, privatisation des entreprises publiques, ouverture des frontières, ajustement de la valeur des monnaies, priorité donnée au renforcement des capacités d'exportation... Bref, avec ou sans états d'âme, de bon ou de mauvais grès, tout est fait pour accélérer l'intégration de ces économies au marché mondial. Pour obtenir un tel résultat, tout en engrangeant des revenus financiers avec la garantie des banques centrales des pays du Nord et, en cas de défaillances graves ou d'allègement de dettes, en bénéficiant de la participation des contribuables du Nord... 2060 milliards de dollars, c'est donné !

De leur côté, les dettes privées installent les ménages, voire les entreprises, dans des situations de dépendances et de vulnérabilité dont les acteurs financiers pourront tirer parti, comme le faisaient autrefois ou le font ailleurs les usuriers anciens ou modernes. Aux Etats-Unis, l'épargne des particuliers est tout simplement négative : « Pour l'an 2000 pris dans son ensemble, nous sommes à -9 milliards de dollars, une situation extraordinaire, puisqu'on ne l'a jamais observée depuis qu'existe des comptes nationaux américains, à la seule exception des deux années 1932 et 1933... des taux d'endettement exceptionnellement élevés, qui entraînent une implication directe des institutions financières dans les décisions de dépense des ménages », (*De Gènes à Wall Street*, Le Monde, Isaac Johsua).

Spéculer : il y a mille manières de spéculer, mais il s'agit toujours de jouer à très court terme sur des variations de valeurs. Un raid sur une monnaie affaiblie peut mobiliser plus de capitaux que l'ensemble des encaisses des banques centrales de la planète. Dans le contexte d'inflation à quatre chiffres des années quatre-vingt au Brésil, l'*overnight* était devenu un sport prisé des cariocas de la *Zona sul*. Après une bonne nuit, on pouvait se réveiller avec un gain de quelques pour cents, mais, il est vrai, on pouvait aussi avoir un réveil douloureux !

Les limites de la spéculation sont devenues floues. La tendance des acteurs financiers à maximiser la liquidité de leurs placements donne un caractère spéculatif à beaucoup de ces placements. Le fait qu'il y ait soixante-dix fois plus de flux monétaires que d'échanges réels montre bien que l'essentiel des mouvements réponds à une logique purement financière du court terme, de la liquidité, de la prédation, c'est-à-dire de la spéculation. Ces crédits volatiles n'apportent rien aux économies. En Asie du Sud-est, la balance des flux financiers est passée de +93 milliards de dollars en 1996 à -12 milliards de dollars en 1997, une différence de 105 milliards en un an qui a plongé la région dans une crise aiguë. Certains pays ont essayé de dissuader les apporteurs de capitaux spéculatifs, le Chili par exemple, obligeait les « investisseurs » à faire un dépôt d'un an sans rémunération auprès de la banque centrale.

Les spéculateurs sont des chasseurs-cueilleurs qui parcourent la jungle des marchés sans contrainte. La totale liberté de mouvements, l'existence dans le système financier de cachettes introuvables, les paradis fiscaux, une « puissance de feu » mobilisable à tout moment et n'importe où et qui peut fondre sur n'importe quelle proie rendent impuissantes les défenses classiques des Etats.

Investir : un épargnant peut enfin participer à la production de biens et de services en achetant des parts de capital et en devenant copropriétaires d'une société. Cet achat peut concerner une société dont les titres de capital ne sont pas cotés sur un marché réglementé et être conclu directement ou via une société de capital-risque. Il peut aussi, et c'est la très grande majorité des cas, concerner une société cotée en bourse. Les bourses, où s'achètent et se vendent des actions représentant des parts de capital des entreprises cotées sont les hauts lieux de la finance puisque plus de 6600 institutions financières réalisent chaque jour entre 1600 à 2000 milliards de dollars de transactions. Il y a certes un décalage important, au moins dans le court et moyen terme, entre le cours d'une action qui s'établit en fonction de l'offre et de la demande dont elle est l'objet à la bourse et une valeur plus objective qui pourrait être calculée à partir des actifs de la société. Entre 1988 et 1998, la capitalisation boursière a quintuplé alors que le PIB n'augmentait que de 42%.

Mais, plutôt que d'analyser les corrections qu'appellent ce genre de chiffres ce qui nous entraînerait vers des conjonctures chaotiques, portons plutôt un regard sur la

manière dont s'est mise en place une *corporate governance*, un gouvernement d'entreprise, et comment les investisseurs institutionnels, qui possèdent 49,3% des actions américaines et 60% du capital des 1000 entreprises américaines les plus puissantes, sont en train d'imposer au monde une *corporate globalization*, bannière contre laquelle se sont dressés à Seattle les militants américains.

Les gestionnaires des fonds de pension, qui gèrent l'argent des futurs retraités, veulent, comme tous les gestionnaires, de la rentabilité et de la sécurité. Avec leurs milliards de dollars, ils ont les moyens d'imposer leurs conditions, c'est-à-dire, dit-on, un retour de 15% l'an ! Les banques de la *City* sont encore plus gourmandes. Le pouvoir actionnaire est donc en train de transformer les prises de participation, qui normalement correspondent à un risque partagé avec l'entrepreneur, en crédits à taux très largement usuraires et transforme les autres partenaires de l'entreprise en variables d'ajustement. De fait, on observe une évolution vers une flexibilisation du travail, une précarisation des statuts, une externalisation des activités moins intéressantes. Il est d'ailleurs probable que ces nouvelles rigidités introduites dans le jeu par les investisseurs institutionnels provoquent des ruptures, des cracks financiers, économiques ou sociaux. Pour l'heure, les bulles gonflent, mais les artifices n'ont qu'un temps. Il faudra bien un jour remettre les pieds sur terre et retrouver la réalité économique. Nous n'en sommes pas encore là. Néanmoins, les managers, pour maintenir les revenus du capital, sont invités à isoler chaque activité, à établir la hiérarchie des rentabilités et à se lancer dans des exercices de restructuration pour se séparer des activités moins rentables ou moins flexibles.

Téléviseurs, ordinateurs, téléphones mobiles ont pris le chemin des pays à main d'œuvre bon marché. Demain les services feront de même. Comme l'informatique et l'électronique l'ont déjà fait, les télécommunications se débarrassent aujourd'hui de leurs activités manufacturières pour se concentrer sur les services, la gestion des immatériels et la valorisation de leurs avoirs financiers. Après le néerlandais Philips, le suédois Ericson, l'américain Lucent et le canadien Nortel, le français Alcatel proclame son objectif à ses actionnaires avant de l'avouer à ses salariés : la marche vers une entreprise sans usines. Les usines, sans doute après un premier plan social qui réglera les problèmes sociaux les moins sensibles, seront reprises par des sous-traitants qui pourront sans effet de contagion sur le groupe géant soit poursuivre l'activité sur de nouvelles bases sociales, soit, plus probablement, démanteler ce qui reste de la manufacture et laisser partir l'activité vers des pays à bas salaires. Dans le textile, qui, au cours des années 1980, a montré la voie aux autres secteurs, le « modèle Nike » propose une stratégie de référence : maîtrise du design des produits, gestion de la marque, extension de la chaîne de magasins et contrat de production avec des sous-traitants asiatiques.

Toujours la même stratégie : conquête des positions hautes et abandon des soutes de l'économie. JM. Harribey écrivait dans une tribune du Monde le 3 juillet 2001 : « Le rêve du capital est de se passer du travail qui est sa source. Rêve impossible, même aux yeux des thuriféraires du capital. L'ambition du capital financier est donc de reporter sur une fraction du capital – celle qui est en position dominée – le coût principal de la gestion de la force de travail ».

Il n'y a presque plus de fumée dans les cieux de New-York ou de Paris, plus de cambouis ni de transpiration sur les lieux de travail. Les *sweatshops*, les ateliers à sueur, ont migré à l'autre bout du monde dans les pays dits émergents et, pourtant, 75% des 644

milliards de dollars d'investissements internationaux ont été réalisés en 1998 à l'intérieur de la zone OCDE.

Les politiques nationales réajustées et la chaîne restructurée des acteurs privés construisent une nouvelle géographie de l'économie dont les sommets sont occupés par la portion haute de la finance globalisée. De ses sommets, la finance globalisée domine toute l'économie, elle a acquis un droit de préemption sur toutes les activités financières du monde et, par l'intermédiaire de ces activités, sur tous les biens matériels et immatériels de la planète. Cet accès indirecte aux biens est, pour les financiers, très confortable, car il signifie que d'autres se chargeront de la mobilisation, de la mise aux normes et de la gestion des facteurs de production, d'autres s'occuperont de la douloureuse chirurgie de la destruction des économies locales et de la restructuration des économies antérieures.

Mais cette géographie serait incomplète si l'on occultait ses zones d'ombre, elles aussi en position haute, et si l'on passait sous silence les paradis fiscaux et leur double rôle, un rôle de cachette légale pour les capitaux qui peuvent ainsi se soustraire, momentanément ou durablement, à toutes obligations fiscales, territoriales et sociales et un rôle d'interface avec l'économie du crime dont le « produit criminel annuel brut » est évalué à 1 000 milliards de dollars par le FMI, ce qui signifie que de 2 à 5% du PIB de la planète passent par les lessiveuses qui blanchissent l'argent sale. « Cette mondialisation de l'économie criminelle se double d'une criminalisation de l'économie mondiale et les deux tendances relèvent désormais d'une logique commune... La fusion entre l'économie légale et l'économie criminelle paraît donc aujourd'hui accomplie », nous dit le magistrat Jean de Maillard.

Telles sont les données, tel est le monde où nous vivons. Tout le monde s'accorde sur l'extrême efficacité du système. Certains considèrent que la construction ultra libérale de ce monde apporte bonheur et bien-être, d'autres qu'elle entraîne ruine et malheur. C'est selon les sensibilités et, surtout, selon la place que le hasard ou le destin a bien voulu leur accorder.

Chapitre 2 :

Pouvoirs financiers et pouvoirs politiques

La finance a attrapé le volent de l'Histoire, mais elle ne peut pas partir nuitamment avec son butin ou disparaître tout à fait dans l'immatériel de la communication électronique. Elle est liée à la communauté et au territoire des hommes, à leur travail et à leur terre, à leurs entreprises qui combinent les facteurs de production pour obtenir des produits et des capitaux. La finance est condamnée à cohabiter avec les hommes. Ceux-ci sont organisés et donnent mandat à des pouvoirs politiques, qui, eux aussi, ont la prétention de tenir le volent. C'est dire le caractère critique de la relation qui s'établit entre pouvoirs financiers et pouvoirs politiques. Cela fait, en effet, beaucoup de mains sur le volent pour écrire une seule trajectoire! La finance a attrapé le volent de l'histoire, mais elle doit y mettre les formes et donner le change aux conducteurs légitimes.

Après une lecture attentive des grands historiens de l'économie, et notamment de F. Braudel, on peut distinguer trois périodes dans l'histoire des relations entre pouvoirs financiers et pouvoirs politiques et territoriaux : une période d'externat jusqu'au XVIIIème siècle, une période d'internat jusqu'à la fin du XXème siècle et l'embryon de ce qui pourrait devenir une période de demi-pension.

L'externat de la finance capitaliste des origines

La finance moderne a été inventé à Venise entre le XIème et le XIIIème siècle... « alors se créent d'assez vastes espaces de circulation dont les villes sont les instruments, les relais et les bénéficiaires. Ce n'est donc pas en 1400, avec le début de ce livre, que naît l'Europe, outil monstrueux de l'histoire du monde, mais au moins deux ou trois siècles plus tôt, si ce n'est davantage ». Ce livre ? Les trois tomes de « *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème - XVIIIème* », F. Braudel. Un monument.

Ce n'est pas un hasard si la finance moderne n'a pas émergé du cœur d'une puissance territoriale et ce n'est pas étonnant qu'elle se soit trouvée confortable à Venise et dans d'autres villes marchandes italiennes qui n'avaient pas l'esprit à construire des empires. Le cœur marchand et, de plus en plus, financier de l'économie-monde se déplacera de Venise à Anvers, puis d'Anvers à Gènes. De 1501 à 1568, Anvers fera sa fortune sur les épices puis sur le métal blanc des rois du Portugal. Comme le siècle d'Anvers, le siècle génois ne dura que soixante-dix ans (1557-1627). « C'est assurément le plus curieux exemple de centrage et de concentration qu'offre jusqu'ici l'histoire de l'économie-monde européenne, celle-ci tournant autour d'un point presque immatériel. Car ce n'est pas Gènes qui est le pivot de l'ensemble, mais une poignée de banquiers-financiers (on dirait aujourd'hui une société multinationale)... C'est au cœur d'un capitalisme dramatique, la souplesse, l'agilité, la disponibilité, l'apesanteur de l'homme d'affaires génois... ». Gènes va coloniser financièrement

l'économie-monde européenne qui a déjà installée des bases avancées en Afrique, en Amérique et en Asie.

Cette finance des origines était externe, irresponsable, transnational et, déjà, dans son esprit, global... des qualificatifs extrêmement modernes ! Les villes italiennes ont émergé de la féodalité et des royautes du Moyen Age comme des réalités nouvelles. Elles se positionnent comme des marchés et, bientôt, comme des places financières. Elles sont l'interstice flexible de blocs territoriaux rigides. Elles sont la physiologie d'une anatomie massive et empruntée. Dans la culture féodale dominante et à l'écart du combat des seigneurs, elles sont modestes. Elles s'efforcent d'être ailleurs. Aucune des puissances de l'époque ne pouvaient imaginer le destin historique de ces gestionnaires de capitaux. Pour l'heure, ils n'étaient que des serviteurs dévoués et occasionnels.

Les banquiers n'étaient pas sur le devant d'une scène occupée par les chefs politiques. Certes, ils étaient à leurs côtés, mais à bonne distance. Ils n'ont à assumer aucune des responsabilités politiques, ni la sécurité du territoire, ni le bien être des personnes : ils se veulent politiquement, économiquement, socialement et territorialement irresponsables. Ils ont le cœur froid, leur sollicitude ne résiste pas au revers de fortune d'un protégé. Ils s'efforcent de distendre autant qu'il est possible leurs liens avec le territoire et de construire des réseaux transnationaux partout où des transactions marchandes se développent. Les places financières ressemblent aux paradis fiscaux d'aujourd'hui, elles sont avant l'heure des Iles Cayman, des Jersey ou des Monaco.

L'internat de la finance impériale

La jonction entre la puissance financière et la puissance territoriale s'opère véritablement en Angleterre au XIX ème siècle. La City organisée autour de la Banque d'Angleterre, créée en 1694, accompagne la révolution industrielle, le développement d'un marché national anglais, puis celui d'un Royaume Uni, enfin celui d'un empire. Après la guerre franco-allemande de 1870, les Anglais deviennent les banquiers de toute l'Europe, l'Angleterre est alors la puissance hégémonique. « Alors peut-on parler d'un capitalisme « industriel » qui serait le « vrai » capitalisme, succédant triomphalement au capitalisme marchand (le faux) et finalement, à contre cœur, cédant le pas à l'ultramoderne capitalisme financier ? » (F. Braudel).

K. Polanyi date précisément la naissance du capitalisme moderne au vote par le Parlement anglais en 1834 de l'Amendement à la Loi sur les pauvres qui avait créée en 1795 un système de secours, une sorte de RMI avant l'heure, qui liait les pauvres à leurs paroisses. Depuis le *settlement Act*, la Loi du domicile (1662), le vagabondage était considéré comme un infraction grave et la mendicité était punie. Un système de « servage paroissial » s'était établi. L'abolition de la Loi sur les pauvres en 1834 permet la création d'un véritable marché du travail et d'une classe ouvrière moderne. Elle crée le chômage : « On vit apparaître sur la scène sociale une catégorie totalement nouvelle de pauvres, les chômeurs. Alors que les indigents, pour le bien de l'humanité, devaient être secourus, les chômeurs, pour le bien de l'industrie ne devaient pas l'être ». (K. Polanyi).

Le libéralisme n'est plus seulement une école de pensée, il devient une politique nationale et, qui plus est, la politique économique de la puissance hégémonique. L'Etat devient un Etat libéral. Cette mutation pour Polanyi met un terme aux civilisations antérieures. Dorénavant toute la puissance politique, économique et militaire de la Nation hégémonique entraînant celle de ses alliés servira l'expansion du libéralisme économique, c'est-à-dire, en bref, l'extension du marché dont le moteur central est installé à présent à la City. La banque s'installe au cœur du pouvoir d'Etat. C'est certes un cloisonnement qui peut limiter les frontières de l'économie-monde, c'est aussi une prise de risque car la lutte pour la conquête de l'hégémonie entre puissances centrales est permanente et sans merci : les puissances financières auraient pu être défaites avec l'armée anglaise, certes !... mais, pour s'étendre et pénétrer plus profondément dans l'épaisseur de l'économie et introduire dans le jeu de l'échange des richesses incomparablement plus nombreuses et plus importantes, le marché a besoin d'une force politique, diplomatique et militaire dont les financiers ne peuvent disposer que par procuration et, tant qu'à faire, mieux vaut avoir partie liée avec la puissance hégémonique.

L'histoire de la finance rejoint la grande Histoire et la grande Histoire est plus directement mue par l'enjeu majeur de l'histoire financière : l'extension et la protection des marchés. De fait, avec l'affaiblissement de l'Angleterre ou avec la montée d'autres puissances, les rapports de force deviennent plus tendus et plus incertains. Il ne faudra pas moins de deux guerres mondiales, et respectivement 20 et 50 millions de morts, pour que le drapeau de l'hégémonie traverse l'Atlantique et que se reconstruise un monde stable, c'est-à-dire un monde où l'hégémonie n'est plus discutée.

On ne racontera pas ici, bien sûr, l'histoire de ce XXème siècle indécis. Un siècle qui commence avec les préparatifs de la guerre de 1914, c'est-à-dire avec une Allemagne qui, une fois son unité construite, réclame sa part de monde et d'économie-monde, une revendication somme toute classique dans l'ordre diplomatique et qui n'aurait généré qu'un conflit continental si l'hégémonie mondiale avait été, en ce début de XXème siècle, indiscutable et indiscutée. Un siècle qui se termine avec la chute du mur de Berlin et le ralliement de l'Est à un marché qui, géographiquement parlant, devient alors mondial.

Soulignons quand même quelques traits marquant des hésitations de ce siècle dans sa marche vers la mondialisation.

En créant la Société des Nations, la communauté internationale, celle qui sort vainqueur du premier conflit mondial et des traités de Versailles, veut se montrer unitaire et libéral. Le monde a pu un temps cacher son hésitation derrière des perspectives économiques florissantes. Mais la crise de 1929, née de l'incapacité de réguler les économies nationales et l'économie mondiale et de faire progresser ensemble production et consommation de biens, fait exploser l'ordre bricolé des années 1920. Les économies plongent alors dans la récession, les sociétés dans la pauvreté et les gouvernements dans le nationalisme. K. Polanyi considère que la crise économique et politique des années 1930-1945 détruit le libéralisme économique qui était apparu en Angleterre un siècle plutôt. Hitler en est le fossoyeur. C'est au cours de cette période que s'opère « la grande transformation » qui sert de titre à son ouvrage magistral.

De fait, au plus fort de la crise, le monde et le marché éclatent en mille morceaux, avant de se recomposer en trois ensembles politiques, économiques et militaires qui s'affrontent lors de la deuxième guerre mondiale. Le conflit prends fin avec l'écrasement du fascisme et de sa forme extrême, le national socialisme allemand. Après la guerre un statu quo

s'établit entre le camp libéral et le camp socialiste, qui s'étaient trouvés alliés après l'opération Barberousse d'Hitler contre la Russie. La frontière inviolable, qui sépare les deux camps, est marquée en 1961 par l'érection d'un mur. Pendant près d'un demi-siècle, seules les marges bougeront. Avec la fin des empires coloniaux, de nouveaux et nombreux pays ont à choisir l'un des deux camps, car l'idée de construire un troisième camp non aligné fait long feu.

Mais, c'est sur le terrain économique, où les murs sont plus difficiles à ériger, que le conflit se poursuit et à ce jeu les économies socialistes ne tiennent pas le bras de fer et s'effondrent dans les années 1980, soixante-dix ans après la révolution d'octobre, soixante ans après le déclenchement de la crise de 1929 et cinquante ans après la déclaration de guerre de 1939, qui symbolisaient l'éclatement du monde en trois blocs et la volonté de chacun d'imposer leur loi. Au crépuscule de ce siècle de conflits, derrière l'autorité politique, diplomatique et militaire des Etats-Unis, leader du camp des vainqueurs, la finance conforte ses réseaux et conquiert les espaces économiques déstabilisés de l'Est et de la part de Sud qui lui était attachée.

On comprends la presse avec laquelle les vainqueurs de ces soixante ans d'histoire proclamèrent une hégémonie sans partage et l'unité du monde, le retour au libéralisme économique et au marché autorégulateur et, dorénavant, sans frontière... Mais les faits, toujours têtus, résistent à l'idée du grand ordre libéral. Sur le plan diplomatique et militaire, les Etats-Unis, parfois par ONU souvent par OTAN interposées, restent impuissantes devant les grosses infections du Moyen-Orient et des Balkans, mais surtout le blanc-seing accordé au FMI pour restructurer et relancer l'économie des anciens pays socialistes et insérer leurs marchés dans le marché mondial donne des résultats mitigés, souvent amers. Plus significatif encore, de nouvelles forces sociales, issues des « sociétés civiles » des pays du Nord-ouest, c'est-à-dire du cœur de l'économie-monde, orphelines de toute géopolitique, commencent à se manifester bruyamment et à dire aux gouvernants et au monde ce qu'elles pensent de ce nouveau ordre de la finance et du marché globalisés.

La demi-pension de la finance globalisée

Les acteurs financiers du haut de leurs positions dominantes organisent le monde à leurs avantages sans avoir à se préoccuper de la casse sociale et environnementale provoquée par ces évolutions. De leur côté, les Etats qui n'ont plus les moyens de contrôler l'économie ni même parfois de la mettre à contribution, se doivent toujours de maintenir des cohérences sociales et de garantir une qualité environnementale. L'attelage entre les pouvoirs financiers et les pouvoirs politiques est pour le moins déséquilibré.

La finance, qui vit sa vie propre puisque que moins de 2% des échanges financiers correspondent à des échanges économiques de biens ou de services, se pratique aujourd'hui sur le « net », en dehors de toute géographie et de toute matérialité. Dans l'état actuel de la législation et de la technologie, elle devient insaisissable. Mais les 2% correspondant à des échanges réels sont, bien sûr, essentiels, car sans eux les 98% d'échanges virtuels s'effondreraient. La finance a besoin d'un morceau de territoire pour construire ses interfaces avec le monde réel, elle a besoin de places financières. Ces places ont des statuts variés de la banque centrale au paradis fiscal en passant par les bourses de valeurs, mais, dans le contexte de mondialisation, l'ensemble de la finance est tiré vers le paradis fiscal. Cette situation est idéale pour les acteurs financiers qui peuvent gagner sur tous les tableaux. Elle est néanmoins

très périlleuse, des bulles financières peuvent gonfler à partir de places microscopiques et artificielles qui n'existent que par la tolérance des puissances. Que pèseraient Jersey, Monaco, le Luxembourg, le Lichtenstein, si les pays de l'Union européenne voulaient mettre de l'ordre sur leurs territoires !

Il y a donc toujours une vie de couple entre les deux pouvoirs. Mais l'union est conclue sous un régime de séparation de biens et la vie commune régit par le système de la demi-pension. Il y a toujours marchandage mais celui-ci a des limites : que se passerait-il, en effet, si l'un des conjoints voulait définitivement imposer sa raison, si la finance accentuait encore son chantage à la dérégulation et aux baisses d'impôts ou si les gouvernements voulaient remettre la main sur l'économie ? Dans l'intimité et la discrétion, le marchandage se réduisait aux petites scènes qui jalonnent la vie des ménages tranquilles. Les conjoints, à l'abri du regard des enfants turbulents, se la coulaient douce ! La négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a failli être une nouvelle caricature de cette bonne entente, elle sonna au contraire le réveil de la militance et l'émergence d'acteurs sociaux, de circuits de communication et d'alliances nouvelles. En quelques années, ces acteurs ont déjà pris du poids. Ils compliquent sérieusement cette vie paisible des deux pouvoirs alliés à l'écart ou contre la société et le territoire.

Chapitre 3 :

Vers une autre mondialisation

L'interaction entre les forces économiques et les forces sociales, qui est organisée et légalisée depuis la reconnaissance juridique à la fin du XIX^{ème} siècle des acteurs sociaux et qui est considérée comme le moteur du développement des économies modernes, s'est déséquilibrée depuis le début des années 1980. Nous avons vu comment l'économie et son cœur financier ont réussi à se dégager des contraintes sociales et territoriales, à sortir du champ de forces classique et à trouver des cachettes introuvables. Les forces sociales ont été obligées dans le même temps de faire un chemin inverse : certains de leurs appuis idéologiques ou géopolitiques se sont effondrés et leurs pratiques traditionnelles ont perdu une bonne part de leur capacité de négociation avec des pouvoirs financiers devenus progressivement insaisissables.

Dans ce face-à-face incertain, la plupart des pouvoirs politiques, soit dans un choix délibéré soit sous la pression du pouvoir économique, ont emboîté le pas de la fraction haute du monde économique. Le double bras de fer victorieux, engagé au début des années 1980 aux Etats-Unis par le Président Reagan et en Angleterre par Mme. Thatcher, marque un tournant historique dans la relation capital-travail, relation qui est le cœur même de l'entreprise et de l'économie. Suivent les événements que nous avons évoqués et, dans les années 1990, le cavalier seul des pouvoirs financiers, pouvoirs qui, par nature et par ambition, cherchent à se dégager de toutes responsabilités sociales et environnementales.

La relative impuissance des forces sociales traditionnelles a certainement poussé de nouveaux acteurs sociaux et de nouvelles formes de contestation sur le devant de la scène : nouvelles coordinations syndicales, associations de chômeurs, de sans abri ou de sans papier, écologistes radicaux, mouvements féministes, mouvements étudiants, mouvements associatifs polymorphes.

La reconstruction d'un mouvement social

L'Histoire a horreur du vide. L'excès de pouvoir appelle un surcroît de contre-pouvoir. Les pouvoirs politiques paralysés et les syndicats affaiblis n'ayant plus de prise sur le moteur central de la mondialisation, les puissances financières ont pu lui donner un visage outrageusement libéral. Réunis par la dénonciation de cette mondialisation libérale, des associations de solidarité internationale, des mouvements de femmes, de jeunes, de consommateurs, des mouvements écologiques, des mouvements paysans, des syndicats nouveaux ou rajeunis, des acteurs sociaux du Nord et du Sud se sont retrouvés parties prenantes d'un même mouvement. Christophe Aguiton en fait une présentation détaillée dans son livre (*Le monde nous appartient*, Plon). Au dessus de cette mosaïque d'organisations et de réseaux, une coordination lâche et informelle des principaux réseaux s'est mise en place. En France, c'est le mouvement ATTAC, Association pour la taxation des transactions financières au bénéfice des citoyens, qui a été le rassembleur des acteurs sociaux engagés dans le combat pour une autre mondialisation.

En quelques mois, disons entre l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du Commerce réunie à Seattle début décembre 1999 et le Forum social mondial de Porto-Alègre organisé début février 2001, le vide social a largement été comblé. Il a suffi de mettre en face du Forum économique mondial de Davos l'idée d'un Forum social mondial pour que la multitude des mouvements en quête d'une « autre mondialisation » se retrouve avec, pour faire échos, un bon millier de journalistes. L'Histoire ayant besoin pour progresser d'un couple antagonique de forces économiques et sociales, Davos a, d'une certaine manière, travaillé pour Porto-Alègre. Sans Davos, Porto-Alègre n'aurait pas pu prendre sa dimension. Mais, ce culot des organisateurs du Forum social mondial n'aurait pas été possible si *Public citizen* et le Monde diplomatique en 1997 n'avaient pas sorti de sa cachette du château de la Muette, où siège l'OCDE, le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement et fait avorté sa négociation en 1998 et donné le signal d'une nouvelle efficacité militante. Rien n'aurait été possible non plus s'il n'y avait pas eu à Seattle (assemblée générale de l'OMC/décembre 1999), à Washington (réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale/avril 2000), à Millau (procès McDonalds-J. Bové/juillet 2000), à Nice (Réunion du Conseil européen /novembre 2000), des manifestations résolues et de grande ampleur pour dénoncer la mondialisation libérale et les organisations qui la défendent et la symbolisent.

Avant d'en dire plus sur ce mouvement « social » émergeant, ses composantes et ses objectifs, un hommage rapide mérite d'être rendu à ses initiateurs et à quelques intuitions qui ont permis de brûler les étapes. D'abord, il y a eu le choix d'une manière contemporaine de mobiliser par Internet des acteurs les plus divers et les plus dispersés. Evidence, aujourd'hui pour nous tous, mais c'est quand même dans la manière de construire un mouvement social une révolution, puisque cela suppose d'abandonner l'idée de la représentativité et, bien sûr, celle du centralisme démocratique et, sans doute, la perspective d'élaborer des chartes ou des plates-formes de revendications et de les négocier ! Un forum électronique qui travaille en continue et sans se heurter à une quelconque frontière prends corps. De temps à autre des fora physiques réunissent les pivots du mouvement et mobilisent de nouveaux partenaires à l'occasion des réunions baladeuses du G8 ou de l'ONU ou des institutions de Bretton-Woods...et ainsi s'élargissent les listes d'alliés réels ou potentiels. Une manière intelligente de rassembler des énergies autour de quelques propositions communes (la taxe Tobin et la lutte contre les paradis fiscaux) et contre quelques symboles de la mondialisation libérale (le FMI, la Banque mondiale, l'OMC). Pour le reste, chaque mouvement, conforté par le collectif, continuera à défendre et à négocier ses propositions et ses revendications plus ou moins cohérentes entre elles. Enfin, c'est aussi une manière de rapprocher le nouveau et le vieux et d'enraciner ce mouvement volatile et, en partie, virtuel dans l'histoire du mouvement social. Chacun vient avec son héritage – le syndicalisme ouvrier, le trotskisme, le camp du Larzac, les gaz à effet de serre, le commerce équitable, les coopératives ouvrières... - et l'inscrit dans la modernité de la lutte pour une autre mondialisation. Coups de génie d'avoir choisi le Brésil, le Rio grande do Sul et Porto-Alègre, ville festive et, surtout, symbolique avec son budget participatif et ses organisations civiles et sociales dont les luttes résonnent dans le monde entier. Intelligence tactique que de faire plein feu sur les institutions de Bretton-Woods, colosses aux pieds d'argile... La Banque mondiale et le FMI dont les sièges sont à 300 mètres de la Maison Blanche et à 3 kilomètres du Capitole et qui sont à des années lumières des pays du Tiers-monde et de la pauvreté qu'ils proclament vouloir éradiquer (sans d'ailleurs chercher à lutter contre la paupérisation !).

« La foule pacifique de Porto-Alègre – en dépit de toutes les détresses dont elle portait la voix – ne souhaitait pas le pire... Face aux petits hommes gris repliés sur eux-mêmes,

qu'elle était belle la houle puissante et généreuse des hommes et des femmes dressés contre la servitude des peuples » (René Passet, *Eloge du mondialisme par un « anti » présumé*). « A Seattle, Singapour, Prague, les contestataires de la mondialisation miment l'éternel combat des damnés de la terre contre les maîtres du monde. Le même scénario d'affrontement est partout à l'œuvre. Sa dramaturgie est immuable... » (Elie Cohen, *L'ordre économique mondial, essai sur les autorités de régulation*). Chacun sa sensibilité, mais l'Histoire a besoin pour avancer que les « petits hommes gris » de Davos rencontrent sur leur route les « damnés de la terre » de Porto-Alègre. Les hommes de Davos ne sont ni gris ni petit, ceux de Porto-Alègre sont plutôt des porte-parole autoproclamés que les damnés eux-mêmes, mais l'histoire se nourrit de symbolique.

Dans l'immense salle de la PUC, l'Université catholique de Porto-Alegre, se pressent près de dix mille personnes pour la clôture du Forum social mondial. Drapeaux, calicots, déguisements, musiques... les Brésiliens ont réussi à entraîner les délégations et les participants dans leur danse. Porto-Alègre est d'abord une fête, celle des trouvailles et des retrouvailles : Ce vieux professeur de sociologie, ce militant des droits humains, ce joueur de football anticonformiste, ce journaliste des causes oubliées... tous perdus de vue et retrouvés. Une fête pour ce petit monde de militants tenaces et obscurs, tous surpris de participer à un événement planétaire.

Mais sur la scène, que va bien pouvoir dire le collectif des organisateurs pour conclure l'événement et montrer au mouvement social la voie à suivre ? Rien. Sagement, il ne dira rien. Sur la scène, quelques musiciens brésiliens, une comédienne récitant un long et beau poème d'Edouardo Galano, puis le long défilé des participants célébrant la diversité de la planète. Des dizaines de représentants venus des différentes régions du monde ou appartenant aux minorités, ethniques ou autres, qui composent la communauté mondiale, se succèdent pour répondre, chacun à sa manière et avec ses mots, à la même question : « un autre monde est-il possible ? », « Oui, un autre monde est possible... ». Disons le comme cela a été ressenti par les milliers de participants, c'était émouvant d'entendre une Afghane, un Rwandais, ensemble un Israélien et un Palestinien et des représentants de tous les peuples victimes de la guerre nous dire avec solennité les conditions de la paix durable, d'écouter une petite voix chinoise dire l'aspiration à la démocratie d'un milliard trois cent millions d'hommes et de femmes et d'entendre des dizaines de citoyens du monde répondre à la question, celle-là même que nous avons prêtée à Amélie Poulain, et nous dire que, oui, la société pourrait être solidaire et le développement durable. Aucun message central, seulement un nouveau rendez-vous fixé pour janvier 2002 pour la deuxième fois à Porto-Alègre, la ville bien nommée. Bien joué !

Les clés de l'autre mondialisation

Il ne faut pas chercher dans les résolutions des 500 ateliers qui ont été organisés à Porto-Alègre par des groupes de participants autre chose que des fils conducteurs. Un forum n'est pas un congrès, chacun apporte son expérience, propose ses solutions mais il n'existe pas de mécanismes de validation et d'approbation. Restons en aux quelques fils conducteurs qui peuvent conduire le mouvement social des rives de la dénonciation vers celles de la proposition, l'aider à passer du refus de la mondialisation libérale à la formulation d'alternatives. Les débats concernent trois niveaux : la macroéconomie, le cadre national et la microéconomie.

Face à la dénonciation du système financier international, deux propositions font consensus : la lutte contre les comportements financiers spéculatifs par l'instauration d'une taxe, la taxe Tobin, et le démantèlement des paradis fiscaux, c'est-à-dire des caches de l'économie du crime et des bases de repli de la finance légale. De très nombreuses autres propositions sont sur la table mais elles ne font pas l'unanimité ou ne modifient pas les règles du jeu. Ces deux propositions que nous retenons n'ont rien d'extravagant, les gouvernements peuvent parfaitement les faire étudier par leurs fiscalistes et leurs juristes et les mettre à l'ordre du jour de la négociation internationale.

Rien d'extravagant à imaginer de prélever une taxe de 0,1 à 0,5 % sur les transactions en devises qui n'affecterait que très marginalement les investissements productifs ou les échanges réels alors qu'elle pèserait sur les « allers-retours » quasi-instantanées, quelques heures ou, tout au plus, quelques jours, qui caractérisent les « jeux de casino » auxquels se livrent les spéculateurs et qui représentent 80 % des flux financiers actuels. Ces mouvements spéculatifs n'apportent rien aux économies, les décourager est simplement une bonne politique. De plus, les sommes collectées pourraient constituer l'embryon d'une fiscalité mondiale et servir à lutter contre quelques déséquilibres criants qui grandissent entre le Nord et le Sud du monde.

Rien d'extravagant non plus à demander le démantèlement des paradis fiscaux. C'est là encore le bon sens. Si les gouvernements veulent s'attaquer à l'économie du crime et aux mafias qui la servent, s'ils veulent rappeler aux puissances financières légales leurs responsabilités sociales et territoriales, il n'y a pas d'autres solutions que de bloquer les blanchisseries et de neutraliser les lessiveuses. Là encore, rien de plus qu'une politique conséquente et de bon sens.

La question de la gouvernance dans un monde globalisé est l'objet d'un débat lui aussi très animé. Pour l'heure, il n'est pas question de sortir d'architectures intergouvernementales. Comme nous l'avons indiqué, il n'existe pas de « personnes » juridiques au-dessus des Etats. Les institutions internationales ou régionales sont, au moins théoriquement, gouvernées par des conseils où siègent les représentants des gouvernements nationaux. Leur autonomisation, ou ce qui apparaît parfois comme tel, est dénoncée à juste titre comme une dérive technocratique. Quant aux acteurs non gouvernementaux, ils ne cherchent pas à participer aux instances de la gouvernance mondiale, même s'ils alimentent la réflexion sur de possibles nouvelles formes de gouvernance. L'essentiel, pour ces acteurs, est de construire un mouvement social, de le positionner face aux pouvoirs économiques et de rappeler aux gouvernements leurs responsabilités sociales, territoriales et environnementales.

Cette responsabilité des gouvernements doit se manifester de deux manières principales : la négociation des règles du jeu internationales et la conduite des politiques publiques.

La mondialisation financière et économique a besoin d'un cadre et de règles pour produire du développement économique et sociale dans les différentes régions du monde ; ni l'état de jungle ni le blanc-seing accordé aux acteurs financiers ne sont satisfaisants. Il appartient aux gouvernements, dans le cadre d'une négociation

internationale, de définir les éléments de cette nécessaire « régulation internationale » et de l'instituer.

Dans le domaine de l'environnement, il est de la responsabilité des Etats de gérer le « domaine public international » ou les « communaux internationaux » pour reprendre des concepts juridiques connus de notre droit. La pression permanente des pouvoirs économiques et financiers devrait dorénavant être équilibrée par une pression de même intensité de la part du mouvement social et permettre aux gouvernants de retrouver des marges de manœuvre et un pouvoir qui, ils le confessent eux-mêmes, leur ont échappé. Pour ce qui est de la gestion durable des ressources naturelles, les gouvernements ont une responsabilité supplémentaire, celle de défendre les intérêts des générations futures qui ne peuvent se défendre elles-mêmes.

L'acceptation de négocier une taxe Tobin et un démantèlement des paradis fiscaux, tout comme la mise en place des mécanismes permettant l'application des conventions internationales (diversité biologique, changements climatiques...) seraient le signal d'une posture nouvelle de la part des gouvernants entre ou au-dessus des forces économiques et des forces sociales.

Les acteurs économiques et les acteurs sociaux ont aussi besoin pour agir d'espaces économiques nationaux ou locaux délimités et aménagés. Ils ont besoin de politiques publiques. C'est là, dans ces espaces nationaux ou locaux, que peut ou non s'organiser une société d'initiative et de solidarité et un développement durable. Nous reprendrons abondamment ce débat dans notre troisième partie.

Concernant le niveau microéconomique, celui où œuvrent les acteurs économiques et là où précisément peuvent s'expérimenter des alternatives, les positions sont diverses mais, à priori, non contradictoires. On peut identifier trois familles de pensée et d'action qui privilégient soit le soutien apporté aux travailleurs des entreprises dans leur rapport conflictuel avec les représentants du capital, soit le soutien aux expériences économiques alternatives menées hors des entreprises, soit l'encouragement aux différents acteurs économiques ayant des comportements solidaires dans ou hors des entreprises.

Soutien apporté aux « travailleurs » dans les conflits capital/travail : c'est évidemment la priorité défendue par les syndicats et leurs alliés de la (première) gauche. La question principale, pour eux, étant celle de la « démocratie industrielle » et du partage des fruits de la croissance, il demande le respect des droits du travail et le retour à un juste équilibre entre les revenus du capital et la rémunération du travail.

Soutien des « expériences économiques alternatives » : c'est la position des alternatifs et des écologistes et de leurs alliés de la (deuxième) gauche. La question centrale pour ce groupe est celle des modes de production, de consommation, de distribution. Face aux contradictions de l'économie traditionnelle, la construction d'une autre économie et l'expérimentation de nouvelles manières de produire, de consommer ou de commercer sont considérés comme des priorités.

Encouragement aux « acteurs économiques ayant des comportements citoyens » (ou éthiques ou responsables ou solidaires ou équitables...): des mouvements d'épargnants, d'investisseurs, de producteurs, de consommateurs, de distributeurs, d'ingénieurs et de tous autres acteurs économiques soucieux de porter la préoccupation de l'intérêt général au cœur de l'économie, sont apparus ces dernières

décennies, voire ces dernières années, en réaction au processus de dérégulation de l'économie. Ces acteurs économiques se proposent à la fois de se comporter avec civisme et de réclamer des politiques publiques incitant les acteurs économiques à œuvrer pour l'intérêt général. Le mouvement des finances solidaires ou celui de l'investissement responsable ou, encore, celui du commerce équitable portent déjà des expériences significatives et peuvent être crédités de certaines inflexions positives de quelques politiques publiques. Nous rejoignons là notre deuxième partie qui sera précisément consacrée à ces mouvements et à leurs actions.

Deuxième partie

Des actes et des acteurs économiques d'un type nouveau

Mais, si la logique de l'économie est celle des intérêts individuels et si l'Etat n'arrive plus à faire valoir l'intérêt général, qui va bien pouvoir porter la question de l'intérêt général au cœur de l'économie ? Il y a bien sûr la fameuse main invisible d'Adam Smith, mais, depuis deux siècles et demi, personne n'en a constaté les effets. Et il faut aux plus libéraux des économistes une foi tenace, à moins qu'il s'agisse de motivations moins nobles, pour continuer à nous expliquer que la main salvatrice va enfin apparaître lorsque l'économie et la finance auront été totalement libérées... d'autres préféreront dire dérégulées. Même Michel Camdessus, alors directeur général du FMI, marquait sa distance avec ces brontosaures du libéralisme : « Ma théorie a toujours été celle des trois mains : la main invisible du marché, la main de la justice (celle de l'Etat) et la main de la solidarité... il faut que les trois mains puissent travailler ensemble », (cité par S. Latouche dans *Y a-t-il une économie substantive ?*). Alors nous marquerons une distance plus grande encore car nous n'avons entrevu aucune main derrière les programmes d'ajustement structurel sinon celle, une peu lourde, du FMI ! Pourtant, rendons grâce au directeur général du FMI, cette théorie des trois mains est très pédagogique, particulièrement si la troisième main est bien identifiée comme celle des citoyens organisés. Il faut en effet passer d'une vision linéaire (et d'une pensée unique) à une vision binaire, puis ternaire : « L'enjeu est de substituer à une pensée binaire : Etat-marché... une pensée ternaire : Etat-marché-société », (B. Eme et J.L. Laville, *L'économie solidaire contre les idées reçues*, revue Culture en mouvement).

Nous reviendrons, dans notre troisième partie, sur la main de l'Etat, qui dans les grandes heures de l'Etat-providence, incarnait dans notre pays, pour ne pas dire confisquait, l'esprit de solidarité de la communauté nationale. Cette solidarité-là, qui s'est montrée incapable de répondre aux besoins des sociétés des pays pauvres et qui a atteint ses limites dans les pays riches – et ne parlons pas du devoir de solidarité avec les générations futures –, cherche sa place entre le presque tout et le trois fois rien et a besoin pour s'exercer de nouveaux instruments. Ce qui nous intéresse dans cette deuxième partie est d'identifier la main de la solidarité, celle que se donnent des groupes de citoyens pour construire une société de solidarité.

Nous nous arrêterons, dans le premier chapitre, sur les initiatives d'un type nouveau qui sont apparues dans la microéconomie et qui se réfèrent à l'éthique. Dans un deuxième chapitre nous présenterons les acteurs collectifs de cette économie citoyenne émergente. Enfin, dans un troisième chapitre, nous aborderons la question de l'organisation de ces acteurs collectifs et la création d'un mouvement porteur de cette conception citoyenne de l'économie.

Chapitre 4

Une approche militante de l'économie

La marche de l'économie est fondée sur la poursuite par tous les acteurs de leurs intérêts individuels. La somme des stratégies des personnes physiques ou morales est supposée rencontrer l'intérêt général. Tel est le postulat de la pensée libérale. Avant même qu'Adam Smith et David Ricardo ne construisent leur théorie sur ce postulat, le huguenot B. de Mandeville nous avait déjà raconté la fable de la ruche dans laquelle l'égoïsme de chaque abeille fait la prospérité de la ruche. Mais, heureusement les sociétés se sont dotées d'un filet de sécurité au cas où l'intérêt général ne serait pas au rendez-vous, par exemple lorsque des personnes sont exclues ou non incluses dans la production et dans la consommation. Il y a bien des filets privés, des œuvres, mais dans notre tradition républicaine, c'est l'Etat qui intervient pour corriger les mécanismes économiques défaillants ou/et pour compenser, grâce à des politiques sociales et à un transfert de richesse, les ratés du système.

Cette approche de l'économie est confortable pour le citoyen qui y est réduit aux deux seuls rôles d'acteur économique égoïste et de contribuable contraint... Rien qui ressemble à l'attitude « fraternelle » à laquelle nous invite notre devise national, rien qui ressemble à une société de solidarité puisque la construction de notre ruche et la production de notre miel reposent sur la somme de nos égoïsmes. Mais, Dieu soit loué, comme dans l'armée, comme dans l'action sociale et comme partout, il y a dans l'économie des héros qui, au nom de valeurs supérieures et pour trouver des solutions à des situations concrètes d'abandon et de misère, oublient les conformismes de comportement.

Au XIXème siècle, siècle pendant lequel un libéralisme sans filet a fait des ravages sociaux, des personnalités généreuses et pragmatiques - les Owen, Raiffeisen, Fourier, Godin, Gide et bien d'autres humanistes, socialistes, chrétiens sociaux - ont prôné des démarches solidaires qui ont abouti à la mise sur pied et à la reconnaissance des coopératives (Loi de 1867), des syndicats (Loi de 1884), des mutuelles (Loi de 1898) et des associations (Loi de 1901) et fermé la parenthèse de la Loi Le Chatelier (1791) qui interdisait toutes formes d'associations intermédiaires entre l'Etat et l'individu. Depuis lors, les sociétés de personnes se sont très considérablement développés et constituent aujourd'hui le vaste domaine de l'économie sociale.

A la fin du XXème siècle, le besoin d'innovation sociale dans le champ économique s'est réveillé, toujours au nom de valeurs supérieures et encore pour résoudre des drames concrets liés à la crise économique des années 1980 et 1990.

Quelques pionniers de l'économie citoyenne

« L'idée n'était pas seulement d'aider des entreprises alternatives mais aussi d'autogérer son épargne, c'est-à-dire de savoir où va son argent, d'en maîtriser la

destination... C'est pourquoi nous en sommes arrivés à l'idée des Cigales parce que c'est un moyen de savoir à qui et à quoi est destinée son épargne ». Patrice Sauvage, énarque atypique, réponds parfaitement à l'idée et à l'image que chacun peut se faire de l'idéaliste, voire de l'utopiste. Mais Patrice Sauvage, alors animateur des Réseaux Espérance, agit. Il rédige la charte de l'ALDEA, un manifeste pour une autre économie, « ...l'argent n'est pas le maître, mais l'instrument... ». L'ALDEA, l'Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative, créée en 1981, veut favoriser l'émergence de pratiques qui « transforment l'économie, notamment en modifiant la gestion de l'épargne ».

Savoir où va son épargne ? Précisément, le petit groupe de l'ALDEA est en relation avec des réfugiés indonésiens qui cherchent à créer un restaurant pour échapper à l'assistance publique et privée. C'est grâce à une « épargne éthique et solidaire » que sont créés à Paris, rue de Vaugirard près de l'Odéon, la Société coopérative de production et le restaurant Indonésia. Des expériences similaires sont aussi tentées avec une entreprise métallurgique, Soudo-Réparation, et avec une entreprise de maraîchage biologique accueillant des handicapés.

Ces expériences, et quelques autres, permettent de tester des idées et de s'approcher par tâtonnement de la formule opérationnelle qui permettra de démultiplier les actions. Idéalisme, utopie ? sans doute, mais là où on ne les attends pas, sur le terrain économique et en rupture avec les actions caritatives et le don pur et simple. C'est Jean-Paul Gautier qui invente en 1983 le concept de Cigale, Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne. Comme c'est le cas pour la plus part des initiatives de la « finance solidaire », l'invention n'est pas tant dans le statut - des clubs d'investisseurs existaient, une circulaire de la Direction générale des Impôts avait en 1970 défini leur statut fiscal -, mais dans le détournement d'objectifs : « Au lieu de créer un club d'investisseurs orienté vers le profit, on a cherché à faire un club d'investisseurs ayant pour objet la création d'emplois de proximité ». La première Cigale, celle du Château d'eau, naît dans le 10ème arrondissement de Paris. En 1985, une Fédération des Cigales se met en place pour donner corps au mouvement qui grandit et pour venir en appui aux clubs qui surgissent aux six coins de l'hexagone.

En 1985, l'Aldea complète le dispositif des clubs d'investisseurs dont les prises de participations sont modestes, en moyennes 20 000 F par entreprise, en créant Garrigues, la première société coopérative de capital-risque. Garrigues prendra des participations d'un montant supérieur, entre 50000 et 200000 F, et pourra valoriser l'argent des clubs en attente de projets ou récupérer les actifs des clubs dissous.

Garrigues, aujourd'hui est présente dans le capital d'une trentaine d'entreprises et a contribué à la création de 150 emplois. En 1999, 114 clubs Cigales avaient investi dans 35 entreprises pour un total d'un million de francs permettant la création de 115 emplois. Au-delà des coups de main donnés aux projets, il importe de prendre en compte un aspect pédagogique : les Cigales se veulent avant tout un mouvement d'éducation populaire. (L'histoire du mouvement des clubs Cigales est très bien raconté par PD. Ruso et R. Verley dans *Cigales, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement*, Fph, nous avons extrait de ce livre les citations de ce paragraphe).

Jean-Pierre Bideau et Henri Nouyrit se rencontrent à Chatou dans les années 70, l'un est professeur des enfants de l'autre. L'un a passé son enfance en Allemagne, l'autre a une épouse d'origine hollandaise. Les deux ont étudié la pensée de Rolf Steiner et sont convaincus que « la grande règle dont a besoin une économie fondée sur la division du travail et l'échange, c'est la fraternité ». Ils se situent donc à l'opposé du postulat de l'égoïsme individuel. En 1979, Jean-Pierre Bideau, nommé à Saint-Menoux dans l'Allier pour créer une

école Waldorf, est à la recherche de crédits pour construire son école. Il revient d'Allemagne, où il a été solliciter une banque s'inspirant des idées steinériennes, avec la conviction que, plutôt que d'un prêt bancaire, il a besoin de multiplier et de renforcer les relations sociales autour de son projet et de créer une communauté de donateurs-cautionneurs. Dans la tête des amis qui entouraient l'école de Chatou et qui s'intéressent à la mise sur pied de celle de Sainte-Menoux, il y a l'idée qu'avant l'outils financier il y a des relations fraternelles. Avant la finance, il doit y avoir la communauté.

L'association NEF, Nouvelle économie fraternelle, naît en 1979 pour étudier de nouvelles modalités d'entraide dans le domaine financier. L'association collecte des crédits non rémunérés sur un compte qu'elle a ouvert au Crédit coopératif. La loi bancaire de 1984 met hors-la-loi cette pratique qui, dorénavant, sera réservée aux établissements financiers agréés. La NEF décide alors de se transformer en société financière et de prendre un statut de coopérative. Elle est autorisée par la Commission des opérations en bourse à lancer un appel public à l'épargne pour réunir les 7,5 millions de francs alors nécessaires à la création d'une société financière. La société financière NEF est agréée le 15 décembre 1988 par le Comité des établissements de crédit. Elle s'installe à Bourbon l'Archambault dans l'Allier, à mille lieux de toute place financière. Un nouveau geste de déviance.

Depuis lors, le développement de la NEF est régulier. Elle a accordé en toute transparence 1000 prêts, dont 120 en l'an 2000, pour un montant total de 175 millions de francs. Une moitié des prêts soutient des projets dans le domaine de l'environnement, l'autre moitié des projets d'aide à la réinsertion et des projets de caractère culturel. La NEF a maintenant 5000 associés et un capital de 31 millions de francs. Encore quelques millions et la NEF pourra envisager de se transformer en banque solidaire, la première du genre en France.

L'orientation éthique est toujours première. Est-ce la raison qui a poussé une mission parlementaire à suspecter la NEF d'une dérive sectaire ? Nous n'avons jamais pu avoir le moindre argumentaire qui viendrait étayer ces suspicions, la Justice non plus qui a condamné le responsable de cette mission, non pour son rapport qui est intouchable, mais pour des déclarations faites à la télévision sans immunité. (S. Pillods a écrit un livre sur l'histoire de la NEF auquel on pourra se référer, *Quand l'argent relie les hommes, une autre manière d'être banquier : l'expérience de la NEF*, Fph).

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les trente glorieuses tournent court. Les gros piliers de l'économie, qui, dans la région, structurent la vie sociale depuis le XIXème siècle, s'effondrent. La sidérurgie, la construction ferroviaire, la construction navale, le machinisme agricole, le textile, le charbon... tout s'écroule laissant des bassins d'emploi en friche et toute une population dans le vide. La Datar essaye bien d'attirer des entreprises japonaises ou américaines, de l'électronique ou de la téléphonie, mais on est loin du compte.

Christian Tytgat a un parcours de travailleur social. Depuis deux ans, il suit sans grand succès un groupe de trente chômeurs. Il a de plus en plus la conviction que les solutions ne viendront pas d'ailleurs, qu'elles doivent se construire au sein de la communauté meurtrie du Nord et du Pas-de-Calais. Il faut tourner le dos au couple « paternalisme privé-assistance publique » et construire dans les bassins d'emplois une alliance entre exclus et cadres ou techniciens autour de projets de création d'activités et, pour ce faire, mobiliser une épargne solidaire et créer des activités économiques et des entreprises nouvelles. Nous sommes en 1986, Christian Tytgat met sur pied le Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels, le GIEPP, il attire dans la région et soutient le mouvement des Cigales et se lance dans quelques expériences concrètes. Il participe par exemple à la création de « Vert'tige », une entreprise de maraîchage biologique qui s'installe dans la banlieue de Lille.

Mais bien vite, il faut changer d'échelle et se doter des instruments financiers adaptés aux ambitions économiques et sociales. La Commission des opérations en bourses autorise un appel public à l'épargne pour réunir le capital nécessaire à la création d'une « société coopérative anonyme de placements à risque » dont le nom marque la révolution culturelle opérée « Autonomie et solidarité ». Treize cent candidats-actionnaires, actionneurs comme aiment à les appeler Christian Tytgat, répondent à l'appel public : deux cent élus, cent chefs d'entreprises, mille petits porteurs. L'alliance est scellée. Entre 1990 et 1993, la société de capital-risque intervient dans 19 entreprises pour un montant de 4,5 millions de francs et contribue à la création de 230 emplois. En 1993, la COB accepte un nouvelle appel public à l'épargne pour permettre au capital d'atteindre 8 millions de francs. Fin 2000, 16 millions de francs avaient été investis dans 105 sociétés, plus de 1500 emplois avaient pu être créés ou sauvegardés.

Mais, comme souvent dans la finance solidaire, une aventure en appelle une autre. Le capital-risque appelle le crédit. A côté de la société de capital-risque, les promoteurs du mouvement des finances solidaire ont besoin de disposer d'un instrument financier capable d'accorder des crédits. En 1997, 28 groupements et associations actionnaires créent la « Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais » avec l'aide de la Région, du Crédit coopératif et de la Caisse des dépôts et consignations. Une centaine d'actionnaire a, depuis lors, rejoint le mouvement. La Caisse solidaire, dont le capital est porté à 17 millions de francs, a créé un compte à terme et un livret pour collecter une épargne solidaire. En trois ans, 29 millions ont été réunis, 300 prêts accordés et 500 emplois créés. (L'histoire d'Autonomie et solidarité est racontée dans le dossier préparé par M. Borel, P. Percq, B. Verfaillie et R. Verley, *Le capital au risque de la solidarité, une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée*, Fph).

Depuis le début des années 60, le Comité catholique contre la faim et pour le développement sensibilise les mouvements et les milieux catholiques aux difficultés de développement des communautés du Tiers-monde. Il collecte des fonds pour soutenir ces communautés et leur permettre de réaliser des projets. Au début des années 80, Jean-Paul Vigier réfléchit à d'autres formes de solidarité internationale plus directement articulées sur la réalité microéconomique. Il propose au CCFD d'imaginer un outils qui aiderait les « entrepreneurs » à créer des entreprises. Bien sûr, il ne s'intéresse pas à tous les entrepreneurs, son attention se concentre sur ceux qui sont à la frontière de l'économie informelle et de l'économie formelle.

Jean-Paul Vigier crée la Société d'investissement et de développement international, la SIDI. La société intervient d'abord directement auprès de petites entreprises, mais la distance de Paris à l'Afrique ou à l'Amérique du sud est peu compatible avec l'esprit du projet. Bien vite, la SIDI prend du recul et s'efforce de soutenir la création de structures locales de finances solidaires et d'aide à la création de micro-entreprises.

En 2000, la SIDI avait un capital de 22 millions de francs dont moins du tiers venait du Ccfd. Elle a construit des partenariats avec des institutions financières dans 22 pays du Tiers-Monde. Au travers de ces partenariats financiers, c'est plus de 100000 prêts d'un montant compris entre 500 et 5000 francs qui ont pu être accordés à des petits entrepreneurs du Tiers-Monde. Mais, une fois encore, le volet financier de la Sidi n'aurait pas pris cette ampleur si l'instrument ne reposait pas sur un entrelacs de relations humaines et militantes. Une association de souscripteurs participe à la vie de la Sidi et des professionnels de la finance, souvent des retraités, accompagnent les projets et s'en portent garant devant l'association.

Jean-Paul Vigier a quitté la Présidence de la Sidi, puis quitté la Présidence de Finansol. Il préside à présent le Comité du Label de Finansol et un groupe européen de banques solidaires qui projettent de mettre sur pieds une banque européenne solidaire. Comme il l'avoue lui-même, Jean-Paul Vigier est, en matière de finance solidaire, un « géniteur ».

Claude Alphantery est une personnalité atypique. Grand résistant, haut fonctionnaire, militant associatif, il a écumé les différentes gauches. Il a été aussi banquier et l'un des directeurs de la Caisse des dépôts et consignations. Il sera l'une des charnières actives entre la finance publique et les pionniers de la finance solidaire. La finance solidaire, plus que toute autre finance, a besoin d'instruments de garantie. Les placements, moins rentables et moins liquides, sont aussi plus risqués. Ce sont autant de handicaps qui pèsent sur les seules épaules des épargnants solidaires, qui, s'ils sont les plus militants, ne sont certainement pas les plus riches des épargnants!

La Caisse des dépôts va apporter une aide décisive en mobilisant des collectivités locales et des partenaires privés autour de l'idée de « Fonds territoriaux ». En 1988, Claude Alphantery crée l'Association France active dont il prends la présidence. L'association va permettre de créer avec d'autres acteurs de la finance solidaire les instruments financiers nécessaires à la mise en place de 21 fonds territoriaux, de la société d'investissement France active, la SIFA, et du Fonds commun de placement Insertion Emploi.

La garantie France active a permis en treize ans de lever 200 millions de francs d'emprunts bancaires. 10000 entreprises ont pu être soutenues et 30000 emplois créés ou maintenus. Le FCP Insertion-Emploi, de son côté, a permis de collecter 312 millions de francs dont 24 millions ont été introduit dans le capital de 111 entreprises d'insertion qui recrutent des chômeurs.

Claude Alphantery et son équipe de France active ont joué un rôle capital dans la phase de démarrage du mouvement des finances solidaires, un mouvement qui était alors mal articulé et peu perceptible pour les autorités publiques. (On pourra se reporter au livre de Claude Alphantery *Vivre et résister*, Descartes & Cie).

Avant son entrée au séminaire, le Père Bernard Devert travaillait dans la gestion et la promotion immobilières. Son évêque, Monseigneur Decourtray, lui demande donc naturellement de mettre sa compétence au service des familles sans abri ou logées dans des conditions précaires et misérables. En 1985, il crée l'association Habitat et Humanisme qui réunit les partenaires qui s'engagent avec lui dans la lutte contre l'exclusion et l'évolution ségrégative de l'urbanisme et qui servira de creuset aux expériences financières à venir. L'association devient une fédération d'associations locales qui se créent dans 35 villes et qui ensemble mobilisent plus de 600 bénévoles et emploient une soixantaine de travailleurs sociaux. Sur le plan opérationnel, quatre instruments sont mis sur pied : une société foncière, un contrat d'assurance-vie, un fonds commun de placement et une société d'administration de biens.

La Foncière a aujourd'hui 1600 actionnaires. Elle a pu réunir 180 millions de francs pour se rendre propriétaire de 605 logements. Le contrat d'assurance-vie a 220 souscripteurs et 19 millions d'encours dont 10 % sont consacrés à l'achat d'actions de la Foncière. Les 1500 épargnants du FCP Epargne-Solidarité-Habitat qui ont apporté 115 millions de francs ne récupèrent que les trois-quarts de leurs revenus financiers, le quart restant est versé à Habitat et Humanisme. Enfin, Régie Nouvelle, la société d'administration de biens, gère le patrimoine de la Foncière et, comme agence immobilière privée et sociale, s'occupe de la gestion et de la

location d'appartements pour le compte d'autres propriétaires qui s'engagent aux côtés d'Habitat et d'humanisme.

Pour amplifier le mouvement militant et manifester que son action est créatrice d'intérêt général des partenariats financiers sont construits avec la Caisse des dépôts et consignations, qui a dans son mandat le financement du logement social, et avec les collectivités locales, qui doivent veiller à la réinsertion des exclus. Le capital collecté par ces différents canaux permet d'acheter des appartements. Ceux-ci, restaurés par leurs futurs locataires avec l'appui de la Régie, sont loués avec des loyers, qui bien que modestes, permettent d'équilibrer l'ensemble des instruments financiers.

Ces instruments financiers n'auraient pas de signification et, sans doute, pas d'efficacité s'ils n'accompagnaient pas le travail des bénévoles et des travailleurs sociaux des associations locales et celui du petit noyau de professionnels regroupé au siège lyonnais de l'association. Les bénévoles accompagnent les familles dans leurs itinéraires de réinsertion qui commencent par l'installation dans un logement restauré, mais qui comprends bien d'autres étapes : le travail, l'éducation des enfants, la participation à la vie sociale...

Le Père Devert est un promoteur immobilier et un financier classiques, sauf que les instruments financiers, sur lesquels repose l'action d'Habitat et humanisme, travaillent pour des publics en difficulté, mal ou pas solvables. L'argent n'est plus alors qu'un moyen permettant leur réinsertion. C'est ce qu'il a confié au Monde de l'économie qui s'intéressait à son expérience : « Il s'agit de faire perdre à l'argent de sa prétention à vouloir tout décider, tout orienter et de faire en sorte que l'acte économique et financier soit traversé par le souci d'une autre finalité qui aurait pour nom la solidarité ».

Maria Nowak rencontre Muhammad Yunus, le fondateur de la Grameen Bank, la banque des pauvres, en 1985. Elle se rend au Bangladesh en 1987 pour étudier l'action de la Grameen et rencontrer ses promoteurs et ses bénéficiaires. « Les progrès réalisés par les membres de la Grameen Bank se mesuraient en des termes simples : passage d'un repas par jour à deux repas, achat d'un second sari qui permette de laver le premier sans avoir à se cacher dans la case en attendant qu'il sèche. Dans une deuxième phase, les projets devenaient plus ambitieux : achat de quelques mètres carrés de terre pour planter des légumes ailleurs que sur le toit de la maison ». Créée en 1983 après une expérience de recherche-action, la banque a déjà 200000 membres en 1987, elle en aura 1,5 millions en 1994.

A la base de l'initiative de Muhammad Yunus, il y a deux idées majeures. La première : « les gens pauvres, souvent traités comme des incapables, ne survivraient pas s'ils n'étaient pas très astucieux et très débrouillards ». La seconde : « Le crédit est une affaire sérieuse, il doit être remboursé ». La seule force des pauvres étant la solidarité, la garantie sera apportée par un groupe de solidarité de cinq personnes... Résultat : les taux de remboursement sont de l'ordre de 97 % !

Maria Nowak essaye d'implanter l'idée en Afrique, puis, de créer le micro-crédit en France. Aucune organisation ne souhaitant tenter l'expérience sous sa propre enseigne, elle crée avec quelques amis l'Association pour le droit à l'initiative économique, l'ADIE. « L'exclusion est une pauvreté insidieuse, car elle prive les hommes des moyens d'agir. Après les avoir réduits à l'impuissance, elle les met dans la dépendance totale de la société à travers des mécanismes d'aide... La rançon du capitalisme est cette destruction des valeurs d'une société, la disparition des liens sociaux, la perte d'accès au droit le plus élémentaire qui est le droit à l'initiative économique ».

Aujourd'hui, l'Adie est animée par 150 salariés et par 400 bénévoles, l'association a soutenu la création de près de 10000 entreprises, dont 3000 en l'an 2000, et permis la création de près de 15000 emplois grâce à des prêts d'un montant compris entre 10000 et 30000

francs. (Le lecteur pourra lire le beau livre de Maria Nowak, *La banquière de l'espoir, celle qui prête aux exclus*, Albin Michel).

Ces expériences, nées de l'engagement de quelques pionniers qui ont su convaincre leurs entourages, montrent qu'il est possible de susciter et de soutenir l'initiative économique de personnes en difficulté ou des projets de développement local dans des régions défavorisées ou encore de produire des services répondant à des besoins individuels ou collectifs qui ne trouvent pas satisfaction dans le jeu normal de l'économie de marché. Cet ensemble d'activités économiques constitue ce qu'il est convenu d'appeler l'économie solidaire. Celle-ci représente un domaine potentiellement immense qui ne se manifestera pleinement que si les partenaires concernés – acteurs publics, associatifs, économiques, territoriaux – s'engagent ensemble dans l'appui aux initiatives des « entrepreneurs solidaires ».

Mais les entreprises du secteur privé continueront de constituer l'essentiel de l'économie ; elles exercent aujourd'hui un monopole exclusif sur les secteurs les plus centraux de l'économie, particulièrement ceux qui ont une forte intensité capitaliste et technologique. Il convient donc de porter la question de l'intérêt général au cœur de ces entreprises si l'on veut bâtir une économie citoyenne. Des pionniers se sont également aventurés dans le monde de l'entreprise.

L'argent a toujours posé problème aux mouvements d'église. Les congrégations religieuses sont aussi des communautés économiques. Celles-ci doivent gérer un patrimoine qu'il faut transmettre aux générations futures et assurer une vie et une retraite décentes à leurs membres. Il n'est pas facile de trouver la bonne attitude à adopter à l'égard de l'argent et de la gestion de son patrimoine lorsque les personnes comme les institutions font vœu de pauvreté et qu'il est admis comme une règle que l'argent ne doit être qu'un moyen. Les églises protestantes portent cette question depuis leurs origines. John Westley, le fondateur du mouvement méthodiste, considérait la gestion de l'argent comme une question très centrale dans l'accomplissement d'une vie chrétienne. Les anabaptistes et les quakers du nouveau monde veillaient à ne pas financer les industries de l'alcool ou de l'armement. « En 1928, le *Pioneer Fund* de Boston proposa aux particuliers et aux Eglises des placements financiers qui excluaient explicitement tout ce qui avait trait à l'alcool, au tabac, aux casinos, aux machines à sous et à la pornographie. Les investisseurs religieux cherchaient à se détourner des actions du péché, les *sin stocks* », nous rappelle Eric Loiselet dans un excellent article paru dans la revue *L'économie politique* sur l'investissement socialement responsable.

La sœur Nicole Reille a donné, elle aussi, une réponse à cette question et, du coup, elle introduit en France, au début des années 1980, la finance éthique. La sœur est à l'époque économe de la congrégation Notre-Dame et, à ce titre, elle a la responsabilité de préparer les retraites des sœurs. Pour ce faire, elle crée en 1983 l'association Ethique et investissement et le premier fonds éthique français, le Fonds commun de placement Nouvelle stratégie 50. Progressivement, les règles du jeu de l'investissement sont définies : une batterie des 20 critères permet d'apprécier la place réservée aux hommes et aux femmes travaillant dans une entreprise, mais aussi d'évaluer l'attention portée par celle-ci aux conséquences de ses décisions sur son environnement proche ou lointain. A l'occasion et au delà de l'acte de sélection des entreprises, l'association s'efforce d'engager, puis de poursuivre, un dialogue avec leurs dirigeants, mais aussi avec leurs responsables syndicaux. La sœur Nicole Reille

reconnaît que ce dialogue n'a pas été facile à établir les premières années. Que pouvaient bien comprendre des religieuses aux subtilités du management et de la finance modernes ?

Aujourd'hui, les responsables et les partenaires sociaux attachent la plus grande importance à la relation avec leurs actionnaires. La *corporate governance* et la mode des fonds éthiques sont passées par là ! On recense à présent plus de 30 « organismes de placements collectifs en valeurs mobilières », OPCVM, de droit français (fonds communs de placement, FCP, ou sociétés d'investissement à capital variable, SICAV) qui utilisent des critères éthiques pour le choix de leurs placements ; c'est trois fois plus qu'il y a deux ans. Les 5 milliards de francs collectés sont une somme déjà rondelette même si ce montant ne représente que 0,15 % des 550 milliards d'encours des OPCVM français. C'est évidemment très peu comparé aux Etats-Unis où les fonds éthiques représentent 13 % des actifs gérés.

C'est à San Francisco que Geneviève Féron découvre la notion d'investissement socialement responsable. Pour certains gestionnaires américains de fonds de pension, le respect par une entreprise de ses salariés et de son environnement est un excellent indicateur de la prise en compte du long terme et, en définitive, un bon gage pour la rentabilité future de l'entreprise. L'éthique rencontre la recherche d'un intérêt bien compris. Les américains aiment par dessus tout les *win-win*. Les français, eux, sont moins habitués au mélange des genres. Geneviève Féron décortique la « chaîne du socialement durable » et conçoit le projet ARESE, Analyse et recherches sociales et environnementales sur les entreprises. De retour en France, avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations et de la Caisse d'épargne, elle met en œuvre son projet qui devient la première agence française de notation éthique des entreprises.

Cinq domaines sont évalués : la qualité des relations humaines dans l'entreprises, la qualité des relations avec les clients et les fournisseurs, la qualité des rapports avec les actionnaires, le respect de l'environnement et les rapports de l'entreprise aux collectivités locales et régionales. Les 120 entreprises cotées par les sociétés de bourses françaises dont les quarante entreprises qui composent le CAC 40, sont suivies et notées. Aujourd'hui, la plupart des gestionnaires de Fonds éthiques utilisent les notations d'Arese pour constituer leurs portefeuilles.

Le succès d'Arese est un bon indicateur du développement en France des Fonds éthiques. Ce mouvement va s'intensifier avec le développement de l'épargne salariale et la prise en compte par les gestionnaires de Fonds de critères sociaux et environnementaux. Pour preuve, Edith Wolff, après un parcours classique d'une quinzaine d'années dans différentes banques et divers métiers de la finance, vient d'obtenir l'agrément de la Commission des opérations de bourse, la COB, pour créer ETHYS, une société anonyme spécialisée dans la gestion de portefeuilles éthiques et solidaires. L'objectif est de gérer dès la deuxième année un portefeuille de 500 millions de francs et de lier finance éthique (qui s'intéresse aux entreprises cotées) et finance solidaire (qui s'intéressent à la création d'entreprises et aux entreprises non cotées).

Dans le domaine du commerce et de la consommation, les initiatives sont également de plusieurs types. Certains pionniers ont rapproché producteurs et consommateurs et des circuits courts, d'autres ont garanti par des labels la valeur sociale et environnementale des produits qui peuvent, dès lors qu'ils sont étiquetés, suivre les circuits de la distribution conventionnelle. Ces deux familles se reconnaissent comme les deux composantes du « commerce équitable ». Une troisième famille s'efforce de surveiller les conditions de

production imposées par les grandes marques et de lancer des campagnes pour dénoncer les abus. (On pourra se référer au dossier constitué par Odile Albert, *Pour un commerce équitable, expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre pays du Nord et ceux du Sud*, Fph).

Nous sommes en novembre 1971. Suite à de graves inondations, la famine sévit au Bangladesh. De retour de Dacca, l'abbé Pierre lance un appel aux communes de France pour qu'elles mettent sur pied des comités de jumelages. Pour marquer leur solidarité, quelques communes soutiennent des « boutiques Tiers-Monde » où sont proposés des produits dont l'achat est à la fois un acte économique de consommateur et un acte solidaire de citoyen. Ces boutiques deviendront des « magasins Artisans du monde ». Le premier magasin ouvrira en 1974, rue Rochechouart dans le 9ème arrondissement de Paris.

Le mouvement comprend aujourd'hui en France 93 magasins et réalise un chiffre d'affaire de 25 millions de francs. Il s'est doté d'une centrale d'achat, Solidarmonde. Ces magasins français font partie des 3000 « magasins du monde » recensés en Europe. En 1997, 63 % des produits étaient artisanaux et 32 % alimentaires. Les magasins sont également des lieux d'information sur les conditions de vie des producteurs des pays du Sud et sur les mécanismes qui régissent le commerce international.

Au delà des actions concrètes, Artisans du monde lance aussi quelques campagnes pour dire l'iniquité du commerce mondial. En 1995, la campagne « Libère tes fringues » - Exploitation des enfants 0%, Esclavage 0%, Liberté syndicale 100% - informe les consommateurs sur les conditions scandaleuses dans lesquelles sont fabriqués les produits qu'ils achètent : violences physiques à l'égard des ouvrières du textile, répression antisyndicales dans les fabriques de jouets, enfants mis au travail dès le plus jeune âge... Cette campagne a un écho qui dépasse les milieux militants. En 1996, un collectif, « De l'éthique sur l'étiquette », est mis sur pied. 53 organisations associatives et syndicales y adhèrent. Il propose aux grandes surfaces l'adoption d'un code de conduite pour garantir aux consommateurs la valeur sociale et environnementale des articles vendus et envisage à terme la création d'un label social. Depuis lors, quatorze grands distributeurs sont notés chaque année sur les engagements pris et sur la manière dont ceux-ci sont tenus, ainsi que sur la transparence de l'information donnée aux consommateurs. Une appréciation générale est formulée pour chaque enseigne.

Michel Besson, ancien monteur-câbleur, vient de passer trois ans en Colombie où il a côtoyé des artisans indiens qu'il a rêvé de mettre en relation avec des citoyens-consommateurs français, des « consom' acteurs ». En 1987, de retour à Paris, il crée Andines, une SARL spécialisée dans l'importation de produits artisanaux des pays du Tiers-monde avec un capital de 50000 francs. Michel Besson ne cache pas les galères rencontrées car toutes les exigences qu'il s'impose pour construire un commerce équitable, créer un lien avec les producteurs et les rémunérer correctement pèsent sur l'entreprise qui ne doit l'équilibre de ses comptes qu'aux efforts des salariés, des bénévoles, des consommateurs militants et des épargnants solidaires. Pour preuve la quatrième recapitalisation d'Andines qui a permis d'élever son capital à 1,3 millions de francs et a mobilisé les sociétés de capital-risque solidaires et les réseaux de sympathisants tissés autour de l'entreprise. Cette recapitalisation a nécessité pas moins de 45 réunions publiques en huit mois ! Mais cet investissement temps, qui a d'ailleurs aussi un coût financier évalué à 200000 francs, ne peut être évalué si l'on ne prend pas en compte la gestion d'un « capital sympathie » qui constitue la première garantie de pérennité de l'entreprise et sa meilleure carte commerciale.

Quoiqu'il en soit Andines favorise le développement d'une bonne centaine de groupements d'artisans et aide à vivre un bon millier de familles originaires de différentes régions du Tiers-Monde. L'entreprise en présentant la productions de ces artisans permet à quelques milliers de consommateurs français de prendre conscience de la diversité culturelle du monde et de l'iniquité du commerce international.

Mais, les produits tropicaux qui se retrouvent dans le panier de la ménagère sont pour l'essentiel des produits qui utilisent les réseaux classiques de distribution et transitent par les grandes surfaces. Une approche qui se limiterait aux seuls produits et circuits « alternatifs » risquerait d'oublier ce qui correspond pour les producteurs du Sud à l'essentiel de leurs marchés et de passer à côté d'une interpellation des grands acteurs du commerce mondial. C'est dans ce contexte que s'est développée l'expérience Max Havelaar qui s'intéresse à quelques produits alimentaires tropicaux majeurs. Il s'agit d'introduire dans les circuits de la grande distribution des produits dont le label permet d'assurer leur traçabilité sociale et environnementale. Du nom d'un écrivain hollandais qui dénonçait dans un livre paru en 1860 la manière dont s'opérait le commerce du café entre l'Indonésie et les Pays-Bas, l'association Max Havelaar s'est développée en Hollande, en Belgique, en Suisse et en France.

Avec Transfair et Fair trade, qui font un travail équivalent dans d'autres pays, Max Havelaar a créé la *Fair trade labelling organisation*, FLO, pour prendre en charge la labellisation des produits du commerce équitable. Pour ce faire, les trois organisations se sont accordées sur les engagements que doivent remplir les différents partenaires du commerce équitable. Le système repose sur l'établissement de « registres des producteurs » qui acceptent de respecter certaines conditions environnementales et sociales de production. La Hollande gère le registre du café, la suisse celui du cacao et de la banane, l'Allemagne celui du thé, du miel et du sucre. En contre partie des engagements des producteurs, un prix minimum est établi de façon à permettre une « juste » rémunération du producteur et un « surprix » est accordé aux groupements pour financer des investissements de caractère économique ou social. Une prime spéciale peut être ajoutée si la production est biologique. Enfin, un préfinancement permet aux producteurs d'échapper aux griffes acérées des usuriers. Les produits « *fair trade* » sont présent en Europe dans 40000 grandes surfaces et 30000 supermarchés de moyenne dimension.

Max Havelaar France, petite sœur tardive des associations hollandaise ou suisse, n'est, pour l'heure, engagé que dans la filière café. La mise en place de deux autres filières équitables, thé et cacao, est en cours de négociation. Les cafés labellisé Max Havelaar ne représentent en France que 0,2% du marché national (contre 5% en Suisse, 2,8% dans les Pays-Bas et 1% en Allemagne), mais l'évolution est prometteuse (doublement en 2000, probable triplement en 2001). 500000 familles, soit 3 millions de personnes, produisent des cafés labellisés Max Havelaar. Ceux-ci sont achetés 121 UScents/livre à quoi s'ajoute une prime de développement de 5 UScents/livre et, lorsque la production est biologique, une prime d'environnement de 15 UScents/livre. Mais, compte tenu du faible poids de la rémunération du producteur dans le prix final, entre 13 et 20% du prix à la consommation, une hausse de 80% du prix à la production ne se traduit que par une augmentation de 13% du prix au consommateur : une tasse de café équitable ne coûte que 8 centimes supplémentaires au consommateur mais rapporte 40% de plus au producteur!

Jean-Marie Fardeau est déjà un jeune vieux routier de la solidarité internationale lorsqu'il crée en 1988 « Agir ici pour un monde solidaire ». L'association, issue des mouvements militants engagés dans la solidarité internationale, s'organise comme un réseau

d'organisations et de personnes qui s'engagent à soutenir des campagnes d'opinion et de lobbying auprès des autorités publiques et des décideurs. Agir ici se veut l'expression d'une action citoyenne organisée, c'est aujourd'hui 12000 personnes qui sont membres de l'association et qui soutiennent le mouvement. L'association fait appel aux différentes identités du citoyen : elle s'adresse à l'électeur, pour que celui-ci interpelle les candidats sur leurs positions en matière de solidarité internationale et lui demande de tenir compte de leurs réponses dans le choix de son bulletin de vote ; elle s'adresse au consommateur pour que celui-ci interpelle les entreprises sur la valeur sociale et environnementale de leurs produits et lui demande de tenir compte de leurs réponses dans ses achats; elle s'adresse au contribuable pour que celui-ci interpelle les pouvoirs publics sur la nature de certaines dépenses. Les campagnes, qui ont touché de 20000 à 200000 personnes, sont construites en fonctions de ces diverses identités citoyennes.

La campagne d'Agir ici, « Fabricants et vendeurs de chaussures, soyez sport », lancé en 1996 après la campagne européenne « *Clean clothes* », s'intéresse à la responsabilité de quelques grandes marques dans les conditions désastreuses de production des chaussures de sport dans certains pays du Tiers-monde. Dans le prix d'une paire de Nike de 350 francs, les salaires ne représente en effet que 6 francs (1,72% du prix final), alors que la part de la publicité représente 4,5%, celle du distributeur 40% et la TVA 19,6%. Grâce à la campagne, les contacts se multiplient, des négociations et des actions s'engagent. Le collectif « De l'éthique sur l'étiquette » prend le relais d'Agir ici.

Ce type de campagnes existe depuis plusieurs décennies dans les pays anglo-saxons où celles-ci ont accompagné les débats politiques et militants à l'époque de la guerre du Vietnam, de l'apartheid en Afrique du Sud, des catastrophes écologiques de Bhopal, de Tchernobyl, de l'Exxon Valdez (« La merde arrive »). Aux Etats-Unis, une campagne est lancée par le mouvement étudiant contre les « *sweatshops* », les ateliers de la sueur des pays asiatiques où travaille pour de grandes marques une main d'œuvre sous-payée et exploitée. L'*United student against sweatshops* fédère une centaine de campus et assure avec des syndicalistes la surveillance des filières du vêtement. En 1997, dix compagnies, dont Nike et Reebok signent un engagement en faveur d'un code de conduite, mais, sauf GAP, n'acceptent pas un contrôle indépendant. Cette réserve étant irrecevable pour eux, les étudiants continuent leur campagne et leurs investigations et appuient le *Direct Action Network*, le DAN, qui va jouer un rôle majeur dans la préparation des manifestations de Seattle et de Washington.

En France, certaines de ces campagnes ont bénéficié de timides relais. Plus récemment, quelques groupes qui se sont faits remarquer par des décisions contestées dans le domaine social – entre autres McDonalds, Total, Danone – ont été l'objet de menaces de boycott, mais jusqu'à présent les consommateurs français, même ceux qui en approuvent le principe, ne participent guère à ce genre de démarches. Par contre, l'inquiétude, parfois même la panique, provoquées par les crises alimentaires, ont entraîné des attitudes tranchées de la part des consommateurs. Le cas de la viande bovine, suspectée de transmettre aux humains les prions de l'encéphalite spongiforme qui détruisent le système nerveux des bovins, est de ce point de vue, exemplaire. Les campagnes contre la malbouffe et contre les organismes génétiquement modifiés dont José Bové et la Confédération paysanne se sont faits les portedrapeaux, loin d'être des mouvements de marges et de marginaux, s'attaquent en réalité au cœur sensible du système alimentaire mondial et à un complexe agro-alimentaire de plus en plus puissant et rétréci. Ils ont réussi, en tous cas en France et dans la phase actuelle, à retourner l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire contre les quelques grands groupes privés qui cherchent à se construire des empires grâce au monopole que leur procure la

maîtrise du génie génétique et qui, ainsi, peuvent verrouiller la production de semences et le commerce des différents intrants nécessaires aux agriculteurs.

A sa sortie de l'Ecole des Mines à la fin des années cinquante, Gustave Massiah ne suit pas la trace de ses camarades, une trace qui conduit, si tout va bien, aux derniers étages des tours de la Défense. Il ne sera grand commis ni de l'Etat ni de l'industrie. Il choisit l'expertise indépendante et le compagnonnage avec les mouvements sociaux. La « Rue de Nanteuil », quelques bâtiments peinturlurés autour d'une cour, accueille les mouvements les plus engagés et plus exotiques, et toutes les cuisines du monde. Le CEDETIM, (YYYY), va servir, comme on dit aujourd'hui, de *think tank* internationaliste à la gauche militante et anti(néo)colonialiste. Au début des années 80, de nombreux sympathisants prennent leurs distances avec la Rue de Nanteuil alors que les perspectives euphoriques d'un grand soir planétaire s'éloignent. Le local prend le pas sur le global et l'engagement professionnel prime. Gustave Massiah, lui, continue. Il réfléchit avec ses amis de Syndex, qui aident les comités d'entreprises à lire les comptes d'exploitation et les bilans de leurs boîtes, avec des équipes de consultants indépendants comme ACT qui travaillent avec les mouvements urbains et les municipalités progressistes, avec quelques-uns des professionnels qui font tourner les associations de solidarité internationale. Ensemble, ils s'interrogent sur la légitimité de la parole technique, sur le rôle des « experts » - chercheurs, ingénieurs, techniciens - et aux services que ceux-ci rendent ou ne rendent pas aux mouvements sociaux qui sont souvent rejetés pour obscurantisme par la caste sentencieuse des blouses blanches.

Gustave Massiah et la centaine de sympathisants réunis créent alors AITEC, l'Association internationale des techniciens, experts et chercheurs. « Archimède et Léonard », la revue de l'association, publie deux premiers dossiers : « Le FMI où comment s'en débarrasser ? » et « Que peuvent proposer les experts des syndicats face à un licenciement ? »... Quinze ans plus tard, AITEC sera l'un des membres fondateurs d'ATTAC.

Cet auto-questionnement des experts sur leurs pratiques professionnelles, sur leurs relations avec le monde des affaires ou avec les mouvements sociaux maintiendra ouverte une petite fenêtre dans le blockhaus de la pensée unique. Ce questionnement touche aujourd'hui les institutions techniques et scientifiques, toutes étonnées et un peu scandalisées d'avoir des comptes à rendre sur les pépins du « progrès » technique et sur ses conséquences sociales et environnementales.

Vers une endo-régulation éthique de l'économie

Les sociétés latines et catholiques se sont construites sur le droit : le droit romain, le droit canon, le code civil, la constitution... Les sociétés anglo-saxonnes et protestantes sont fondées sur l'éthique. Les sociétés, comme les églises, s'organisent en effet selon des rationalités propres.

Depuis Max Weber, nous savons que nos comportements économiques individuels et collectifs répondent à des logiques et à des réflexes différents. Chez nous, la solidarité est d'abord un sentiment et une valeur collective, alors qu'aux Etats-Unis, la charité ou la compassion, comme l'appelle G. Bush junior, sont d'abord des sentiments et des valeurs individuels. Un Américain vivant en France sera troublé par l'omniprésence de l'Etat-providence et les freins sérés contre ce qu'il considère être la liberté individuelle. A l'inverse, un français de passage en Amérique sera offusqué par l'absence de ce qui est pour lui un

minimum sociétal, par la faiblesse du contrat social. Il notera cette absence à tous les coins de rues dans la persistance d'une ségrégation raciale et sociale, dans la coexistence d'une pauvreté totale et d'une richesse sans borne, dans la faiblesse des impôts et l'absence de toute sécurité sociale... Il sera aussi choqué par une conception de la liberté individuelle qui s'exprime à travers des procès incessants et innombrables de l'individu contre son entourage et qui fait du port d'armes un droit constitutionnel que les écoliers peuvent exercer jusque dans les cours de récréation. Curieuse société, en effet, dans laquelle un illuminé fait sauter un bâtiment public à Oklahoma-city, et accessoirement tue 200 personnes, pour dire sa haine de l'Etat fédéral et la nécessité de lutter contre l'empiétement du droit public sur la liberté individuelle !

Qui a vécu aux Etats-Unis pourra citer quantité d'anecdotes pour illustrer la spécificité américaine. Un américain ayant vécu en France pourra faire de même et convaincre ses concitoyens des bizarreries de nos us et coutumes. Ces différences s'expriment aussi dans ce qui est au cœur de nos sociétés, la régulation de l'économie. Elles expliquent pourquoi les processus de dérégulation sont perçus si différemment des deux côtés de l'Atlantique. Les comportements des entreprises multinationales, qui nous surprennent, sont, depuis des décennies, pratiques courantes outre-Atlantique. Ces dérives sociales nous sont insupportables. Elles mettent en cause le contrat social sur lequel notre société s'est construite depuis un bon siècle et l'idée que nous nous faisons de la solidarité. Le discours de G. Bush sur le traitement des problèmes sociaux, nationaux ou internationaux, par la compassion nous choque. Il est pour nous la marque d'une régression et d'un cynisme historique, un discours d'ancien régime.

Et pourtant, il y a une coïncidence troublante entre dérégulation, crise économique et sociale et sursaut éthique des citoyens. Avant de dire le caractère éminemment positif de ce sursaut éthique et de l'interpréter comme un progrès de la citoyenneté dans notre société, il est important de noter son ambiguïté et de dénoncer ce qui pourrait n'être que la pilule destinée à faire passer la dérégulation, un appel du patronat aux valeurs morales contre la solidarité et contre son pendant, l'Etat-providence. Nous ne nous reconnaissons pas dans la compassion, mais au contraire dans une nouvelle approche de la solidarité qui exige de nouvelles modalités de régulation de l'économie, de nouvelles interactions entre le droit et l'éthique, entre des citoyens organisés autour d'engagements éthiques et un Etat soucieux de définir le droit, de proposer des normes, d'inciter et de réglementer, bref de réguler le jeu économique et social pour susciter de la part des acteurs économiques une attention à l'intérêt général. Il n'y a pas dans le sursaut éthique, dont nous avons donné quelques exemples, une demande de dérégulation, bien au contraire.

Notre société et notre économie ont besoin d'une interaction entre des citoyens engagés et des autorités publiques régulatrices. C'est la construction de cette interaction qui va principalement nous intéresser dans la suite de notre réflexion. Deux questions vont orienter cette réflexion et orienter les prochains chapitres :

Comment, à partir d'engagements dans la micro-économie, un mouvement citoyen pourrait-il bien se construire ? Pour l'heure, nous nous sommes contentés au début de ce chapitre, de mettre sur la table quelques matériaux qui nous viennent directement des expériences tentées par quelques pionniers, il faut maintenant voir comment sont apparus les acteurs collectifs correspondants et spécialisés autour des différentes fonctions micro-économiques – épargner, investir, travailler, produire, commercer, consommer - et, dans un deuxième temps, voir comment pourrait bien

s'esquisser un mouvement citoyen fédérateur de ces différents acteurs collectifs spécialisés. Mais, ces deux étages d'un mouvement citoyen ne peuvent se construire qu'à partir du rez-de-chaussée des initiatives citoyennes sur lesquelles nous avons d'abord braqué un projecteur nécessairement sélectif. Cette maison, braudélienne avec son rez-de-chaussée et ces deux étages, est appelée à participer au fameux village global, au mouvement citoyen international, qui, de son côté, s'esquisse, s'affirme et se manifeste de Seattle à Gènes et, plus encore, de Porto-Alegre I à Porto-Alègre II. Si les comparaisons géographiques avaient un sens, nous dirions que deux pays émergent qui ont pour capitales Davos et Porto-Alègre et que leurs frontières se disputent successivement à Seattle, à Washington, à Prague, à Québec, à Gène, à Qatar, à Rome... mais c'est toujours une même bagarre dont l'ampleur n'a pas fini de grandir. On comprend pourquoi les pays n'apprécient guère d'être le théâtre de ces nouveaux affrontements et les gouvernements d'avoir à équilibrer leurs faveurs entre Davos et Porto-Alègre et à retrouver une posture centrale !

Comment les autorités publiques, et nous nous intéresserons surtout à l'Etat, répondent-elles à l'émergence de ce mouvement et proposent-elles de nouvelles régulations et de nouvelles politiques publiques ? Pour tenter de répondre à cette question, qui nous paraît être une des questions politiques majeures pour les années à venir, nous essayerons dans la dernière partie de ce livre de cerner les évolutions qui devraient être soutenues et d'esquisser les actions qui pourraient être engagées dans trois grands domaines de l'action publique : la loi, la fiscalité et les politiques publiques.

Chapitre 5

Les acteurs collectifs de l'économie citoyenne

Un architecte cartésien aurait sans doute proposé pour le premier étage de la maison des citoyens une autre disposition. Mais, les initiatives prises au rez-de-chaussée par les pionniers de la citoyenneté économique ont préfiguré la structure de cet étage intermédiaire. La construction est « *bottom/up* », comme le disent les anglo-saxons qui aiment autant ce mouvement qu'ils se méfient du mouvement « *top/down* », son inverse. Se dessinent ainsi cinq acteurs collectifs dont les cœurs sont aujourd'hui consolidés mais dont les frontières sont encore très indécises : la finance solidaire, l'investissement responsable, l'éthique professionnelle, le commerce équitable et l'entreprise citoyenne. Marques de l'empirisme de la démarche, les adjectifs – solidaire, responsable, éthique, équitable et citoyen – sont tous différents mais, au fond, tous largement interchangeable. Il faudra choisir un adjectif pour qualifier le deuxième étage, le mouvement d'ensemble. Nous proposons de parler d'économie citoyenne, mais ce sera certainement discuté car chacun est déjà confortable dans sa casaque !

La finance solidaire

C'est en 1995 que les pionniers de la finance solidaire appuyés par la Fondation Charles-Léopold Mayer se retrouvent autour de préoccupations communes : échanger des expériences, réfléchir à des outils communs, se constituer en lobby. Une question se pose à l'époque à tous ces « marginaux » de la finance, celle de la création d'une banque solidaire adaptée aux besoins spécifiques des expériences engagées et servant d'interface avec le système financier. A cette question, les participants, tout bien pesé et discuté, répondent sagement par la négative et par une nouvelle volonté de définir leurs relations avec les banques de la place. Mais, la question n'est qu'un prétexte pour se rapprocher, l'essentiel est bien de créer une sorte de fédération pour mettre en commun des tâches qui concernent tous les acteurs de la finance solidaire. L'association Finansol, Finance et solidarité, naît de ce rapprochement. Quelques mois plus tard, certaines banques, qui travaillent déjà avec l'un ou l'autre des fondateurs de Finansol et gèrent pour leurs comptes des produits financiers solidaires, rejoignent l'association. Il s'agit des grandes banques de l'économie sociale, le crédit lyonnais qui était au départ de l'expérience quitte Finansol, la cotisation étant, d'après le dire des responsables, trop élevée pour lui !

Echange des expériences, promotion des produits et des acteurs financiers solidaires et négociation avec les pouvoirs publics de mesures incitatives. Les actions se structurent autour de ces trois objectifs et permettent progressivement de donner aux finances solidaires une nouvelle audience auprès des médias et des épargnants, auprès des autorités publiques et des responsables politiques, auprès des milieux financiers et économiques.

Pour garantir aux épargnants le « caractère solidaire » des produits financiers collecteurs d'épargne privée, un « label Finansol » est créé. Il est accordé chaque année par un comité indépendant qui étudie les candidatures et les soumet aux critères de transparence et de solidarité qui font autorité.

Pour faire connaître les acteurs et les produits financiers solidaires, Finansol organise des « Rencontres régionales » et une information régulière des médias spécialisés et grand public.

Pour pallier les handicaps des placements solidaires, de nouveaux outils sont mis sur pied ou sont à l'étude comme la « Bourse aux financements solidaires » pour permettre la liquidité des placements solidaires, projet plus particulièrement porté par la Fédération des Cigales et la NEF.

Pour pallier l'inaccessibilité en France du statut de fondation, il est proposé d'articuler un Fonds commun de placement avec une structure associative.

Pour faire participer la communauté nationale aux efforts des épargnants-citoyens qui choisissent des placements solidaires souvent moins rentables, moins liquides et plus risqués, des mesures fiscales sont étudiées et proposées au ministère des finances et aux groupes parlementaires.

De nombreux chantiers sont ouverts pour compléter le dispositif et créer un véritable « système financier solidaire » doté d'une anatomie et d'une physiologie dont le bon fonctionnement doit permettre d'augmenter considérablement la collecte d'une épargne solidaire et de la canaliser vers des entrepreneurs et des projets solidaires de plus en plus nombreux. Mais avant de décrire ce système, son anatomie et sa physiologie, arrêtons nous quelques instants sur l'objectif que partagent tous les acteurs de la finance solidaire et qui donne son unité à Finansol, la volonté de contribuer dans l'action économique à la construction d'une société d'initiative et de solidarité et d'un développement durable.

La construction d'une société d'initiative et de solidarité et d'un développement durable est bien la motivation que partage tous les membres de Finansol, mais, pour pouvoir identifier les entrepreneurs, les entreprises et les actions qui peuvent y contribuer, il faut décliner cette grande perspective en objectifs opérationnels.

Finansol a proposé de délimiter plusieurs champs autour d'objectifs qualifiés de « solidaires », notion sur laquelle s'entendent les membres de l'association, ou qualifiés d'« intérêt général », notion qui intéresse les pouvoirs publics. Les deux notions, l'une de caractère privé, le solidaire, l'autre de caractère public, l'intérêt général, ne se recouvrent que partiellement. Des personnes partageant une même idée de la solidarité pourront se réunir en une association et mettre en œuvre des projets qui s'inspirent de cette idée commune. C'est ce que fait chacun des membres de Finansol. Alors que de son côté, l'Etat ne s'intéressera qu'à la défense de l'intérêt général.

Au rez-de-chaussée de la finance solidaire, la création d'une relation directe ou intermédiée entre des épargnants et des entrepreneurs sous le timbre de la solidarité ne pose aucun problème de définition entre les partenaires privés. Il suffit d'une relation de confiance et d'une proximité de sentiment. Au premier étage, celui des acteurs collectifs, qui est l'étage où vont se négocier avec les pouvoirs publics ou législatifs des mesures d'incitation dans le domaine fiscal ou réglementaire, la question des définitions devient première. Invoquer un sentiment de solidarité ne suffit pas pour déclencher et justifier un appui public ou, plus sensible encore, pour qualifier juridiquement une nouvelle catégorie d'acteurs, en l'occurrence, des acteurs financiers solidaires. Il faut pouvoir identifier et mesurer très précisément l'intérêt général qui se cache derrière ce qui est présenté comme une action

« solidaire » par des acteurs qui pour être collectifs n'en sont pas moins privés. Laissons donc à chacun le soin de promouvoir sa solidarité et concentrons nous sur cette identification, voire sur cette mesure, de l' « intérêt général ».

Finansol a donc identifié cinq domaines dans lesquels des actions économiques peuvent être conduites par des acteurs privés et avoir un caractère à la fois solidaire et d'intérêt général : la réinsertion des personnes en difficulté, le développement des territoires marginalisés, la production de services d'intérêt général, la transformation des processus de production et des habitudes de consommation pour réduire leur pression sur l'environnement et enfin, la participation à la mise en œuvre des (autres) politiques publiques. Ces cinq champs ne correspondent pas à des domaines statiques mais, chacun, à un mouvement spécifique de la société vers plus de solidarité. Une appréciation de la solidarité des projets ou des actions devra être obtenue par la mesure de cette évolution, c'est-à-dire par le suivi d'un ou de plusieurs « indicateurs d'état », un indicateur d'état permettant de suivre une donnée caractérisant l'état de la société avant et après un projet ou une action solidaire.

Le critère de solidarité n'est donc pas attaché à la production d'objets que l'on qualifierait de solidaire – une baguette de pain, un disque, une éolienne... – ni à la production réalisée par des structures juridiques que l'on reconnaîtrait une fois pour toute comme étant solidaire – une coopérative, une association, un groupement d'intérêt public... – mais bien à une action de transformation de la société dans des domaines où la « solidarité » laisse à désirer. Sans doute faut-il regarder de plus près chacun des domaines retenus pour donner un tour plus concret au raisonnement :

La réinsertion des personnes en difficulté a été la première cible des pionniers de la finance solidaire et est une composante essentielle de la construction d'une société de solidarité, particulièrement si l'on élargit le regard au-delà de nos frontières. Pour une personne en difficulté, le processus de réinsertion pourra s'engager avec l'obtention d'un travail, c'est-à-dire soit par une embauche soit par la création d'une entreprise, ou avec l'obtention d'un logement ou, encore, avec l'accès à un niveau de consommation décent dans des domaines fondamentaux comme l'alimentation, la santé, l'éducation ou la culture. Ces différents éléments - à savoir le travail, le logement et la satisfaction des besoins essentiels - sont considérés dans le contrat social qui cimenter notre société comme des droits du citoyen, droits dont l'Etat doit vérifier et, le cas échéant, garantir la satisfaction. Nous sommes donc bien dans le champ de l'intérêt général et dans celui d'une politique publique. Les acteurs solidaire privés qui concourent aux actions de réinsertion des personnes en difficulté, notamment les épargnants qui participent au financement de ces actions, produisent de l'intérêt général.

Après plusieurs années de travail législatif et réglementaire, les différentes notions concernant la réinsertion des personnes en difficulté ont pu être définies. Ainsi, le législateur a pu définir dans la Loi sur l'exclusion sociale la notion de « personne en difficulté » comme une personne qui réponds aux conditions exigées pour bénéficier des minima sociaux. A l'occasion d'une autre loi, la Loi sur l'épargne salariale, une nouvelle catégorie d'entreprises a été définie, l'« entreprise solidaire » dont l'une des définitions se rattache à la réinsertion des personnes en difficulté : une entreprise non cotée en bourse et créée par une personne en difficulté ou ayant embauchée plus du tiers de son personnel dans la catégorie des personnes en difficulté sera considérée comme une entreprise solidaire. Le législateur pourrait, sans difficulté car les notions correspondantes sont faciles à caractériser, terminer son œuvre

législative et reconnaître comme solidaire toute entreprise permettant au public-cible, les personnes en difficulté, d'accéder à un logement ou à une consommation décente.

Une fois définies par la loi les notions de base - « personne en difficulté » dont la réinsertion doit être facilitée, « entreprise solidaire » dont la création ou le développement doivent être soutenus - , il convient de s'entendre sur une batterie d'indicateurs permettant d'identifier et de quantifier le caractère solidaire et d'intérêt général d'une d'une entreprise contribuant à la réinsertion de personnes en difficulté. Rien de plus simple, puisqu'il suffit, pour une entreprise donnée, de mesurer les embauches et le statut antérieur du créateur ou des salariés, ou la nature de l'accès au logement ou le nombre de personnes dont l'accès à une consommation décente a été rendu possible.

Pour ce premier champ, celui de la réinsertion des personne en difficulté, il n'y a donc pas de difficulté à identifier et à mesurer la solidarité des projets ou des actions, ni à qualifier de solidaires les acteurs et les circuits économiques et financiers qui facilitent cette réinsertion. Pour simplifier le travail de labellisation, on pourra se limiter à la définition de l'« entreprise solidaire », mention réinsertion des personnes en difficulté, et au repérage des entreprises qui répondent à ce cahier des charges.

Ce domaine a bénéficié d'une attention particulière aussi bien du côté du milieu associatif et militant que du côté des pouvoirs publics. L'interaction entre ces deux familles de partenaires - parfois conflit, le plus souvent dialogue - explique les avancées du partenariat et, à leur tour, ces avancées expliquent pourquoi les initiatives sont nombreuses dans ce domaine.

Le développement des territoires marginalisés – banlieues des grandes villes, bassins industriels sinistrés, rural profond, massifs montagneux – est également une composante essentielle de la construction d'une société solidaire. On imagine mal une société solidaire qui accepterait des déséquilibres territoriaux si marqués qu'ils deviendraient irréversibles. L'état de crise ou de marginalisation de ces territoires provient du désintérêt ou de la méfiance à leur égard des acteurs économiques conventionnels. Nous sommes là aussi au cœur d'une politique publique, celle de l'aménagement du territoire, mais nous restons dans le champ de l'initiative privée puisque la réinsertion ou le développement de ces territoires déprimés passe par une relance de l'activité économique. Le mouvement dit du « développement local », qui met en avant une solidarité de proximité géographique, est déjà ancien. De nombreuses collectivités territoriales le promeuvent depuis plusieurs décennies, particulièrement dans les zones rurales ou dans les bassins d'emploi sinistrés à cause de restructurations industrielles massives. Ainsi, les Comités de bassin d'emploi ont pu inciter les acteurs patronaux, syndicaux et publics à se rapprocher autour d'un objectif de développement local. Ainsi, France Initiative Réseau a mis sur pied près de 200 « Plates-formes d'initiatives locales » qui mobilisent les appuis susceptibles de faciliter la création d'entreprises...

Ce critère de proximité et le caractère local de l'action est également très présent chez la plupart des pionniers de la finance solidaire. Nous avons mentionné l'exemple du Nord-Pas-de-Calais qui est sans doute l'expérience régionale la plus accomplie. Nous avons signalé l'importance des 23 fonds territoriaux soutenus par l'association France Active. Nous aurions pu choisir aussi de présenter des initiatives nées dans des quartiers considérés comme difficiles et qui, en tous cas, n'attirent spontanément ni les investisseurs ni les entrepreneurs.

Les finances solidaires sont identifiées jusqu'à présent par leur dimension sociale, Finansol propose une deuxième entrée par la dimension territoriale, celle de la

réinsertion des territoires marginalisés. La Datar et le Feder européen ont défini des critères de reconnaissance des « territoires en difficulté ». Ces critères permettent d'identifier les territoires-cibles et d'éditer les cartes qui présentent les zones où sont éligibles les aides publiques à l'investissement privé. Les actions économiques et les entreprises créées dans les territoires en difficulté pourraient être considérées comme solidaires. Si cette définition paraissait trop large, un deuxième critère, par exemple un critère lié à la taille de l'entreprise, pourrait limiter le champ de l'éligibilité

La délimitation de ce deuxième domaine de la construction d'une société solidaire, celui du développement des territoires marginalisés, ne pose pas non plus de grandes difficultés. Une nouvelle catégorie d'« entreprises solidaires », mention territoires marginalisés ou aménagement du territoire, pourrait donc être envisagée sans difficulté.

La production de services d'intérêt général est une troisième composante de la construction d'une société de solidarité. Qu'il s'agisse de répondre à des besoins anciennement exprimés ou à des besoins nouveaux nés de l'évolution des techniques ou de l'évolution des mœurs ou du dépérissement des liens traditionnels de solidarité ou, encore, de la dégradation de l'environnement, qu'il s'agisse de besoins collectifs difficiles à individualiser, et donc à facturer, ou de besoins individuels de personnes mal ou non solvables, ces services ont un caractère d'intérêt général. Ceux qui les « produisent », et qui servent cet intérêt général, peuvent appartenir soit au secteur public – les différentes administrations et les collectivités territoriales, chacune pour leur domaine ou leur territoire, y consacrent l'essentiel de leurs moyens – soit au secteur privé – les entreprises négocieront, en général, avec les pouvoirs publics les conditions de production, de vente et de financement de ces services -, soit au secteur de l'économie solidaire – les entreprises, pour produire ces services, mixeront le plus souvent des moyens privés caritatifs et solidaires et des appuis publics comme le font les associations qui sont très actives dans la production de services sociaux, sanitaires, sportifs et culturels.

Le champ de la production de ces services, souvent qualifiés de services de proximité, est à la croisée de la solidarité et l'initiative individuelle. Depuis l'origine du mouvement, il intéresse les acteurs de la finance solidaire. Mais il n'est pas correcte de justifier un traitement spécial pour des « entreprises solidaires » lorsque celles-ci produisent les mêmes services que des administrations publiques ou que des entreprises privées. La concurrence doit rester loyale entre les différents types d'entreprises et la bonne gestion veut que l'usager tranche lui-même entre les services qu'il peut trouver sur le marché. Lorsqu'un marché existe ou qu'il est artificiellement créé en solvabilisant les usagers-clients, il n'y a pas de raison, en effet, de favoriser l'un des compétiteurs en lui attribuant un label d'entreprise solidaire synonyme d'avantages, notamment fiscaux, spécifiques.

Il est quand même trois situations pour lesquelles un statut et des avantages spécifique se justifient : d'abord, dans le cas où les pouvoirs publics souhaitent faciliter l'émergence d'un marché qui n'existe pas – c'est la situation dans laquelle se sont placés les promoteurs de la Loi nouveaux services-emplois jeunes -, ensuite, dans la situation où les pouvoirs publics ont la volonté de produire les services considérés non plus dans le secteur public mais dans un cadre permettant à des entreprises de mixer des ressources publiques et des ressources privées solidaires – c'est le cas des très nombreux domaines où des associations travaillent sous contrat avec des administrations ou avec des collectivités territoriales tout en mobilisant du bénévolat, du mécénat, des dons et des finances solidaires -, enfin, troisième situation, peut-être

la plus proche du souci de construire une société de solidarité, lorsque la collectivité considère qu'il est important de produire en même temps que le service proprement dit un capital social ou, plus simplement, des liens sociaux autour des publics concernés par les services – personnes en difficulté, personnes âgées, personnes handicapées, enfants accompagnés – cette troisième situation sous-entend que l'entreprise solidaire, du fait de la mobilisation de ressources humaines et financières solidaires, produit en plus du service un « halo sociétal », comme le dit A. Lipietz, halo qui justifie la reconnaissance et la sollicitude des pouvoirs publics et des collectivités territoriales et la création d'une nouvelle catégorie d'entreprises solidaires, mention nouveaux services.

Les frontières de ce troisième champ sont donc sujettes à interprétation, celle-ci sera de la responsabilité de l'administration ou de la collectivité territoriale concernées comme cela a été le cas pour la reconnaissance des emplois-jeunes. L'entreprise œuvrant dans le champ retenu, c'est-à-dire produisant les services d'intérêt général, pourra alors être considérée comme une entreprise solidaire, mention services de proximité.

La transformation des processus de production et des habitudes de consommation permettant de réduire la pression sur l'environnement est une composante centrale de la construction d'un développement économique durable. Cette transformation est aussi au cœur d'une politique publique, celle de l'environnement. Elle n'aura en général pas d'effets visibles sur les produits mais accroît leur valeur environnementale dans la mesure où leur production n'aura pas provoqué une dégradation des ressources naturelles. Il ne s'agit donc pas tant de réfléchir aux produits eux-mêmes qu'à la valeur environnementale qu'ils incorporent et cette valeur embarquée dépend de la qualité environnementale des processus de production.

Trois grandes catégories d'actions sont en général mises en avant : la promotion de produits alternatifs aux produits de valeur environnementale médiocre et l'incitation à leur consommation – ce sera le cas des énergies nouvelles, des produits alimentaires biologiques, des systèmes de transports et de chauffage peu énergivores - , l'évolution des systèmes de production vers des systèmes propres et économes – c'est le plus souvent une question d'investissement sans taux de retour - , enfin, l'incitation à la consommation de produits de bonne valeur environnementale – c'est toute la question des éco-labels qui récompensent une valeur souvent inapparente pour le consommateur. Là encore, il appartient aux pouvoirs publics concernés de définir précisément le champ recouvert par chacun de ces domaines et les critères qui permettraient de reconnaître la solidarité des entreprises correspondantes. Les pouvoirs publics pourront considérer qu'il est de bonne politique publique de promouvoir, par exemple, des sociétés de conseil pour ces différents domaines, des réseaux de distribution ou des magasins pour faciliter l'écoulement des produits biologiques ou éco-labélisés, des entreprises productrices de produits alternatifs ou, encore, de faciliter l'accès des entreprises à des capitaux permettant d'investir dans de nouveaux équipements moins agressifs pour l'environnement.

La délimitation de ce champ composite est affaire de discussion avec les administrations compétentes. Celles-ci pourraient s'accorder sur la définition d'une nouvelle catégorie ou, plus probablement, de plusieurs catégories d'entreprises solidaires, mention développement durable.

Les quatre premiers domaines proposés correspondent à quatre politiques publiques qui recouvrent les premières et, aujourd'hui encore, les principales préoccupations des acteurs de la finance solidaire : emploi, affaires sociales, aménagement du territoire et environnement. Le cinquième domaine correspond aux domaines couverts par les autres politiques publiques. La participation à la mise en œuvre d'une politique publique, quelle qu'elle soit, est par définition une action d'intérêt général, les contribuables n'auraient sinon aucune raison de payer des impôts pour les mettre en œuvre. Chacun des sous-domaines, correspondant à une politique publique, pourra être délimité lors d'une discussion entre l'administration compétente et les acteurs des finances solidaires. La discussion pourrait s'organiser dans le cadre de « commissions mixtes » se réunissant avec une périodicité bi ou trisannuelle, la délimitation d'un sous-domaine étant évolutive car elle dépend des objectifs d'une politique publique définis à un moment donné et de la volonté des responsables publics de susciter la création d'un secteur ou d'une activité économique pour produire des biens et des services publics nouveaux ou pour produire des biens ou services publics différemment. Pour ne donner qu'un seul exemple, disons que le domaine de la solidarité internationale, qui correspond bien à une politique publique, celle de la coopération internationale et de l'aide au développement, et le sous-domaine du commerce équitable pourront être l'objet d'un processus de discussion de ce type.

Pour chacun des sous-domaines considérés comme importants dans la construction d'une société de solidarité et de développement durable et, donc, retenus lors de ces commissions mixtes, seraient déterminés les critères de solidarité qui pourront permettre de d'identifier les nouvelles catégories d'entreprises solidaires et les mentions correspondantes.

Nous avons insisté sur la détermination des domaines de la solidarité et de l'intérêt général, car c'est à partir de ces domaines et des différentes catégories d'« entreprises solidaires » retenues que peut se définir un « système financier solidaire ». Ce système est encadré à l'amont par la collecte d'une épargne solidaire et à l'aval par le financement d'actions solidaires ou, si l'on suit le raisonnement précédent, par le financement d'entreprises reconnues comme étant solidaires. Entre les épargnants et les entreprises solidaires, le système financier proprement dit comprends des circuits financiers solidaires plus ou moins intermédiés, des produits financiers solidaires permettant la collecte d'une épargne et sa canalisation vers les entreprises solidaires, des intermédiaires financiers solidaires qui sont les moteurs internes du système, enfin, des outils susceptibles de réduire les handicaps qui caractérisent les placements solidaires. Reprenons ces différents éléments du « système ».

A l'amont, l'épargne solidaire est d'abord une épargne privée, celle des épargnants. D'autres sources commencent aujourd'hui à entrer dans le monde des finances solidaires, c'est le cas particulièrement de l'épargne salariale, qui est maintenant incitée à s'intéresser aux placements solidaires. En outre, des crédits privés provenant du marché financier ou des crédits d'origine publique peuvent également être mixés avec de l'épargne solidaire.

A l'aval du système financier solidaire, s'organisent des projets économiques solidaires et des entreprises solidaires qui les mettent en œuvre. Un financement sera solidaire si le système financier solidaire le canalise vers une « entreprise solidaire », assortie d'une mention indiquant le domaine particulier de solidarité où celles-ci intervient. En fait, le critère de solidarité suit un chemin inverse de celui du

financement : c'est le caractère solidaire de l'entreprise financée qui détermine la solidarité de l'institution intermédiaire, puis celle des produits financiers et, enfin, le caractère solidaire de l'épargne.

Les produits financiers solidaires sont déjà nombreux et variés. Vingt-sept produits ont reçu le « label Finansol ». La liste montrent la variété de ces produits : comptes à terme, livrets d'épargne, Codevi, assurances-vie, fonds commun de placement, Sicav, prises de participation dans des sociétés financières solidaires, prises de participation directes ou via des clubs d'investisseurs. (Le lecteur qui veut en savoir plus sur les produits de la finance solidaire pourra consulter l'excellent guides édité par Alternatives économiques et l'agence Epices, *Les placements éthiques, l'épargne alternative et solidaire en 80 fiches*).

Les intermédiaires financiers solidaires constituent le cœur du système, son moteur et son accélérateur. Ces intermédiaires sont spécialisés soit dans une fonction financière - le crédit ou le capital risque – soit dans un domaine d'activité – le réinsertion des personnes, leur logement, le développement local. Dans tous les cas de figures, ces intermédiaires, au-delà de leur action financière, assument un ensemble de fonctions qui touchent aux différents maillons de la chaîne du financement solidaire : promotion des produits d'épargne, accompagnement des entrepreneurs et de leurs projets, mobilisation des partenaires financiers conventionnels, interactions avec les autorités locales... Ces intermédiaires sont très divers mais ils ont en commun, en plus de l'objectif qu'ils poursuivent, d'avoir les plus grandes difficultés à équilibrer leur compte. Ils travaillent sur de très petits projets nécessitant un encadrement très attentif, avec des publics difficiles au regard de la création d'entreprises, dans des territoires marginalisés, dans des domaines peu compétitifs... Ces institutions étant le cœur et le moteur du mouvement, il faudra, si l'on veut créer une dynamique, les conforter, c'est-à-dire leurs reconnaître un statut favorable eu égard aux tâches assumées, les dispenser de certaines charges, obtenir des dédommagements pour les fonctions de services publiques assumées comme l'accompagnement des personnes et de leurs projets, mobiliser des compétences publiques et/ou privées pour les appuyer et tout cela sans distordre la logique privée et l'esprit d'initiative et de responsabilité sans lesquels l'efficacité du système régresserait rapidement. Le renforcement de ces intermédiaires, qui doivent devenir les points fixes du système et que nous appellerons par la suite les « institutions financières solidaires », est un chantier majeur pour le développement des finances solidaires.

Les outils d'accompagnement financier, qui peuvent, au moins partiellement, compenser les handicaps des placements solidaires - c'est-à-dire une moindre rentabilité, une moindre liquidité et un surcroît de risque – jouent un rôle essentiel. Pour l'heure, c'est l'épargnant solidaire qui prends à sa charge les différents handicaps. Si l'on veut sortir du cercle nécessairement restreint des épargnants très militants, il faut réfléchir à la manière dont chacun de ces handicaps pourrait être compensé et leur prise en charge partagée.

La moindre rentabilité pourra être partiellement compensé par une participation publique, notamment par une concession d'avantages fiscaux, un mixage de crédits solidaires, privés et publics, la prise en charge des coûts de l'accompagnement des porteurs de projets...

La moindre liquidité pourra être compensée par la création de la « Bourse des financements solidaires », une bourse pour les entreprises non

cotées, un paradoxe de plus de la finance solidaire qui, souvent, se contente de reprendre les formules de la finance conventionnelles en les détournant de leurs objectifs !

Le surcroît de risque pourra être compensé par des systèmes de garantie ad hoc et renforcés.

Les circuits financiers solidaires sont parfois simples et directes : une relation directe entre épargnants et entrepreneurs dans le cadre d'un club d'investisseurs ou une relation intermédiée par une seule institution financière solidaire. Les circuits sont souvent plus complexes dans la mesure où le financement solidaire ne représente qu'une partie, souvent minoritaire, du financement de l'entreprise solidaire. Il convient alors d'inclure dans le circuit du financement des établissements financiers conventionnels et/ou des agences publiques de financement. En outre, dans la plupart des cas, le financement n'est qu'un volet du projet qui s'appuie sur d'autres composantes et d'autres partenaires techniques, juridiques, commerciaux, administratifs ou, simplement, sociaux.

Dernière question, après la délimitation du champ et la présentation des éléments du système financier solidaire, la question de la croissance de ce secteur, qui doit se mesurer au développement de la collecte de l'épargne solidaire et, à l'autre bout de la chaîne, à la progression des appuis donnés aux actions et aux entreprises solidaires. En 2000 et en chiffres arrondis, les finances solidaires représentaient grosso modo 2 milliards de francs : un milliard dans les fonds de partage, qui sont solidaires dans la mesure où les épargnants renoncent à tout ou partie de leurs revenus financiers, et un milliard dans les différents produits financiers qui investissent dans les entreprises solidaires. Ce niveau a pu être atteint grâce à la mobilisation des épargnants militants qui ont accepté de faire un effort d'autant plus important qu'il s'agissait d'expérimenter de nouvelles méthodes, de construire un système nouveau. Ces chiffres sont suffisants pour dire que les produits, les circuits, les outils et les institutions financières solidaires, bref le système financier solidaire, fonctionnent. Ils restent, bien sûr, très faibles comparativement à ce qui circule dans les circuits financiers conventionnels – 2000 milliards de dollars par jour circulent dans les principales bourses du monde !

Une fois, le système construit et le champ délimité, et les finances solidaires en sont pour l'instant à ce stade, la croissance des flux financiers pourrait être très importante. Cette croissance pourra venir de la mobilisation, au-delà des milieux militants, de quelques grandes familles de partenaires : le monde de l'entreprise avec la mise sur pied d'une épargne salariale solidaire, le monde des collectivités locales avec la mise en place de « systèmes financiers solidaires régionaux » et la mobilisation d'épargnants attachés au développement local, les pouvoirs publics avec la participation des entreprises solidaires à la mise en œuvre des politiques publiques, le monde de la finance et des assurances avec des partenariats possibles pour l'appui à certains secteurs et à certains publics, enfin le monde associatif qui souhaite s'engager dans le développement de l'économie citoyenne.

L'investissement responsable

Le 8 mars 2001, le « Forum pour l'investissement socialement responsable » est porté sur les fonds baptismaux très logiquement et symboliquement dans l'enceinte d'Euronext. Le Forum français se veut proche parent des forums anglais et américains, le *UK* et le *US Social Investment Forum*. Il s'agit de « promouvoir le concept et les pratiques de l'investissement responsable afin que plus de personnes puissent investir conformément à leur souci de la cohésion sociale et du développement durable ». Le Forum se propose de réunir des professionnels de la gestion de fonds, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, des consultants, des syndicalistes, des universitaires, des religieux, des citoyens et toutes personnes physiques et morales intéressées par l'actionnariat responsable.

Dans un excellent article « *L'investissement socialement responsable : genèse, méthodes et enjeux* » paru dans la revue *L'économie politique* du 3^{ème} trimestre 2000, Eric Loiselet, qui est porte-parole du Forum français, nous livre son sentiment sur la mayonnaise de l'actionnariat engagé. « La rencontre de ce moteur et de ce carburant sur un terreau favorable explique largement l'essor aux Etats-Unis de l'investissement socialement responsable ». Moteur, carburant, terreau ?

Le moteur, ce sont les « activistes » sociaux : congrégations religieuses, mouvements de défense civique aux Etats-Unis ou de lutte pour les droits de l'homme dans le monde, mouvements écologiques radicaux, mouvements de consommateurs. Ces activistes sociaux – encore un anglicisme ! - utilisent leurs épargnes pour défendre leurs idées. Leurs actions vont du choix raisonné et conditionnel des actions, au boycott en passant par l'activisme actionnarial qui consiste à présenter des résolutions engagées au vote des assemblées générales d'actionnaires.

Le carburant, c'est la montée en puissance des formes collectives de gestion de l'épargne des particuliers. Les fonds de pension, qui constituent le mécanisme financier à la base du système américain de retraite et qui sont investis à plus de 50% en actions, ont amené vers la bourse près de 40% des ménages américains. Les fonds de pension, les *mutual funds* et les assurances, qui collectent l'épargne des particuliers, représentent 50% de la capitalisation boursière américaine.

Le terreau est constitué par l'émergence dans la population américaine d'un groupe comportemental qui met en avant une approche éthique de l'économie et qui souhaite que ses actions de consommation et d'investissement soient en harmonie avec les valeurs qu'il défend : respect de l'environnement, sensibilité sociale, respect de la diversité culturelle et forte conscience territoriale. Ce groupe, que le sociologue Paul Ray, qui a mené l'enquête, appelle les « culturellement créatifs », correspond aujourd'hui d'après lui au quart de la population américaine, mais il représente une génération montante qui devrait hériter d'une bonne partie de la fortune américaine possédée par les générations plus âgées, constituées selon la typologie proposée de « modernistes » et de « traditionalistes ». L'article prend clairement position dans son titre même : « *Forty-four millions americans can't be wrong. The market is ready for socially responsible business* » !

Eric Loiselet, termine son article par une analyse de la situation française en matière d'investissement responsable. Jusqu'à très récemment, disons jusqu'à l'année 2000, notre expérience se limitait à la mise sur pieds de quelques fonds éthiques. On ne note pratiquement aucune expérience d'« activisme actionnarial », si ce n'est dans quelques affaires qui ont mal

tourné comme celle d'Eurotunnel. En 2000 et 2001, changement de décor : les fonds éthiques commencent à se multiplier. Sans doute, un effet de marketing des gestionnaires de patrimoine qui ont senti un vent se lever. Ce vent, pour E. Loiselet, provient du débat qui a entouré la préparation et le vote de la loi sur l'épargne salariale. Il reprend alors son analyse du moteur, du carburant et du terreau de l'investissement socialement responsable et l'applique cette fois au contexte français.

Le carburant, ce serait l'épargne salariale qui va bénéficier d'un véritable coups d'accélérateur grâce à la loi et à ses décrets d'application. Le législateur a, en effet, créé un nouvel instrument de collecte de l'épargne des salariés, le « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire », le PPESV. Il permet une épargne, qui en contrepartie de sa longue durée, au moins 10 ans, accorde aux épargnants-salariés et aux entreprises qui complètent leurs efforts des avantages spécifiques particulièrement lorsque les placements sont « solidaires ». C'est d'ailleurs à cette occasion que le législateur a introduit la notion d' « entreprise solidaire » qui pourrait bien être une des clés de la construction d'une économie citoyenne. Quelques commentateurs suspicieux ont considéré que ces PPESV avaient un avant goût de fonds de pension et pourraient bien devenir l'instrument financier d'un futur système français de retraite par capitalisation. Quoiqu'il en soit certains spécialistes estiment que le PPESV pourrait permettre de collecter 35 milliards de francs.

Le moteur, ce seraient les organisations syndicales elles-mêmes qui, au travers des conseils de surveillance des PPESV, auraient à prendre des décisions d'investissement et de placement. Là était le cœur du débat et de la polémique qui a entouré la préparation de la Loi sur l'épargne salariale, certains considérant que l'épargne salariale était un piège pour les syndicats, d'autres qu'elle était, au contraire, une chance pour les salariés et une occasion pour les syndicats de faire valoir leurs points de vue sur la marche de l'entreprise mais aussi, plus généralement, sur celle de l'économie. La loi a été votée et les syndicats vont devoir se positionner comme représentant des actionnaires salariés. Le principal dilemme pour les syndicats ne sera pas le choix des investissements, mais l'utilisation de leur droit de vote dans les assemblées générales, on peut penser qu'ils feront valoir une vision à long terme de la rentabilité, une vision attachée à la défense de l'emploi et du « socialement et écologiquement responsable ». Les syndicats et les activistes de l'actionnariat vont donner de l'ampleur à ce mouvement et lui permettre d'acquérir un profil français qui n'a pas eu l'occasion jusqu'à présent de s'affirmer.

Le terreau, c'est l'émergence de ce mouvement citoyen composite, de ses militants et de ses sympathisants qui, à en croire les sondages d'opinion, sont fort nombreux. Plus de deux tiers des sondés se déclarent prêts à consommer ou à épargner de manière responsable même s'il leur en coûte quelque chose.

Le mouvement de l'investissement responsable est sur les rails. Le Forum français va poursuivre son action concernant l'orientation éthique des placements des fonds de réserve des retraites constitués au profit des régimes obligatoires d'assurance vieillesse. En 2020, ces régimes devront, dit-on, commencer à être équilibrés. On évalue à 1000 milliards de francs les réserves qui seront alors nécessaires. Dans le cadre de l'« *Euro social investment forum* », Euro-SIF, le Forum français va également s'efforcer de faire évoluer la directive européenne sur les institutions de retraites professionnelles, les IRP. Il espère aussi contribuer à la

promotion en France de l'activisme actionnarial. Le législateur va de son côté donner un coup de pouce. La Loi sur les nouvelles régulations économiques devrait conforter le courant en obligeant les organismes de placement collectif à déclarer les orientations qu'ils entendent suivre pour leurs placements. Une expérience du même type en Angleterre a montré que cette nouvelle transparence pouvait donner un véritable coup de fouet aux fonds éthiques. En effet, depuis juillet 2000, un amendement à la « *Pension Act* » oblige tous les gestionnaires de fonds de pension du Royaume-Uni à annoncer les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui sous-tendent le choix de leurs investissements.

Les instruments d'une nouvelle régulation économique se mettent en place. Le « gouvernement d'entreprise », qui donne un poids décisif aux actionnaires, pourrait s'en trouver modifier, puisque certains actionnaires sont maintenant en position de demander un meilleur équilibre entre les objectifs purement financiers et des objectifs sociaux et environnementaux, de faire valoir l'intérêt général. La réponse, en parole et en action, est maintenant dans les mains des syndicats et de quelques groupes d'actionnaires minoritaires, non que ceux-ci puissent prendre en main le gouvernement des entreprises mais, au moins, parce qu'ils ont à présent la possibilité d'interpeller les propriétaires d'entreprises et d'interagir avec eux sur les responsabilités à assumer, sur les décisions à prendre et sur les conduites à tenir.

L'éthique professionnelle

Les hommes ont dû attendre Eiffel et la fin du XIX^{ème} siècle pour s'élever plus haut que les Egyptiens de Kheops. Les bâtisseurs de cathédrales avaient presque réussi au XIII^{ème} siècle à Beauvais à élever le clocher de la cathédrale à 140 mètres, deux de plus que Kheops, mais, patatras !, le clocher s'est effondré. La Tour Eiffel domine Kheops de 180 mètres et a toujours fière allure même si quelques petites sœurs d'Amérique ou d'Asie la toisent maintenant de près de cent cinquante mètres. Eiffel repose au Panthéon des ingénieurs avec Léonard. Ils dorment en paix. Ce n'est plus le cas de nos contemporains qui exercent leurs talents dans les sciences et les techniques. Le questionnement éthique des « experts » est comme un virus rongeur la dernière citadelle de l'infailibilité.

Le virus n'est pas nouveau, il a grandi avec le pouvoir technique, un pouvoir qui n'a pas eu l'habitude d'être contesté. Le mouvement est d'abord né au sein même de la famille. Une partie des grands savants de la première moitié du XX^{ème} siècle, des physiciens qui avaient percé le secret de la matière et décelé les énergies qui y étaient prisonnières, avaient été réunis à Los Alamos pour mettre au point une arme absolue contre le nazisme. Ils ont mis au point la bombe atomique qui rasa Hiroshima, tua plus de 100000 de ses habitants, mis un terme à la guerre et dont la possession par le club des grandes puissances maintint un ordre géopolitique inflexible et maintient toujours sur le monde une grande épée de Damoclès. La bombe atomique provoqua également un sursaut militant, la création d'associations antinucléaires et un réveil éthique au sein du monde scientifique qui travaillait sur l'atome civil.

Le questionnement éthique prit également de l'ampleur chez les agronomes qui travaillaient dans les pays du Tiers-monde. A l'initiative de deux grandes Fondations américaines, Ford et Rockefeller, ont été créés, au début des années 60, deux centres

internationaux de recherche agricole, le CIMMYT au Mexique et l'IRRI aux Philippines, pour donner un coup de fouet aux agricultures tropicales et à leurs céréales majeurs, maïs et blé à partir du Mexique, riz à partir des Philippines. Ce travail fut couronné de succès puisqu'il aboutit à la fameuse révolution verte et, symbole suprême, à un Prix Nobel de la paix attribué au patron du CIMMYT, Norman Borlaugh. Mais la révolution verte n'a pas été bénéfique pour tout le monde, seuls les agriculteurs les mieux lotis des régions les plus favorisées ont vu leurs rendements faire des bons spectaculaires. En effet, les variétés de blé et de riz de la révolution verte, naines et plus productives, ont besoin de plus d'intrants pour s'exprimer... Au triomphalisme, pour partie justifié, de la recherche agricole, allait répondre une critique, elle aussi méritée, de la part de militants soucieux des questions sociales et environnementales. Le débat n'a pas cessé depuis trente ans. On parle aujourd'hui de la nécessité de lancer une « *doubly green revolution* », une double révolution verte, mais la lutte des « positivistes » contre les « obscurantistes » continue.

La prise de conscience de l'agression que nos modes de production et de consommation faisaient subir à l'environnement global, particulièrement la dérégulation provoquée du climat ou la dégradation de la diversité biologique, aboutit, tout au long de la préparation du Sommet de la Terre, convoqué à Rio en juin 1992, à un nouveau débat entre les institutions de recherche et les milieux militants souvent tractés par les mouvements écologiques internationaux. Charte contre Déclaration, « Laissez-nous travailler, bande d'ignares ! » contre « Arrêtez de jouer avec le feu, bande d'inconscients ! ». Les scientifiques, priés de lever le nez et les yeux au-dessus de leurs paillasse et de leurs sujets de thèse, furent appelés à plus de modestie. Le petit virus continue son œuvre.

A la fin des années 1990, un autre débat, plus populaire celui-là, s'engage autour de la question de l'alimentation. En quelques années, éclate une succession de crises. Certaines de ces crises, notamment la plus grave d'entre elles, celle de la vache folle et de la maladie de Kreutfeld-Jacob, risquent d'avoir des conséquences extrêmement sérieuses. Sur leur lancée, les consommateurs, dans un amalgame un peu rapide, mettent en doute l'innocuité des OGM. Depuis des années, les institutions scientifiques et leurs services de presse célèbrent les avancées d'une recherche qui permet avec des ciseaux et de la colle - on se veut pédagogique - de prendre des gènes d'intérêt dans n'importe quel génome et de l'introduire dans n'importe quel chromosome.

Les consommateurs, alarmés par la médiatisation des troubles voire des drames liés aux crises alimentaires, entretiennent à présent une suspicion à l'égard d'un « complexe agroalimentaire », constitué principalement des multinationales de l'alimentation et des institutions de recherche. En s'attaquant dans la même foulée à un MacDonald et à un centre public de recherche agricole et biologique, José Bové a cherché à mettre en évidence ce lien. Derrière le virus du questionnement, la société toute entière attend des réponses. « Aujourd'hui, on enseigne trop l'intelligence des choses et pas assez l'intelligence des êtres. Quand l'agriculture biologique est arrivée, les gens qui avaient l'intelligence des choses ne voyaient pas la différence entre les engrais minéraux et les engrais organiques, arguant qu'un atome d'azote est un atome d'azote. Quand les farines animales sont arrivées, ils disaient qu'un acide aminé est toujours un acide aminé quelle que soit sa provenance. A propos des OGM, ils disent qu'un gène est un gène et que la distinction entre animal et végétal n'a pas de sens... Ils refoulent les messages sociaux en disant qu'ils sont dénués de sens ». C'est ce que déclarait Bernard Chevassus, Président de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, l'Afssa, et ancien directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique, l'INRA, devant 400 personnes venues réfléchir, à l'occasion du Salon de l'agriculture 2001, à la « responsabilité des agronomes » face aux grands problèmes

environnementaux et environnementaux du moment. Rendant compte de cette manifestation dans le bulletin des anciens élèves de l'agro, le chroniqueur, choqué, titrait « Les agros mis au banc des accusés »... Est-ce possible ?

Comme pour les autres mouvements que nous présentons, il y a ici aussi une double approche, celle du questionnement des forces installées et celle de la construction d'une réponse nouvelle. Les experts – techniciens, ingénieurs, chercheurs et intellectuels divers – peuvent prendre une porte de côté et exercer leur talent dans l'expertise indépendante ou dans le secteur non gouvernemental ou à côté des mouvements sociaux. Mais cette porte est étroite pour permettre à une part notable des gros bataillons de techniciens de s'y engouffrer. Il n'y a là qu'une partie de la réponse, précieuse certes, mais petite. Après avoir rappelé les institutions publiques de recherche à leur mission, l'essentiel du questionnement doit être adressé aux ingénieurs et aux techniciens qui travaillent en entreprises.

« En essayant de décrire et d'illustrer les mille et une façons dont l'ingénieur peut exercer sa citoyenneté, ce sont autant d'espaces ténus de démocratie que nous avons repérés. Ces espaces sont là, tout près, ils ne demandent qu'à être occupés, car à la différence des chaussettes de l'ingénieur, la démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas », c'est ainsi que Pascal Bouso et Rodolphe Rosier concluaient le numéro de la revue Ingénieur sans frontières du premier trimestre 2001 consacré à l' « ingénieur citoyen ». Dans ce même numéro, Christelle Didier du Centre d'éthique technologique, qui est un laboratoire de l'Université catholique de Lille, nous donne quelques clés pour découvrir les marges de manœuvre que l'on peut trouver ou créer entre « la loyauté envers l'employeur et l'obligation de service et/ou de protection du public ». Les ingénieurs, en effet, en vertu de leur statut de salarié, peuvent nier tout espace de liberté et toute responsabilité individuelle. Pourtant, même si l'ingénieur doit répondre de ses actes devant ses supérieurs, il a aussi des comptes à rendre à l'humanité : sans les ingénieurs, et nous employons le mot dans son sens large d'experts, « il n'y aurait pas de développement des techniques, ni conception, ni fabrication, ni diffusion, ni contrôle possible. Le paradoxe est là dans cette puissance collective globale associée au sentiment d'impuissance des individus... Il y a des ignorances coupables ou complices ». On serait tenté d'ajouter : « et des silences ! ». Enfin, « la représentation qu'ont les ingénieurs des enjeux éthiques liés à leur profession est complexe du fait à la fois de la dimension collective des décisions techniques, de l'inertie propre au développement technique, mais également à cause de la distance toujours plus grande, dans le temps et l'espace, des impacts des décisions techniques ». Et de conclure : « Face à cette complexité bien réelle, chacun peut choisir entre se cacher derrière elle ou tenter de comprendre les enjeux du développement technique dans leur globalité, repérer les marges de liberté individuelles et collectives locales, se forger un jugement moral, se donner les moyens de le fonder en raison ».

L'association Ingénieur sans frontières, dont le public mouvant est constitué des étudiants des écoles d'ingénieurs, a vu juste en s'intéressant aux lieux de formation des futures cadres techniques de notre économie et en mettant en avant la dimension internationale de la solidarité. Mais, l'interpellation des grandes écoles n'est qu'un cœur de cible, une cible qui, en fait, correspond à toute les formations techniques.

Le mouvement qui s'est engagé à l'Institut national polytechnique de Grenoble qui regroupe neuf écoles d'ingénieurs peut nous servir de pilote pour imaginer la forme que pourrait prendre un mouvement d'experts citoyens. Porté par un Comité de parrainage, présidé par Hubert Curien et composé de grands noms de la recherche technologique, de l'industrie, de la presse scientifique et du syndicalisme, un « Manifeste pour la technologie au service de l'homme » a été élaboré et proposé comme base de dialogue pour l'organisation des universités techniques du futur. Ce manifeste « pourrait constituer la base d'une

conception actualisée du métier d'ingénieur et le point de départ d'une évolution pédagogique. On pourrait imaginer que les Universités technologiques et les Ecoles d'ingénieurs, qui souhaitent adhérer à l'esprit de ce Manifeste, s'engagent à tout mettre en œuvre pour en suivre les recommandations et proposent à leurs diplômés de viser le nouveau serment d'Archimède, charte éthique de l'ingénieur du XXIème siècle ». Le Manifeste propose sept principes qui peuvent, certes, sonner un peu creux car, bien sûr, on n'imagine pas une juridiction indépendante venir sanctionner les défaillances des droits et des devoirs négligés, tout ou plus, peut-être, un « Conseil de l'ordre », soucieux de la bonne réputation du « corps des ingénieurs »... mais, quand même, le texte du Manifeste est intéressant : l'exigence démocratique, l'exigence d'objectivité, la précaution, la responsabilité au service du bien commun, la nécessité de donner un sens à la technologie, l'importance d'être des entrepreneurs de la connaissance et, septième principe, la nécessité d'une formation scientifique, plurielle, humaniste et quotidienne.

Le « Nouveau serment d'Archimède », qui reprends la vieille idée du Serment d'Hippocrate des médecins, serait prêté par les étudiants recevant leur diplôme, ou, du moins, par ceux qui le souhaiteraient. Dans sa forme actuelle, qui est toujours soumise à discussion, il propose six engagements aux futurs ingénieurs, dont les deux premiers s'expriment ainsi : « Je pratiquerai ma profession dans le respect d'une éthique des Droits de l'Homme et de la responsabilité du patrimoine naturel de l'Humanité. J'assumerai, dans tous les actes de ma vie professionnelle, ma responsabilité vis-à-vis de mon institution, de la société et des générations futures... ». Politique de communication des Ecoles et des grandes industries ? *Wishful thinking* ? Peut-être, mais, l'expérience vaut d'être tentée. La mise en place de manifestes pour les grandes filières d'expertise, de comités d'éthique pour les établissements d'enseignement professionnel et de « serments » pour les nouveaux experts mérite d'être soutenue. Il y a là un chantier important notamment pour le mouvement étudiant.

Le commerce équitable

Ce n'est qu'en 1997 que les organisations pionnières du commerce équitable ont créé la « Plate-forme pour le commerce équitable ». Au total, ce sont douze organisations et autant d'institutions sympathisantes qui se sont rapprochées. C'était le signe que les deux lignes du commerce équitable, celle d'Artisans du monde, qui prône l'organisation de circuits totalement équitables du producteur au consommateur, et celle de Max Havelaar, qui milite pour la labellisation des produits et l'utilisation des circuits de la distribution traditionnelle, unissaient leurs efforts pour promouvoir le commerce équitable.

C'est autour de l'élaboration et de l'adoption d'une charte que le Plate-forme a été créée. Celle-ci définit des « engagements impératifs » - donner la priorité aux producteurs parmi les plus défavorisés, refuser toute forme d'esclavage, établir un contrat portant sur la qualité et les délais de livraison mais aussi sur le prix et les conditions de paiements des produits, construire des relations commerciales durables et exiger la transparence du fonctionnement de la filière - et des « critères de progrès » - une organisation participative de la production, la non discrimination dans les embauches, l'élimination du travail des enfants, la valorisation des potentiels locaux, l'utilisation raisonnée des matières premières, le raccourcissement des circuits commerciaux, l'amélioration de l'environnement socio-économique et, enfin, l'amélioration de l'information du consommateur.

Le commerce équitable réponds très directement à l'article 23, alinéa 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par les Nations unies en 1948 : « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ».

Le constat à partir duquel toutes les expériences se sont construites et qui reste la pierre angulaire du mouvement est, en effet, le niveau dérisoire des prix, des salaires et, donc, des revenus qui reviennent aux producteurs. Le jeu du libre-échange et de la compétition entre les différents acteurs des filières de production et de commercialisation aboutit à un écrasement des rémunérations consenties aux acteurs faibles. Dans le cas du café, 87% du prix payé pour un paquet de café restent au Nord, 10% reviennent aux intermédiaires et seulement 3% arrivent aux producteurs ! Résultat : les paysans sont entraînés dans un processus de paupérisation, la surexploitation des ressources naturelles, la perte des dernières terres qui ont dû être hypothéquées ou des derniers outils que les artisans ne peuvent plus renouveler, puis, implacablement, l'exode vers les bourgs ou les banlieues des villes qui prennent un aspect cancéreux. Il ne s'agit pas d'un pathos ou d'un mauvais plagiat de Dickens à la sauce tiers-mondiste, mais bien de ce que vivent des centaines de millions de nos contemporains.

Les prix agricoles internationaux sont dérisoires car, en effet, vues les modalités de l'échange international, les prix s'alignent sur les moins disant mondiaux, à savoir ceux des agricultures non décolonisées d'Amérique du Sud aux mains de propriétaires non exploitants de milliers d'hectares, dispensés de payer des impôts, sous-payant des travailleurs précaires et, en général, peu soucieux de maintenir la fertilité des sols et la qualité des ressources naturelles. Ces prix sont tirés plus encore vers le bas par l'aide alimentaire et par les pratiques de *dumping* des agricultures d'Amérique du Nord et d'Europe. Les unes et les autres massivement subventionnées, écoulent leurs excédents à prix cassés. Les aides directes représentent 130% du revenu net des céréaliculteurs et des producteurs de viande européens alors que, aux Etats-Unis, malgré le *Fair act*, elles ont été multipliées par quatre en quatre ans – les aides directes sont passées de 5,8 à 25,6 milliards de dollars entre 1996 et 2000. A 60 ou 70 centimes de franc le kilo de blé pratiquement aucun producteur non subventionné ne peut s'en sortir, en tous cas pas le paysan africain qui produit chaque année 10 quintaux de céréales et qui, après avoir modestement nourri sa famille, n'aura que un ou deux quintaux à vendre. Un raisonnement parallèle sur les ressources qui atteignent les artisans aboutirait à la même conclusion.

Le niveau des prix payés aux agriculteurs et aux artisans des continents du Sud est, sans doute, le problème économique, écologique et social majeur de notre époque. Majeur pour une bonne moitié de l'humanité qui subit le système mais aussi majeur pour l'économie mondiale qui risque d'être asphyxiée par la pauvreté, c'est-à-dire, au risque d'apparaître cynique, par un déficit de consommation ! Le commerce équitable ne règlera pas ce problème à lui tout seul, mais il permet d'attirer les regards des consommateurs-citoyens et des responsables politiques sur la question fondamentale de la fixation des prix dans le système économique mondial.

Pour les promoteurs du commerce équitable, l'ambition est d'ailleurs plus forte encore puisque, en proposant des produits équitables, ils souhaitent attirer le regard sur d'autres problèmes : les conditions sociales et environnementales de production, la qualité des produits, leur valeur culturelle, les savoirs-faire que leur fabrication a demandé, mais aussi sur le parasitage des producteurs par les usuriers et les spéculateurs. Le produit, qui incorpore ces différents éléments, apporte au consommateur lointain tous ces messages. Celui qui a appris à les lire trouvera dans chaque produit les informations qui caractérisent le système économique mondial.

Le commerce équitable ne se limite pas aux produits agricoles et artisanaux des pays du Tiers-monde. Des mouvements parallèles s'intéressent aux produits industriels qui sont produits principalement par des entreprises multilatérales et par leurs sous-traitants. Cela a d'abord été le cas du textile avec des campagnes comme *Clean clothes* mais peut concerner aussi bien d'autres produits comme le montre la campagne *Made in dignity*. En fait, de très nombreux mouvements de consommateurs demandent aujourd'hui la transparence des circuits et la traçabilité des produits, ils exigent que les différents acteurs du système économique respectent les droits des producteurs et les exigences des consommateurs. Les pouvoirs publics avaient la responsabilité de protéger le producteur et le consommateur au travers de la définition de normes et des contrôles des services d'inspection, la complexification des systèmes de production, l'élargissement des circuits de commercialisation, l'intensification de la compétition commerciale et l'importance de la conquête des marchés extérieurs ont sérieusement compliqué la tâche des services publics. Les sérieux accrocs dans le domaine alimentaire – vaches folles, poulets à la dioxine, fromages ou charcuteries à la listeria, bœufs aux hormones – ont réveillé la vigilance des consommateurs et même provoqué des refus de consommation, refus qui se sont avérés dramatiques pour certains secteurs économiques. Les quelques grands groupes semenciers, producteurs d'OGM et de divers intrants agricoles qui les accompagnent, qui se sont heurtés aux mouvements de consommateurs-citoyens et aux législations européennes, favorisent à présent une diffusion sauvage et illégale des gènes modifiés pour rendre irréversible la question des OGM. Ce genre de pratiques ne sont pas pour calmer les mouvements citoyens.

Quelles qu'en soient les motivations, tous ces mouvements de consommateurs rejoignent les préoccupations et les propositions des promoteurs du commerce équitable : mise en cause de la régulation de l'économie par le seul jeu d'un commerce international pipé, nécessité de définir des codes de conduites et d'obliger les acteurs économiques à s'y tenir, nécessité d'explicitier la valeur, notamment sociale et environnementale, incorporée dans les produits et labellisation de ces produits... et, surtout, mise en place d'un contrôle indépendant. En fait, un immense mouvement se dessine derrière la double revendication des codes de conduite et des labels. Pour l'heure, ce mouvement est encore éclaté. Il n'a pas réussi à engager des discussions et des négociations avec les autorités publiques. Les négociateurs internationaux qui sont prisonniers de la logique libérale et pris dans les *rounds* de la négociation commerciale qui se poursuit dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, louvoient autour de la question des normes, des labels et des codes de conduite. C'est certes une question difficile et délicate, mais sa prise en compte dans les négociations internationales est une question de rapport de forces et la force des consommateurs engagés grandit.

On voit donc que, même si le commerce équitable est centré sur un petit nombre de produits, son champ est immense. Le « système commercial équitable » se construit selon trois logiques qui parfois s'opposent, mais qui, en fait, répondent à trois réalités de production différentes. La « Plate-forme pour le commerce équitable » regroupe aujourd'hui les promoteurs des trois sous-systèmes et atteste que c'est bien l'ensemble des trois formules qui constitue une « alternative » au système commercial conventionnel. Par ordre d'intégrité décroissante, nous avons le système des magasins du monde dans lequel se construisent des circuits totalement équitables hors des réseaux commerciaux conventionnels, le système des produits labellisés où les produits utilisent pour atteindre le consommateur les circuits

conventionnels, enfin le système conventionnel amélioré dans lequel certaines pratiques équitables se mettent en place.

Dans le système des « magasins du monde », le consommateur fera ses achats de produits équitables dans des magasins entièrement consacrés au commerce équitable. Entre les groupements de producteurs d’Afrique, d’Asie ou d’Amérique latine et le magasin d’Europe, il pourra n’y avoir aucun intermédiaire, mais le plus souvent, il y aura une agence locale d’exportation et/ou une centrale d’achat au Nord. Tous les acteurs sont équitables, le circuit, qui reste un circuit économique et commercial, se construit en marge des réseaux conventionnels.

Dans le système des « labels équitables » - Max Havelaar, Transfair ou Fair Trade Mark – , les groupements de producteurs sont référencés sur des registres-produit et les produits sont labellisés. Le label garantit tout au long de la chaîne commerciale et jusqu’au consommateur la qualité sociale et, parfois, environnementale du produit. Les promoteurs du système accordent le label, démarchent les différents acteurs de la chaîne et, en bout de chaîne, négocient des mètres ou des centimètres linéaires dans le rayonnage des grandes surfaces et, enfin, pour que le produit labellisé garde sa place dans les super-marchés, ils informent les consommateurs et doivent les convaincre de s’intéresser aux produits équitables.

Dans le système des « codes de conduites », la chaîne des entreprises, qui produisent et commercialisent et qui sont, en général, contractuellement liées, s’engagent à respecter des normes, souvent des « droits » qui ont été reconnus dans le cadre de l’Organisation internationale du travail, l’OIT, par les autorités publiques, patronales et syndicales. Les mouvements de consommateurs-citoyens peuvent parfois s’appuyer sur les distributeurs finaux pour obtenir des engagements de la part des entreprises et la mise en œuvre d’un système de contrôle, mais, le plus conséquent est de mettre en place, dans le cadre d’une coopération avec des Ong et des mouvements syndicaux, une chaîne de contrôle parallèle à la chaîne de production et de commercialisation.

Le développement du mouvement repose principalement sur la mobilisation des consommateurs et la capacité à les convaincre d’acheter des produits équitables, plus coûteux, plutôt que des produits standards, meilleurs marchés mais qui n’incorporent pas la même valeur sociale et environnementale. Nous n’insisterons pas sur le travail de promotion des produits équitables auprès des différentes familles de consommateurs, acheteurs publics ou institutionnels comme les administrations, les collectivités territoriales ou, même, le Parlement, milieux militants et syndicaux comme les comités d’entreprises... Il y a là un travail classique de promotion. Intéressons nous plutôt aux différents éléments du « surcoût » des produits équitables et du « souscoût » des produits standards.

Les « surcoûts » des produits équitables sont de trois ordres : une rémunération moins faible des producteurs – c’est-à-dire à la fois un prix supérieur, une prime dite de développement en général versée à un groupement, une avance consentie au moment de la commande ou de la production - , des frais de labellisation – repérage et accompagnement des producteurs, labellisation, contrôle des engagements et placement des produits auprès des transformateurs et distributeurs - , enfin, la promotion des produits auprès des consommateurs. Pour l’heure, l’ensemble de ces

charges supplémentaires se retrouve dans le prix final et occasionne un surcoût qui est payé par le consommateur. Une analyse devrait être conduite sur la nature de chacun de ces coûts complémentaires et sur leur prise en charge. Certains de ces coûts pourraient être partagés entre différents partenaires privés ou publics du commerce équitable. Par exemple, les entreprises engagées dans le commerce équitable – magasins, entreprises de labellisation, entreprises de promotion – pourraient être considérées comme « entreprises solidaires », avec, par exemple, une mention solidarité internationale, et bénéficier des avantages fiscaux réservés à ces entreprises. Autre exemple, l'avance accordée aux producteurs pourraient provenir d'un Fonds de solidarité auquel pourrait participer des acteurs des finances solidaires et des banques de développement, la prime de développement pourrait provenir de ce même fonds qui pourrait également apporter des « concours définitifs », c'est-à-dire des dons provenant de l'aide publique ou privée au développement. Et peut-être un jour la taxe Tobin pourra-t-elle alimenter un tel fonds ? L'idéal serait que le surcoût final baisse sans s'annuler, car le consommateur doit toujours manifester un engagement citoyen.

Les « souscoûts » des produits standards doivent aussi être pris en considération. Deux éléments pourraient être envisagés : l'obligation faites aux acteurs économiques des filières conventionnelles d'incorporer de la valeur sociale et environnementale dans leurs produits – cela renvoie à la définition de normes sociales ou environnementales, à la reconnaissance de labels, à la signature de codes de conduite par les entreprises, à la décision de faire appliquer les droits, notamment ceux reconnus par l'OIT, bref, cela renvoie à la négociation d'une réglementation internationale – et la taxation des produits déficients en valeur sociale et/ou environnementale – et, pour bien faire, il faudrait que tout ou partie de cette taxe alimente le fonds de solidarité permettant de prendre en charge certains surcoûts des produits équitables.

Nous avons, dans ces raisonnements, quelques éléments d'une possible nouvelle politique de coopération internationale et l'esquisse de quelques mesures qui pourraient être proposées lors des *rounds* au cours desquels se négocient les règles du commerce international.

L'entreprise citoyenne

L'entreprise est plus que jamais au cœur de l'économie, du territoire et de la société. Son rôle est de plus en plus important dans le développement de l'économie, bien sûr, mais aussi dans la gestion du territoire et dans l'évolution de la société. Le patronat a beaucoup œuvré, et c'est un réflexe logique, pour occuper cette position stratégique et pour dégager l'entreprise des contraintes sociales et syndicales, territoriales et fiscales qui pèsent sur elle, pour, dit-il, la libérer et lui permettre de jouer dans les meilleures conditions son rôle historique : créer de la richesse, des emplois, des revenus... Privatisation, déréglementation, libéralisation sont autant de processus qui assurent le triomphe des puissances financières et le dépérissement des forces adverses : les syndicats et les pouvoirs publics. Cette place centrale, gagnée de haute lutte pour s'abstraire des contraintes, confère, au contraire, à l'entreprise un surcoût de responsabilités, des devoirs majeurs. Dans des situations de plus en plus

fréquentes, personne ne peut plus réparer les dégâts de l'entreprise, ce serait faire preuve d'inconscience que de la laisser œuvrer de manière irresponsable ou, pour le moins, non responsable vis-à-vis du territoire et de la société et, d'ailleurs aussi, paradoxalement, vis-à-vis de l'économie.

La surveillance par les citoyens des externalités, qu'il faut pousser l'entreprise à rendre les plus positives possibles, est aujourd'hui une préoccupation majeure, ce n'est qu'une des contreparties de la nouvelle toute puissance de l'entreprise. La confrontation entre la logique de fonctionnement de l'entreprise, en l'occurrence capitaliste, et la défense de l'intérêt général est sans doute devenue l'une question politique majeure de notre temps. En fait, cette question se décline en une série d'interrogations :

L'intérêt général, c'est quoi ? Ce n'est ni l'intérêt du plus puissant des acteurs du jeu, ou de ses prête-noms, ni la somme d'intérêts particuliers ni même la somme de tous les intérêts particuliers. En mettant l'accent sur la construction d'une société de solidarité et d'un développement durable, sans donner à cette société de frontières géographiques, nous ne sommes pas loin de définir l'intérêt général et de considérer la manière de le défendre.

Qui peut parler au nom de l'intérêt général ? Il n'y a pas d'autres réponses possibles, c'est bien à l'Etat, gouverné par des représentants démocratiquement désignés de la communauté humaine vivant dans le territoire correspondant, de parler et de défendre l'intérêt général. Mais, outre les multiples embrouilles liées à la désignation des représentants, deux limites doivent être considérées sans qu'il soit d'ailleurs possible d'y remédier sinon par un surcroît de citoyenneté : d'une part, les communautés humaines sont diverses et ont des intérêts divergents, l'intérêt général est parfois un dénominateur commun, souvent même le plus petit, et, d'autre part, les générations futures, qui subiront les décisions de la génération présente, ne sont pas là pour désigner leurs représentants et pour faire valoir leurs intérêts ni même leurs droits.

Comment peut-on produire l'intérêt général ? Doit-il être produit par des entreprises œuvrant dans un secteur spécifique et spécialisé dans la production d'intérêt général, classiquement le secteur public, ou par l'ensemble des entreprises incitées ou obligées à avoir des comportements respectueux de l'intérêt général ? Dans cette réflexion, nous nous situons clairement dans la deuxième hypothèse, même si le secteur publique a une place et un rôle spécifiques et importants à jouer dans la construction d'une société de solidarité. Il nous paraît simplement inefficace, et d'une certaine manière non civique, de tracer une frontière dans l'économie et dans la société entre un camps qui serait producteur de solidarité et de développement durable et un camps qui n'aurait pas à s'en soucier. C'est précisément cette approche schizophrénique par camps qui provoque les drames sociaux et territoriaux que nous connaissons, drames qui ne peuvent que s'amplifier avec le déséquilibre grandissant entre les deux camps.

La notion d' « entreprise citoyenne », qui considère que l'entreprise est un partenaire responsable à la fois de la société, du territoire et de l'économie, n'est pas nouvelle. Comme nous l'avons vu, des actionnaires et des consommateurs, en fait, des minorités que certains

désignent comme des « actionneurs » et des « consom'acteurs », interpellent l'entreprise et lui demandent de se faire citoyenne. Mais, avant même ce sursaut extérieur, la réflexion sur l'entreprise citoyenne a été développée par les partenaires qui constituent l'entreprise elle-même, leurs dirigeants et leurs salariés. Chacun a pu approfondir dans ses cercles sa propre réflexion avant, parfois, que d'en débattre dans l'entreprise. La réflexion s'est développée dans certains syndicats patronaux ou groupes de réflexion organisés entre responsables économiques – par exemple, le patronat chrétien, les jeunes chambres économiques – mais cette réflexion ne peut contredire ce qui est le cœur du métier de chef d'entreprise, un management efficace aboutissant à la maximisation du profit. De leur côté, les syndicats ont également réfléchi à l'entreprise citoyenne mais en considérant que c'était avant tout affaire de management ou de pouvoirs publics. Sans réduire à néant la conviction réelle de nombreux acteurs, dirigeants ou salariés, l'entreprise citoyenne semble souvent n'être qu'un argument d'accompagnement pour démontrer que le profit, d'un côté, la défense des intérêts des salariés, de l'autre, sont créateurs d'intérêt général. Il y aurait *win-win*, voire, ce qui est un stade encore supérieur de synergie, *win-win-win*, les capitalistes, les travailleurs et les citoyens bénéficiant de l'activité des entreprises.

En clair, les revenus du capital et ceux du travail vont de pair avec les externalités positives de l'entreprise bénéficiant aux citoyens. Mais, une fois démontré aux citoyens leurs bénéfices, le débat de ces questions dans l'entreprise entre représentants du capital et du travail reste délicat puisqu'il s'agit là de partager, non des externalités impalpables, mais les bénéfices bien réelles de l'activité économique. Ce débat est d'autant plus délicat que, quand il est lancé, il est volontiers considéré comme une diversion par rapport à l'essentiel de la vie de l'entreprise, à savoir le « rapport capital/travail ». C'est donc souvent dans des instances externes, entre acteurs collectifs et autour de questions extérieures à l'entreprise mais tout à fait citoyennes, comme le développement local ou la réinsertion des exclus, que le débat a pu prendre corps et l'action citoyenne s'engager, par exemple, dans le cas français, dans certains comités de bassins d'emploi.

Aujourd'hui, avec la nouvelle posture centrale de l'entreprise et la montée en puissance des « *stakeholders* », ces partenaires extérieurs non actionnaires, les dirigeants, parfois pour des raisons de convictions profondes, parfois dans le cadre d'une saine politique de relations publiques, voire de communication, d'image et de marketing, font montre de s'intéresser à des questions qui, pour l'entreprise, sont citoyennes. Ils parlent volontiers de développement local, de développement durable, de solidarité internationale, de l'emploi de personnes en difficulté... « C'est désormais la société qui impose son modèle aux entreprises ! Il faut séduire les jeunes... Il faut se plier aux réquisitoires des actionnaires... Sans parler de la montée irrésistible des associations civiles et des ONG qui sont un contre-pouvoir forçant les décisions. Du coup, les entreprises sont sur la défensive et leur communication court derrière la réalité sociale ». Signe des temps, quelques novateurs de la communication d'entreprise, occupée traditionnellement à valoriser les produits ou à promouvoir une image/langue de bois de l'entreprise, propose d'animer des « *stakeholders dialogs* » et d'initier des « processus continus d'écoute et d'observation de l'environnement social ». En effet, « il faut que les chefs d'entreprise montent plus souvent sur les tribunes... Certains comme C. Bébéar, JM. Messier, B. Collomb s'y essayent mais face à Attac et J. Bové, cela ne suffit plus. Les marques entreprises sont condamnées à produire du sens... Cette préoccupation du dialogue pour le dialogue est devenue majeure ». Condamnés ! dialogue pour le dialogue ! C'est, semble-t-il, le prix à payer pour garder « une place au cœur de la société ». Telles sont les recommandations de Man-Com, Manager la communication. Aujourd'hui, et c'est le minimum, l'entreprise va devoir dialoguer avec la société, avec les

acteurs sociaux et, même si les entreprises en auraient préféré d'autres, cela tombe à pic, puisque ceux-ci se manifestent et qu'ils s'intéressent de près à l'économie.

Mais, le dialogue pour le dialogue va vite lasser les deux camps. Il faudra donc se mettre d'accord sur « le dialogue, pourquoi faire ? » et sur « le dialogue, avec qui ? ».

Le dialogue, pourquoi faire ? A compter de l'exercice 2002, les entreprises cotées en bourse devront inclure dans leur rapport financier une « information sur les conséquences sociales et environnementales » de leur activité. C'est, en tout cas ce que prévoit l'un des articles de la Loi sur les nouvelles régulations économiques. Cette nouvelle obligation devrait pousser les entreprises à faire disparaître leurs mauvaises conduites et à développer des conduites respectueuses de l'intérêt général et, pour manifester cette évolution sous forme contractuelle, à afficher un code de conduites. La référence à de mauvaises et à de bonnes conduites renvoie à la question des normes sociales et environnementales. La déclaration des droits de l'Homme, les recommandations de l'OIT, l'Agenda 21 adopté à la Conférence de Rio et bien d'autres recommandations issues de négociations internationales plus ou moins spécialisées peuvent fournir des bases à partir desquelles peuvent se déterminer des normes acceptables pour les entreprises et pour les acteurs interagissant avec elles... L'objectif est donc, pour les partenaires œuvrant dans l'entreprise, d'entrer dans une concertation pour s'accorder sur des codes de conduites et de respecter les engagements pris.

Le dialogue, avec qui ? D'abord un dialogue entre soi. Avant de sortir un document sur les externalités sociales et environnementales de l'entreprise, il faut qu'un dialogue s'instaure dans l'entreprise sur ces questions, notamment dans le cadre du comité d'entreprise. C'est avec les personnels que les dirigeants devront avancer dans l'élaboration d'un code de conduite. Mais, ce dialogue interne est conduit pour aboutir à un dialogue externe. Le dialogue avec les partenaires locaux de l'entreprise peut apporter des ouvertures à une entreprise qui se veut citoyenne et enracinée dans son territoire. Les acteurs sociaux externes organisés à des échelles plus larges, nationales ou internationales, pourront aussi aiguillonner les entreprises dont le rayon d'action déborde largement la région, ce qui est le plus souvent le cas des entreprises cotées en bourse. De leur côté, les pouvoirs publics, représentant les citoyens et l'intérêt général, ne devraient pas rester insensibles aux efforts faits par les entreprises pour substituer à de mauvaises conduites des conduites respectueuses de l'intérêt général. Nous verrons cela dans la troisième partie de ce livre.

Avant d'approfondir l'analyse du mouvement qui s'esquisse autour de l'entreprise citoyenne, un commentaire sur ce qui pourra être considéré comme une impasse extravagante dans le raisonnement, à savoir, l'impasse sur les internalités, sur la vie dans l'entreprise, c'est-à-dire, pour aller à l'essentiel, sur le « rapport capital/travail ».

Simplifions l'analyse du jeu microéconomique : pour cerner la manière dont est prise en charge la question de l'intérêt général dans l'économie, et plus particulièrement, dans l'entreprise, considérons un jeu à trois acteurs - les actionnaires, les travailleurs et les citoyens - et retenons deux questions principales : que produit l'entreprise ? comment le produit-elle ?

Que produit l'entreprise ? Elle produit des roues de bicyclette, de la pâte à papier, des aspirateurs... tous biens et services qui iront se vendre et s'acheter sur le marché. Le consommateur est face à un mécanisme dont les règles, tout comme les limites, sont connues. Mais, l'entreprise produit aussi avec ces biens des externalités, négatives – de l'exclusion, de la marginalisation territoriale, de la pollution... - ou positives – de la réinsertion, du développement locale, de la qualité environnementale... - et face à cette production invisible et, en tous cas, non marchande, mais qui est constitutive, au premier chef, de l'intérêt général, le citoyen n'a pas les moyens d'accepter le positif et de refuser le négatif, alors qu'à un niveau supérieur, celui des pouvoirs publics, la dérégulation de l'économie amoindrit la capacité de réaction.

Comment le produit-elle ? Elle le produit grâce à un processus de production défini, très grosso modo, par une combinaison de capital et de travail, capital et travail qui seront rémunérés selon des règles largement déterminées par un rapport de force entre les deux groupes, de ce point de vue, antagonistes. Rien de très nouveau dans ce mécanisme, même si le rapport de force, comme nous l'avons vu dans notre première partie, évolue en faveur des détenteurs de capitaux. Les règles qui régissent le rapport capital/travail, clé de la production marchande et de la répartition des bénéfices de l'entreprise, sont connues et les mécanismes, chez nous du moins, sont en place, ils peuvent être réactivés par un sursaut de la dynamique sociale elle-même, voire codifiés sur des bases plus contraignantes par la loi ou la réglementation. C'est un chantier des plus sensibles et de la plus haute importance qui est le cœur même de la vie de l'entreprise. Mais, le citoyen est externe à la gestion du rapport capital/travail de l'entreprise, alors qu'il est partie prenante de la gestion des externalités, destructrices ou productrices d'intérêt général. Il n'y a pas de mécanismes correspondants assurant cette gestion, or ces mécanismes devraient précisément être le cœur d'une économie qui se veut citoyenne.

Deux familles d'entreprises ont des caractéristiques particulières qui peuvent les amener à jouer un rôle spécifique dans ce débat sur les entreprises et l'intérêt général : l'une, plus que centenaire et représentant près de 8% de l'emploi national, est constituée des « entreprises de personnes », à savoir les coopératives, les mutuelles et les associations, c'est la famille de l'économie sociale, l'autre famille est celle des « entreprises solidaires », qui viennent d'être conçues par le législateur, mais ne naîtront réellement que lorsque les décrets d'application de la Loi sur l'épargne salariale auront été signés.

Les coopératives, les mutuelles et les associations se posent d'abord la question du comment produire et, sur ce plan, leur fonctionnement est très différent des sociétés de capitaux. Elles reconnaissent cinq principes fondateurs : l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, la libre adhésion des sociétaires, la structure démocratique du pouvoir (une personne, une voix), le caractère inaliénable et collectif du capital de l'entreprise et l'absence de rémunération du capital. La question du quoi produire n'est pas traitée différemment des entreprises de capitaux, sauf dans les associations pour lesquelles l'objet social est souvent orienté vers la production d'intérêt général. Même si les caractéristiques statutaires sont favorables et manifestent de la part des partenaires de l'entreprise une conscience citoyenne, les entreprises de l'économie sociale ne sont donc pas par naissance des entreprises citoyennes. Leur rôle dans l'économie et dans la société n'en est pas moins important. (On pourra s'en convaincre en lisant

l'excellent livre collectif coordonné par C. Fourel, *la nouvelle économie sociale*, Alternatives économiques-Syros).

Il en va différemment des « entreprises solidaires ». Elles sont, pour partie, définies par le comment produire – les titres de capital émis par l'entreprise ne sont pas négociés sur un marché réglementé, c'est-à-dire ne sont pas cotés en bourse, des statuts de l'économie sociale assortis d'une contrainte sur l'éventail des salaires, les salaires des 5% les mieux payés ne pouvant dépasser 8 fois le Smig, si l'entreprise a plus de 20 salariés, aucun salaire ne pouvant dépasser 4 fois le Smig, si l'entreprise a moins de 20 salariés – et, pour une autre partie, elles sont définies par le quoi produire, et en l'occurrence par la production de réinsertion – un tiers des salariés doit être issu de certains emplois aidés, comme les emplois jeunes, les emplois handicapés ou les emplois initiatives, ou, s'il s'agit d'une entreprise individuelle, le créateur doit provenir de ces mêmes statuts. Le législateur a fait un premier pas en créant cette nouvelle catégorie d'entreprises qui est définie par des critères de structure et, pour une partie limitée, par des critères liés à la production d'intérêt général. Plutôt que d'une nouvelle catégorie, il s'agit pour l'heure d'une labellisation allant avec une procédure d'agrément. C'est un pas dans la bonne direction même si nous sommes encore très loin de compte, très loin des propositions de Jean-Louis Laville qui définit l'entreprise solidaire par la mobilisation de ressources diverses – marchandes, non marchandes et non monétaires – et par un objectif de création de liens sociaux, très loin des propositions d'Alain Lipietz qui propose de considérer le « halo sociétal » qui entoure l'activité économique des entreprises solidaires et plus loin encore des propositions que nous faisons dans le paragraphe consacré aux finances solidaires et qui s'efforcent, pour quelques domaines clés de la construction d'une société solidaire de définir des champs dans lesquels des activités économiques solidaires peuvent être identifiées et des profils d'entreprises solidaires caractérisés. Nous reprendrons ces raisonnements dans la troisième partie car ils sont le point de départ de la reconnaissance d'une économie solidaire dépassant une simple juxtaposition d'initiatives privées.

Reprenons le fil de notre propos. L'entreprise citoyenne est donc une entreprise qui se soucie de l'intérêt général. Pour ce faire, en plus de son travail normal qui est de produire des biens et des services pour le marché, l'entreprise citoyenne s'efforcera de faire disparaître les externalités négatives et de développer des externalités positives. Un ensemble d'évolutions pousse l'entreprise à s'orienter dans cette direction : la Loi sur les nouvelles régulations, comme nous l'avons vu, va demander aux entreprises de donner une information sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, les agences de notations, de leur côté, s'efforcent d'apprécier ces conséquences et d'en informer les possibles actionnaires qui veulent effectuer des « investissements responsables », les consommateurs « équitables » souhaitent, eux aussi, des produits qui incorporent de la valeur sociale et environnementale... Il y a donc un faisceau de forces qui, ensemble, poussent l'entreprise vers des conduites citoyennes. « L'établissement de relations avec les publics organisés va prendre le pas sur le souci de valorisation de l'image pour l'image, forme traditionnelle et première de la communication d'entreprise ». Il y aura sûrement de la part des entreprises une volonté de traduire ce mouvement vers l'entreprise citoyenne par un surcroît et une réorientation de la communication, mais il appartiendra aux « publics organisés » de demander des comptes précis sur les évolutions sociales et environnementales correspondantes.

Dans un numéro de la revue Valeurs Vertes consacré à « l'éthique en Bourse, l'irrésistible évolution », Danielle Nocher donne le ton dans son éditorial : « Quel grand patrimoine à protéger que l'eau, l'air, le sol, la petite boule bleue, suspendue dans le cosmos telle que nous avons eu le privilège de la voir en juillet 69. C'est cette date qui est fondatrice des siècles à venir. C'est cette petite patrie bleue qui oscille désormais si fragile dans notre inconscient collectif... Le développement durable, c'est la plus belle idée qui nous reste pour affronter et transformer le XXI^{ème} siècle... Ce document nous montre comment l'argent peut devenir un levier, une force de proposition pour un monde plus humain... Il faut y croire ». Certes, il faut y croire, mais il faut aussi être vigilant. Un florilège d'intervenants éclairés et originaires des milieux d'affaires nous entretient du *win-win*. « *profitability and ethics go hand-in-hand* », comme le dit J. Gummer, ancien ministre anglais de l'agriculture, puis de l'environnement. Michel de Fabiani, directeur général de BP Amoco-Europe, est lui aussi enthousiaste : « Nous avons établi un code de conduite, qui est en quelque sorte notre Constitution chez BP ; il est à la disposition de tous les membres du personnel et de tous nos contractants auxquels nous demandons d'adhérer aussi à ce code de conduite... Ce document concis permet de se mettre en phase avec la politique de l'entreprise en matière d'éthique, de santé/environnement/sécurité, de relations extérieures, de contrôles financiers... ». Très bien, mais dans un débat ultérieur « ... le bannissement des pavillons de complaisance, dont je ne suis pas partisan... La ségrégation d'Etats, le bannissement de certains pays, ne me semble pas être la bonne méthode ».

Pierre Lascoumes, directeur de recherche au CNRS, qui s'intéresse aux chartes éthiques et aux codes de bonne conduite des entreprises, s'appuie sur deux études, l'une, américaine, réalisée en 1982 et analysant 250 entreprises, l'autre, anglaise, publiée en 2000 et portant sur 246 entreprises, pour porter un jugement pour le moins mitigé : « Les effets à attendre de ces pratiques d'auto-régulation demeurent à ce jour faibles dans la mesure où leur dimension d'action de communication interne et externe prédomine, et en raison de l'imprécision du contenu normatif des engagements », même si... « les systèmes d'auto-régulation peuvent cependant avoir une portée utile en tant que relais des réglementations publiques », (*Chartes éthique et code de bonne conduite en matière de délinquance économique et financière : au-delà ou en deçà du droit ?*, Séminaire de Céligny).

L'entreprise citoyenne ne naîtra pas de l'auto-proclamation éthique des dirigeants des grands groupes ni même des ententes internes à l'entreprise, elle naîtra de l'interaction entre les partenaires de l'entreprise, les autorités publiques et les représentants du mouvement citoyen, elle se manifestera par l'engagement des partenaires de l'entreprise de développer les externalités positives, c'est-à-dire de prendre en compte l'intérêt général dans les décisions de management.

Chapitre 6

L'émergence d'un mouvement citoyen dans l'économie

Après le rez-de-chaussée des expériences pionnières, le premier étage des acteurs collectifs spécialisés, nous voici rendus au deuxième étage, celui où se construit un mouvement soucieux de donner un sens solidaire à l'économie et où émerge une économie citoyenne. Finances solidaires, investissement responsable, commerce équitable et éthique professionnelle constituent, en effet, différentes approches d'un même mouvement citoyen qui ne demande qu'à naître et à s'affirmer dans l'économie. Ensemble ces approches peuvent promouvoir une économie citoyenne déployée au niveau microéconomique, pour partie, dans des expériences alternatives et, pour une autre partie, au sein même de l'économie et des entreprises. Nous n'embarquerons pas à ce deuxième étage, les promoteurs de l'entreprise citoyenne qui ne sont pas organisés en acteurs collectifs. L'entreprise citoyenne ne s'affirmera pas par une dynamique interne mais par la combinaison des pressions externes et des ajustements internes. Elle n'est pas une composante du mouvement citoyen, mais plutôt, si celui-ci prend du poids, le résultat de ses pressions sur l'entreprise conventionnelle.

Il n'est pas besoin d'études très sophistiquées pour se convaincre que les épargnants, les consommateurs ou les professionnels solidaires, éthiques ou responsables sont proches les uns des autres et que bien souvent une même personne ou un même groupe adoptent tout l'éventail des comportements économiques citoyens dans la même foulée. Les militants de l'économie citoyenne, quelque soit l'entrée qu'ils ont choisie, ont une vision cohérente de leurs conduites dans les différents domaines de la vie économique. Tous aspirent à inscrire leurs actions spécifiques dans une économie citoyenne qui servirait de cadre commun. C'est dire que ces publics sympathisants réclament aux acteurs collectifs spécialisés de collaborer et de mettre en commun leurs expériences.

Une rencontre régionale organisée par l'un quelconque des acteurs collectifs réunira les personnes directement engagées dans l'action spécifique correspondante – les finances solidaires ou le commerce équitable par exemple - mais aussi les membres des différents réseaux militants qui s'intéressent à l'économie, à la solidarité et au développement durable : mouvements sociaux et syndicaux, réseaux politiques, élus, mouvements d'église, enseignants, travailleurs sociaux, cercles intellectuels, beaucoup de retraités aussi qui se sentent libérés d'un devoir de réserve et qui conseillent à la jeunesse, elle aussi intéressée, d'être vigilante !

A Brest, à Strasbourg, à Lille, à Bordeaux ou dans des villes de moindre importance, l'animateur parisien venu rencontrer ses paroissiens découvrira des militants engagés dans le développement local, dans la vie municipale, dans la mutation de l'agriculture ou la renaissance culturelle d'un « pays ». Il découvre que ces engagements locaux sont paradoxalement l'occasion de formidables ouvertures sur le monde et que toute occasion est saisie pour tisser des liens avec d'autres militants et d'autres mouvements engagés sous les latitudes et les longitudes les plus diverses : un voyage d'étude, la présence d'un volontaire, le jumelage d'une collectivité territoriale, une action de solidarité et, de plus en plus, des partenariats qui s'organisent sur Internet pour dialoguer des différentes manières de défendre une même cause et qui maintenant se manifestent bruyamment à l'occasion des sommets

mondiaux. On ne peut pas comprendre Gènes ou Porto-Alègre si on ne perçoit pas ces engagements locaux et ces échanges planétaires électroniques.

La prise de conscience de l'universalité des valeurs et de la diversité des réalités est la véritable assise de ce mouvement citoyen, il est aussi la marque de sa modernité. La conviction que, en terme de développement économique, l'expression de la diversité du monde passe par la définition et la négociation d'autres règles du jeu, est son ciment international. La construction d'une société d'initiative et de solidarité, est l'objectif militant partagé et vécu localement. Pour canaliser et exprimer ce mouvement, les réseaux anciens, ceux des catholiques du Ccfd relayés au niveau international par la Cidse par exemple, et les nouvelles campagnes, notamment celles lancées par les mouvements Attac, se retrouvent et se confortent. Une société se construit à la fois autour d'engagements locaux et autour de campagnes internationales et ces deux bouts de la chaîne des solidarités sont la réponse du berger à la bergère sans laquelle le mouvement serait sans racines ou sans canopée.

La dimension internationale est le véritable horizon d'un mouvement citoyen. C'est bien à ce niveau que les solidarités doivent en définitive se construire. La mondialisation de la solidarité est la seule réponse possible à la mondialisation de l'économie, mais aussi la seule manière d'atteindre l'autre dans sa réalité, c'est le moyen de satisfaire la grande curiosité suscitée par la diversité du monde, curiosité qui est aussi un puissant moteur de développement d'un mouvement qui repose sur l'échange... Mais, dans le domaine de l'économie citoyenne, la dimension nationale est un passage obligé où vont s'articuler les approches spécialisées et s'organiser une interaction avec les autorités publiques et les partenaires du jeu économique.

Une dynamique nationale

Très concrètement, Finansol, le Forum de l'investissement responsable, la Plate-forme du commerce équitable et Ingénieurs sans frontière se sont rapprochés pour conforter cette économie naissante et pour contribuer à donner forme et force au mouvement qui la porte. Lors des (re)trouvailles, ces différents acteurs collectifs se sont posés deux questions majeures : quoi faire ensemble ? et comment s'organiser ?

Pour faire quoi ensemble ? Echanger les expériences, promouvoir de concert les différents volets de l'économie citoyenne, construire des outils communs, tels sont les grands objectifs d'un rapprochement entre les différentes composantes de l'économie citoyenne.

Dans tout domaine nouveau, l'échange des expériences est une fonction essentielle. La véritable recherche est conduite par les pionniers qui continuent leur marche en avant. Chacun des acteurs cherche de nouvelles manières d'épargner, d'investir, de commercer, de travailler ou de consommer, mais surtout, pour chacun des chantiers de construction de la société de solidarité, il essaye de résoudre les casse-tête de la réinsertion des exclus, du développement durable... Ce n'est pas la recherche institutionnelle qui a imaginé les clubs d'investisseurs solidaires ou les règles spécifiques du micro-crédit ou la traçabilité des produits labellisés ou les voies

de l'agriculture biologique ou les mille et une manières de remettre dans le circuit des personnes en difficulté.

L'initiative, l'expérimentation, l'échange sont les chemins qui, pièce par pièce, ont permis et permettent de mettre sur pied ces systèmes économiques nouveaux et les stratégies de construction de cette société de solidarité et de développement durable. Les acteurs tissent des réseaux, organisent des réunions et des séminaires, publient des bulletins ou des fiches, constituent des banques de données... Ils l'ont fait parfois avec des appuis publics, mais, en général, sans bénéficier de la considération et de l'appui des milieux de la recherche. Ils sont pourtant en prise avec une matière vivante qui concerne certains des grands enjeux du moment. Ce manque d'intérêt et d'appui est encore moins compréhensible dans les pays en difficulté où les problèmes d'insertion, de services d'intérêt général, à commencer par les services publics les plus élémentaires, de développement durable concernent la grande majorité de la population et du territoire. Un fossé, une fracture séparent deux mondes et la recherche est de l'autre côté. Ce n'est pas la « *poverty alleviation* », la réduction de la pauvreté, nouveau leitmotiv de la langue de bois internationale, qui change quelque chose à la posture de la recherche.

L'économie citoyenne a besoin de lieux réels ou/et virtuels pour s'organiser. Plusieurs réseaux ont créé des lieux physiques. Le cas le plus connu est sans doute l'association Artisans du monde qui regroupe une centaine de boutiques. Il existe aussi des lieux créés ou soutenus par des collectivités territoriales, mais le maillage est très lâche et tout à fait aléatoire. La plupart des associations ont créé des lieux virtuels, des sites. Les acteurs collectifs, eux, sont en passe de créer des « portails », qui sont des portes d'entrée donnant accès aux sites spécialisés dans chacun des domaines.

La liaison de lieux physiques et de lieux virtuels constitue sans doute la solution dont le mouvement a besoin. Des lieux physiques sont nécessaires à la sociabilité, à la création de liens sociaux, qui sont précisément un des objectifs du mouvement, ils peuvent permettre de rapprocher des intentions ou des curiosités mutuelles et de susciter des engagements collectifs locaux. Les lieux virtuels, qui peuvent être transplantés et implantés dans les lieux physiques, apporteront l'informations sur les possibilités d'engagement dans les différents volets de l'économie citoyenne. Cette information doit répondre aux questions concrètes que se posent les citoyens/acteurs économiques ou les groupes relais qu'ils ont constitués.

Autre attention, commune à tous les mouvements qui se structurent sur une double base thématique et géographique, les « lieux » généralistes ne doivent pas faire écran aux acteurs spécialisés, mais au contraire, renvoyer les sympathisants potentiels vers ces acteurs qui organisent l'action. Chacun doit jouer son rôle : l'acteur collectif, Finansol par exemple, doit donner une information cohérente sur l'ensemble de son domaine, le « lieu », imaginons Saint-Denis, doit fournir aux personnes ou aux groupes de personnes une information sur les différents volets de l'économie citoyenne et leur permettre de se rapprocher entre eux pour, éventuellement, prendre des initiatives communes, et les acteurs spécialisés de l'économie citoyenne doivent proposer aux personnes et aux groupes intéressés des actions concrètes, la NEF, par exemple, pourra leur proposer de devenir sociétaires de sa société financière.

Deux logiques peuvent être suivies pour établir le réseau des lieux : la constitution de lieux propres au mouvement citoyen ou un appel à candidatures auquel pourraient répondre des partenaires intéressés par la démarche et prêts à assumer la double fonction correspondante d'information des personnes et d'incitation à un engagement local. La deuxième formule qui peut se traduire par un contrat, voire par

une labellisation, est plus légère et plus facilement gérable que la première. Pourraient être intéressés des lieux privés – une librairie, un café, un magasin – ou publics – un établissement scolaire ou universitaire, un centre culturel – ou, encore, consulaires – une chambre du commerce ou des métiers. Une première étape doit, de toute façon, être consacrée à la mise en forme des « produits » d'information et à la définition des « services » sur la base desquels pourrait être lancé un appel à candidatures.

Nous avons insisté sur le rôle des acteurs collectifs spécialisés, sur celui que pourrait avoir des lieux de proximité, il nous faut insister particulièrement sur l'importance du rôle des institutions solidaires qui mettent en œuvre les actions d'économie citoyenne. Ces acteurs des finances solidaires, de l'investissement responsable, du commerce équitable ou de l'éthique professionnel sont les véritables moteurs du mouvement. Ils ont malheureusement tous des difficultés à équilibrer leurs comptes, ils s'intéressent en général à des publics peu solvables, à des secteurs peu compétitifs, à des activités d'intérêt général, tout en étant de statut privé. Ils doivent trouver des ressources pour financer des charges, qui, malgré le développement important du bénévolat, ne peuvent être trop réduites, car leur travail nécessite un bon niveau de professionnalisation. Le développement de l'économie citoyenne risque de buter sur la difficile montée en puissance des moteurs qui peuvent faire tourner l'économie citoyenne. Le mouvement doit prendre en charge une bonne partie des outils dont il a besoin pour se développer, mais il y a une discussion très approfondie à avoir avec les pouvoirs publics sur la prise en charge des services de caractère public rendus par ces acteurs de l'économie citoyenne.

Dans les chantiers à ouvrir par l'ensemble des acteurs collectifs constitutifs du mouvement citoyen, il y a aussi, bien sûr, celui de la négociation d'un cadre législatif, réglementaire, fiscal incitatif. Nous reprendrons ce point dans la troisième partie.

Comment s'organiser ? Il existe une dynamique interne au mouvement qui se manifeste par les rapprochements indiqués. Le mouvement pour prendre de l'ampleur a besoin de se positionner dans un champ de forces qui le dépasse, de faire le plein de ses sympathisants et de bénéficier d'alliances confiantes. Il y a des voisins nombreux avec lesquels des complicités peuvent se construire. On en citera quelques-unes majeures :

Il y a d'abord les très nombreux acteurs associatifs, et plus largement militants, qui sont engagés dans des actions de solidarité et de développement durable, mais qui ne suivent pas une approche économique. Le monde des Ong qui agissent en matière de solidarité internationale, les associations qui interviennent dans les domaines sociaux ou environnementaux sont des alliés potentiels. Les nombreuses liaisons qui existent déjà avec les acteurs économiques solidaires montrent qu'il y a bien une complicité de perspectives.

Nous avons déjà signalé la parenté avec des mouvements qui sont plutôt orientés vers la macroéconomie et les négociations internationales qui concernent l'évolution des règles internationales en matière de finances, de commerce et d'économie. Il y a une complémentarité évidente entre ces mouvements, qui pour la plupart sont membres d'Attac, et le mouvement de l'économie citoyenne qui s'efforce de promouvoir un engagement citoyen dans la microéconomie.

Le monde de l'économie sociale, dont les origines, au XIX^{ème} siècle, ont été marquées par la volonté de construire une économie dans laquelle le pouvoir des hommes primerait sur celui du capital, est également un voisin potentiellement complice de l'économie citoyenne. Son engagement dans Finansol, par exemple, démontre ce souci de coopérer avec les acteurs économiques solidaires. Mais ces deux mondes, l'un puissant et bien établi, l'autre émergent et encore tâtonnant, doivent davantage discuter. L'appellation fourre tout « économie sociale et solidaire », ou pire encore « économie sociale solidaire », ne facilite pas cette réflexion, car concrètement elle tends à faire de l'économie solidaire un petit secteur expérimental des coopératives et des mutuelles, ce qui entraîne une double confusion, pour les entreprises de l'économie sociale qui ont besoin de répondre à des questions spécifiques qui se posent à elles et pour le monde de l'économie solidaire qui a besoin de grandir selon une logique propre et indépendante. La construction d'une véritable complémentarité passe par un repositionnement et une discussion entre partenaires de l'économie sociale et partenaires de l'économie citoyenne.

Les relations avec les mondes de la finance, du commerce et de l'économie ne sont pas encore matures. Du mouvement de l'économie citoyenne, les grands acteurs économiques ne retiennent le plus souvent que les modes émergentes : les fonds éthiques, le discours sur le développement durable, la consommation responsable... Pour l'heure, la plupart de ces grands acteurs économiques ne prête guère attention aux acteurs et aux actions de l'économie citoyenne qui pour eux n'ont pas encore émergé d'un monde infra-économique ou sont confondus avec une politique sociale ou une œuvre humanitaire. Les campagnes et les demandes de régulation qu'elles expriment sont évidemment suspectées. Elles ne sont pas toujours prises au sérieux au bon moment, comme ce fut le cas pour les campagnes anti-OGM. Il est donc difficile de dire aujourd'hui quelle sera la nature du partenariat qui pourra se construire dans la durée, mais, comme nous l'avons vu, dans le domaine opérationnel, celui de la distribution de produits équitables, de la gestion de fonds éthiques, de l'évolution des comportements internationaux, des interactions sont déjà à l'œuvre.

Les relations de coopération avec les collectivités locales sont potentiellement très importantes. Les domaines que nous avons mis en avant et dans lesquels pourront s'ouvrir des chantiers de construction d'une société d'initiative et de solidarité et d'un développement durable intéressent les élus et les exécutifs des collectivités territoriales. Les expériences de développement local ou de promotion de services de proximité sont déjà nombreuses et convaincantes. Les collectivités territoriales pourraient jouer un rôle majeur dans la promotion des lieux dont nous avons parlé et dans le choix des terrains d'actions.

Enfin, les pouvoirs publics, autre partenaire majeur, ont un rôle décisif à jouer dans la délimitation de l'espace économique de l'économie citoyenne. Nous reviendrons sur ce point tout au long de notre dernière partie.

Des convergences européennes et internationales

Le rapprochement des acteurs collectifs, l'ouverture de chantiers communs commencent, en France, à donner forme et force à un mouvement citoyen actif dans l'économie. Des alliances s'esquissent avec quelques-unes des grandes familles qui composent la société et l'économie nationale. Des mouvements du même type s'organisent dans d'autres pays, en Europe et dans d'autres continents.

En Europe ou au niveau mondial, les acteurs collectifs que nous avons présentés ont des correspondants ou font partie d'organisations fédératives. Ces organisations sont plus ou moins représentatives, en général plutôt moins.

Dans le domaine des finances solidaires, INAISE, *International Association of Investors in the Social Economy*, plutôt dans le registre d'un bureau d'étude établi à Bruxelles, a engagé des études comparatives sur les différentes expériences européennes et a développé des relations de travail avec les services de la Commission de l'Union européenne. Mais il n'y a pas d'organisation fédérative des mouvements nationaux qui, eux-mêmes, ne sont pas, sauf dans de rares pays, structurés.

Pour l'investissement responsable, nous avons signalé l'existence de l'Euro SIF, le *European social investment Forum*, qui réunit les fora nationaux qui se sont constitués. Au niveau international le mouvement est tiré par les fora anglo-saxons qui sont très organisés.

Dans le domaine du commerce équitable, les organisations sont parfois au départ internationales, c'est le cas de Max Havelaar, de Transfair ou de Fair trade qui se sont rapprochés pour organiser ensemble la labellisation des produits équitables et ont créé une organisation internationale, FLO, *Fair trade labelling organisation*. Les magasins du monde, qui ont une base nationale, se sont dotés d'outils communs, c'est le cas par exemple d'EFTA, *European fair trade association*, qui regroupe les centrales nationales d'achat, Solidarmonde en France. Les Magasins du monde font partie, par ailleurs, de NEWS, Network of European shops.

Dans les autres domaines, celui de la consommation par exemple, de nombreuses organisations existent également. L'AEC, association européenne des consommateurs – socialement et environnementalement responsables, regroupe quelques grands mouvements de consommateurs, souvent d'origine syndicale.

Pour chacun de ces domaines qui sont des composantes de l'économie citoyenne, l'idée de « plates-formes » nationales constituant des plates-formes régionales, en l'occurrence pour nous, une plate-forme européenne, qui elles-mêmes enverraient des représentants dans une plate-forme internationale, nous paraît la bonne manière de donner de la force et de la représentativité au mouvement citoyen œuvrant dans l'économie. Ce chemin est ébauché pour les domaines les plus avancés. Il n'est pas même balisé pour les autres. Il y a donc pour chacun des acteurs collectifs que nous avons identifiés un véritable enjeu à susciter, et d'abord au niveau européen, une organisation fédérative et « *bottom/up* ». Voilà pour les organisations spécialisées et correspondant à la volonté d'introduire dans les actes économiques la préoccupation de l'intérêt général.

D'autres configurations, plus généralistes, sont également l'objet de constructions régionales et, surtout, internationales.

Nous avons signalé l'importance du mouvement ATTAC qui sert de plateforme large et accueillante à tous les mouvements et à tous les individus qui s'inquiètent des conséquences de la mondialisation libérale et qui souvent s'engagent par ailleurs dans des expériences locales et alternatives. Il existe aujourd'hui des mouvements ATTAC dans de nombreux pays. Ces mouvements remplissent les mêmes fonctions que le mouvement ATTAC-France qui a ouvert la voie. ATTAC est à l'origine de l'idée de Forum social mondial et de sa mise en œuvre, il y a une évidente convergence d'intérêt entre ceux qui tournent leurs attentions et leurs énergies vers la macroéconomie et ceux qui s'engagent dans la microéconomie.

Nous n'avons pas mentionné le rôle important joué par la Fondation Charles Léopold Mayer, ex-Fondation pour le progrès de l'Homme. La FPH a soutenu la plupart des acteurs économiques solidaires, parfois, comme dans le cas de la finance solidaire, elle a contribué à l'organisation des acteurs collectifs. Elle a facilité les échanges entre les acteurs et les expériences, soutenu la rédaction d'ouvrages qui constituent pour le mouvement citoyen une mémoire. Enfin, au niveau international, elle a donné un sérieux coup de pouce qui a permis à de nombreux partenaires originaires des continents du Sud de participer et d'apporter aux autres participants des expériences incomparables. La Fondation Charles Léopold Mayer a, par ailleurs, lancé et soutenu l' « Alliance pour un monde responsable et solidaire » qui conclura un très large processus de réflexion et d'échanges à la fois géographique, thématique et collégial à Lille en décembre 2001. La FPH pourrait être un appui de première importance pour l'affirmation dans l'économie du mouvement citoyen.

Nous n'avons pas non plus suffisamment signalé le rôle de certains réseaux engagés dans la promotion des expériences d'économie solidaire. IRES, l'Inter réseaux de l'économie solidaire, regroupe de nombreux acteurs qui se reconnaissent dans cette approche de l'économie. Le regroupement s'est opéré suite à un « Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire » lancé par une vingtaine de réseaux dans Le Monde du 18 juin 1997. Depuis sa création, l'Ires a contribué à développer l'échange d'informations, la confrontation des expériences et a favorisé une réflexion sur des sujets que ces différents acteurs ont en commun. L'Ires a très effectivement contribué à faire reconnaître un « espace », y compris un espace politique, reconnaissance qui n'est peut-être pas étrangère à l'idée du Premier ministre Jospin de nommer au gouvernement un secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, Guy Hascoët, qui, dans sa fonction d'élus local a pu largement contribuer dans sa région du Nord-Pas-de-Calais à la promotion de l'économie et des finances solidaires.

Au niveau international, cette mouvance a organisé en juillet 1997 à Lima un symposium international « Globalisation de la solidarité » qui a réuni 200 représentants d'organisations populaires, de groupes d'appui, de coalitions et de réseaux de développement local. Une deuxième rencontre internationale « L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud » se tiendra à Québec en octobre 2001. Ce processus devrait se doter d'un secrétariat international qui pourra certainement jouer un rôle utile dans l'organisation à venir de la coopération internationale.

Troisième partie

Les termes d'un nouveau contrat social

La règle du jeu était simple : les pouvoirs publics produisent de l'intérêt général, les entreprises des biens privés, les citoyens travaillent, consomment, épargnent, payent des impôts et votent. Dans ce schéma, outrageusement simplifié, l'Etat a la charge de solidariser le développement économique qui prétend, lui, pouvoir embarquer tous les citoyens dans le mouvement. Si tant est qu'il en avait une, ce schéma a rendu l'âme au début des années 1980. Des fractures béantes apparaissent alors dans les statistiques et sur la carte de France. Au niveau mondial, les statistiques et la carte des continents n'avaient jamais laissé beaucoup d'illusion ni sur la capacité des Etats à réduire les fractures sociales ou à préserver les ressources naturelles ni sur la volonté des pouvoirs économiques à s'inquiéter du développement des pays.

Dès cette époque, des citoyens, usant du bon vieux droit séculaire d'association, essayèrent de combler quelques-uns des vides laissés autour d'eux par des Etats récessifs, quelques-unes des fractures béantes. Puis, au cours des années 1980, ces pionniers se sont rapprochés et ont créé des associations fédératives spécialisées, des acteurs privés collectifs. Enfin, avec l'an 2000, ces acteurs, impliqués dans l'économie, son évolution ou sa refondation, prennent conscience que ces initiatives citoyennes, enracinés dans les réalités locales sont parties prenantes d'un mouvement social international en train de naître.

Cela apparaîtra peut-être excessif ou, au contraire, insignifiant de poser l'éternelle question du contrat social et de sa reformulation, une question bateau qui vient en général conclure les essais de circonstance des candidats aux élections. Suffit-il que quelques expériences, dont certains ne manqueront pas de mettre en doute la nouveauté et de contester l'importance et la signification, émergent dans quelques campagnes ou quelques quartiers, suffit-il que quelques intellectuels se penchent sur l'émergence d'un nouveau mouvement social, qualifié cette fois de citoyen, pour que l'on demande la réouverture du débat national majeur, celui de la négociation du contrat social qui donne forme et corps à la société ?

Et pourtant, passant outre ces questions raisonnables et prenant le risque de l'ambition excessive, c'est ce que nous allons proposer dans cette dernière partie. Nous nous intéresserons dans un premier chapitre aux termes nouveaux de ce contrat, puis dans un deuxième chapitre aux conditions de mise en place d'une économie citoyenne et au rôle spécifique, dans cette mise en place, des autorités publiques.

Chapitre 7

Vers une société d'initiative et de solidarité

Nous avons vu l'effritement du pouvoir des Etats et la capacité nouvelle des grands acteurs économiques et financiers à imposer les évolutions qui leur sont favorables. Nous avons analysé les formes d'émergence d'un mouvement citoyen et apprécié les conséquences que cette émergence pourrait avoir sur l'économie, mais aussi ses limites si le cadre et les règles du jeu n'étaient pas revus. En fait, seule une alliance des autorités publiques et du mouvement citoyen peut relancer le moteur d'un développement équilibré.

Sur le terrain de l'économie, ce développement équilibré viendra, d'une part, du mouvement de l'économie vers l'économie citoyenne, c'est-à-dire principalement de l'évolution de l'entreprise vers l'entreprise citoyenne et, d'autre part, du développement d'une économie solidaire, c'est-à-dire de la création d'entreprises solidaires. Nous reviendrons sur ces deux évolutions dans lesquels les mouvements citoyens et les pouvoirs publics ont des rôles éminents et complémentaires à jouer. Mais ces évolutions ne pourront prendre de l'ampleur que si les gouvernements et les acteurs sociaux arrivent à se dégager du chantage exercé par les puissances économiques et financières - le chantage « investissements contre dérégulation » - et si de nouvelles régulations et des politiques publiques repensées sont mises en place.

Ethique et droit, initiative et solidarité

L'Atlantique et même la Manche séparent deux cultures, d'un côté, celle de l'éthique et de l'initiative individuelles, de l'autre côté, celle du droit et de la solidarité collective. La dérégulation, c'est-à-dire le reflux en Europe continentale du droit et de la solidarité collective, a provoqué, comme si c'était une compensation, la manifestation d'un besoin d'éthique et d'initiative individuelles. Mais, la dérégulation généralisée entraîne des évolutions que la seule éthique des acteurs économiques est incapable de compenser.

Des restructurations industrielles massives laissent certains bassins d'emplois exsangues et déstructurés, une génération de chômeurs et une paupérisation grandissante. La création d'entreprises, individuelles et en général bas de gamme, par certains de ces chômeurs est une perspective que les finances solidaires peuvent stimuler, mais ce n'est pas une solution qui, seule, peut remettre sur pied une économie régionale. Elle n'est tout simplement pas à l'échelle du problème de la désindustrialisation des vieux bassins industriels.

Des entreprises multinationales, par sous-traitants interposés, exploitent jusqu'à l'épuisement des travailleurs, voire des enfants, de pays à l'agonie. Les

mouvements d'actionnaires responsables peuvent interpeller les managers, les obliger à éliminer les conduites les plus cyniques, mais ils ne pourront pas, à eux seuls, transformer les usages et les logiques d'exploitation.

Les paysans du Tiers-monde sont asphyxiés par l'érosion meurtrière des prix internationaux et, par centaines de millions, quittent le monde de la production pour rejoindre celui, incertain, de la débrouille plus ou moins licite ou celui de la mendicité publique ou privée. Les consommateurs équitables pourront garantir quelques revenus minima, mais cela restera dérisoire vue l'échelle planétaire du problème...

Une éthique qui ne serait mue que par des sentiments caritatifs et qui n'aurait pas la perspective de la construction d'un nouvel état de droit, d'une Planète de droit, n'aurait aucune chance d'avoir prise sur les forces qui écrivent l'histoire. L'éthique appelle le droit, elle ne le remplace pas. Elle doit même proclamer la primauté du droit, un droit qui doit être reconnu avant toute considération d'efficacité économique.

La compétitivité des entreprises ne doit, en effet, être construite que dans un cadre légal bien défini. On sait sinon que la course pour le moins disant social et environnemental est inévitable. On sait que, à l'échelle de l'entreprise, l'exploitation sans retour des ressources communes et les salaires de misère sont d'excellents atouts dans la guerre commerciale. On sait que l'esclavage est, de ce point de vue, un excellent système, mais qu'il est surpassé par le système nordestin qui consiste à n'assumer aucune des charges de la reproduction de la force de travail, d'un travail sous-payé à la journée dans un contexte de sous-emploi généralisé et, au besoin, encadré par des milices patronales interdisant toute tentative et toute velléité d'organisation syndicale. Mais, on sait qu'au-dessus de tous les systèmes plus ou moins productifs, il y a le système du *hold up* qui, dans une situation de non droit et d'impunité, permet aux propriétaires de pistolets ou aux instigateurs de milices de déposséder, n'importe quel passant, leurs voisins, le village ou le pays besogneux d'à côté.

Poser la question de la compétitivité dans un monde entièrement dérégulé, conduit à l'absurde social, environnemental et, qui plus est, économique, car cette compétitivité-là détruit le capital, disqualifie la production au dépens de la prédation et interdit toute perspective de développement.

Au contraire, proclamer la primauté du droit, l'avènement d'un état de droit à l'échelle où se pratique l'économie, c'est-à-dire aujourd'hui à l'échelle mondiale, loin de freiner le développement mondial ou celui des différents continents, constitue un cadre nécessaire à tout processus de développement et un point de départ pour toute tentative de relance des économies territoriales.

Rendre indiscutables les droits fondamentaux - les droits humains, mais aussi les droits environnementaux, sociaux et culturels - , sortir de l'idée que les déclarations sur le sujet, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sont des exercices déclamatoires et non la base de la construction d'un monde droit, lutter contre les territoires du non droit - paradis fiscaux ou zones de tolérances en matière d'expérimentation scientifique par exemple - et les territoires de laisser-aller ou d'application incertaine du droit... sont autant d'impératifs qui doivent amener les citoyens éthiques à exercer leur vigilance et les gouvernements à définir des normes, à produire du droit national et international et à se donner les moyens de le faire respecter.

Il en va de la dérégulation dans l'économie comme du dopage dans le monde du sport. Le dopage est évidemment bénéfique pour un sportif dont la compétitivité sportive va se

trouver, comme par miracle, considérablement accrue. Mais quel avenir se prépare-t-il ? quelle valeur peut bien avoir sa victoire ? Combien de temps pourra-t-il jouir de cet avantage comparatif dans un contexte d'escalade du dopage qui ne manquera pas de s'engager ? Quel intérêt y a-t-il à ce que le Tour de France se coure à 45 km/h plutôt qu'à 40 km/h ? Il faut mettre un terme à cette course au dopage qui se substitue à la vraie course.

Il faut arrêter de dire que, dans une situation de compétition, l'intérêt individuel construit l'intérêt général. L'intérêt général doit préexister et être reconnu par tous les compétiteurs avant que les intérêts individuels ne commencent à se faire valoir et à s'opposer : les règles du jeu avant le jeu.

La production de droit national et international doit constituer le premier terme d'un nouveau contrat social entre les mouvements citoyens et les autorités publiques. Le mouvement citoyen international proclame la primauté du droit et énumère les droits qu'il faut considérer comme fondamentaux, il peut faire campagne pour que des niveaux significatifs d'exigence soient acceptés à l'échelle du monde par les acteurs des sociétés civiles. Les négociateurs internationaux nous disent que les gouvernements des pays en voie de développement bloquent les négociations concernant la reconnaissance de normes sociales et environnementales qui s'appliqueraient dans les processus de production. Ils craignent, disent-ils, de perdre un avantage comparatif lié à la faiblesse des contraintes légales et fiscales, à l'absence de droits du travail et au niveau dérisoire des salaires, toutes caractéristiques qui constituent dans une économie globalisée un avantage comparatif, le seul, dans le cas des pays les plus démunis.

Au sein du mouvement citoyen, les partenaires du sud ont pris position sur cette manière de voir.

Les campagnes *Clean clothes* ou celle de l'association « De l'éthique sur l'étiquette » sont conduites avec des syndicats et des associations civiques des pays et des entreprises concernés par ces campagnes.

Via Campesina, l'organisation internationale qui fédèrent la plupart des mouvements de petits paysans du monde, a pris position sur la question des modalités de l'échange international des produits agricoles et de la fixation des prix agricoles, sur la protection des agricultures et la souveraineté alimentaire. Ces positions ne ressemblent en rien à celles de leurs gouvernements qui conduisent précisément depuis des décennies des politiques anti-paysannes ni à celle de la Banque mondiale qui pourtant parle volontiers et sans vergogne au nom « des plus pauvres des pauvres ».

Les syndicats, les associations, les mouvements réunis à Porto-Alègre se sont exprimés sur la nuisance des pratiques spéculatives et sur la taxe Tobin, sur le scandale des paradis fiscaux et l'avènement d'un état de droit planétaire. Tous, bien sûr, ont des idées bien claires sur les droits fondateurs de la démocratie : droits d'association, droits syndicaux, droits humains, sociaux, environnementaux, libertés de pensée, de croire, de se réunir, de publier...

Des négociations internationales sur ces différents sujets pourraient être lancées par les autorités publiques après une mobilisation du mouvement citoyen. Si aucune dynamique ne s'engage dans cette direction, les gouvernements resteront exposés à la pression du mouvement citoyen et apparaîtront comme des opposants à l'avancée du droit. Quoi qu'il en soit le mouvement citoyen va, de son côté, faire avancer les idées et animer le débat international. Des positions de consensus apparaissent. Rien n'empêche les gouvernements d'engager des processus démocratiques de concertation avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux et de lancer un processus diplomatique de négociation. Rien ne les empêche de le faire, le feront-ils ?

L'avancée de l'état de droit constitue bien le premier terme d'un contrat social qui pourrait s'établir entre mouvements citoyens et autorités publiques. Il correspond à la mise en place d'un état de droit et de nouvelles règles permettant une saine compétition économique.

Le deuxième terme du contrat doit porter sur le développement d'une « société d'initiative et de solidarité ». Nous avons vu cette question en détail dans le chapitre consacré aux finances solidaires. Le mouvement des finances solidaires, pour reprendre les mots en vogue dans le domaine de la création d'entreprises, s'efforce de « couvrir », de « pouponner », de « pépiner », d' « accompagner » et, bien sûr, de « financer » les entrepreneurs, porteurs de projets et créateurs d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche solidaire et qui produisent de l'intérêt général. Pour l'heure, cet effort du mouvement citoyen n'a pas suscité de la part des pouvoirs publics beaucoup plus que de la sympathie. L'appui aux initiatives économiques solidaires pourrait être l'objet d'une véritable politique publique de la part des gouvernements. Nous reviendrons en détail dans le prochain et dernier chapitre sur les politiques correspondantes. Mais, disons dès à présent que ces politiques ont leur place dans le contrat social car il ne peut s'agir que de politiques partenariales dans lesquelles les pouvoirs publics doivent s'efforcer de définir de nouvelles régulations favorables aux initiatives solidaires des acteurs économiques. Il faudra une loi pour définir les personnes juridiques, une réforme de la fiscalité pour inciter les contribuables à s'engager dans des solidarités directes et de nouvelles politiques publiques pour appuyer les initiatives solidaires et prendre en charge la part de services publics qu'elle assument.

Initiative et solidarité doivent être rapprochée et, le plus souvent possible, doivent aller de pair dans les actes économiques de base.

L'initiative sans la solidarité donne toutes les possibilités à ceux qui ont les bonnes cartes et disqualifie les autres, elle induit une société qui creuse les écarts.

La solidarité sans l'initiative neutralise les capacités et construit une société impersonnelle et bureaucratique.

Il faut donc arrêter d'opposer initiative et solidarité et, au contraire, promouvoir les actes économiques qui allient les deux valeurs, les deux exigences.

Reprenons nos questions liminaires : est-ce déraisonnable d'imaginer un contrat social dans lequel les autorités publiques et les mouvements citoyens s'engageraient, chacun à sa place et dans son rôle, à défendre le droit et à construire une société d'initiative et de solidarité ? est-ce déraisonnable d'envisager une entente sur une responsabilité partagée dans la régulation de l'économie, les uns intervenant au plan du droit, les autres agissant au plan de l'éthique ? est-ce déraisonnable de concevoir une régulation publique qui suscite chez les acteurs économiques une prise en compte de l'intérêt général ?

De l'économie à l'économie citoyenne

Dans la recension des acteurs économiques citoyens et l'analyse de leurs actes, sont apparues deux grandes familles, les acteurs et les actes qui s'intéressent aux entreprises existantes et à leur évolution vers l'entreprise citoyenne et ceux qui s'efforcent de créer de nouvelles entreprises répondant à de nouveaux besoins économiques et à de nouvelles solidarités. Ceux deux mouvements de l'économie ne doivent pas être opposés mais, bien au contraire, regardés comme complémentaires.

Une économie solidaire qui n'aurait pas de prise sur l'économie régnante n'aurait guère d'effets sur la trajectoire historique de nos sociétés. Une économie citoyenne qui se limiterait à améliorer quelques performances sociales ou environnementales, n'aurait guère plus de chance de répondre aux défis décisifs sociaux et environnementaux qui se présentent à nous. Seuls ces deux mouvements, interagissant l'un sur l'autre, peuvent initier des évolutions susceptibles d'être à la hauteur des enjeux.

Rappelons la manière dont les mouvements citoyens procèdent pour soutenir ces deux évolutions de l'économie et comment les pouvoirs publics pourraient les conforter :

L'évolution de l'économie vers une économie citoyenne : le mouvement citoyen s'efforce de porter la question de l'intérêt général au cœur de l'entreprise. Les actionnaires soucieux d'un investissement responsable éliminent de leurs portefeuilles d'actions certaines entreprises jugées non citoyennes et engagent avec les partenaires de l'entreprises un dialogue sur leurs conduites sociales et environnementales. De leur côté, les consommateurs manifestent leur souhait de consommer des produits à haute valeur sociale et environnementale et réclament une traçabilité des produits de manière à pouvoir contrôler cette valeur. Cette traçabilité des produit est garantie par des « labels » qui permettent aux consommateurs finaux de faire des choix informés. L'entreprise, de son côté, affirme dans un « code de conduite » les exigences sociales et environnementales qu'elle s'impose à elle-même et qui marquent une avancée par rapport au droit en vigueur. Il devrait, en effet, être inutile de rappeler qu'elle se propose de respecter la loi, encore que... Un tel code de conduite correspond à un double contrat : un contrat interne entre partenaires de l'entreprise - dirigeants, salariés, encadrement technique - et un contrat externe de l'entreprise avec ses partenaires directes - actionnaires et consommateurs - , le tout sous le regard des « *stakeholders* », les partenaires du mouvement citoyen.

La signature par la direction générale et l'ensemble des syndicats d'Air France d'une « Charte sociale et éthique » illustre bien cette démarche. Ce document, signé sous couvert de la Confédération européenne des syndicats et de la Fédération européenne des transports et distribué aux 60000 salariés du groupe, réaffirme « les valeurs et les droits fondamentaux présentés comme le gage d'une cohésion sociale, économique et culturelle indispensable pour assurer une croissance partagée. Avec la Déclaration universelle des droits de l'homme en préambule, cette charte pose des principes et affiche les engagements de la direction en matière d'égalité, de santé, de sécurité, de dignité, d'emploi et de mobilité. Dans sa volonté de créer de nouveaux

espaces sociaux, la compagnie ne désespère pas de la faire respecter par ses sous-traitants et ses associés dans le monde entier » (Le monde, 9 août 2001).

Les pouvoirs publics n'ont pas de rôle directe à jouer dans ce jeu qui doit rester celui de l'économie et du marché. Son rôle, par contre, est déterminant dans la définition des normes sociales et environnementales qui permettent de définir de nouveaux droits, de nouvelles règles du jeu de la concurrence. L'enchaînement labels (privés)-normes (privées puis publiques)-droits (publics) manifeste l'interaction entre le mouvement citoyen, les entreprises et les pouvoirs publics, interaction qui est le moteur du mouvement de l'économie vers une économie citoyenne.

La création d'une économie solidaire : le mouvement citoyen s'efforce aussi de contribuer à la création d'entreprises dans les domaines qui sont à la fois « solidaires » (de son point de vue) et d'« intérêt général » (du point de vue des pouvoirs publics). Nous avons indiqué les domaines, somme toute très vastes, dans lesquels une économie solidaire pourrait s'épanouir et contribuer à la marche vers une société d'initiative et de solidarité et vers un développement durable. Dans notre approche de l'économie solidaire, les entreprises solidaires n'ont pas vocation à rester en marge de l'économie et à constituer statutairement un secteur à part, un tiers secteur. Elles seront solidaires, et bénéficieront des avantages correspondants, le temps pendant lequel elles seront actives dans la transformation de la société vers plus de solidarité. Seules les institutions intervenant dans la perpétuation de ce mouvement de l'économie solidaire et contribuant à la création et à l'appui aux entreprises solidaires devront avoir et garder un statut pérenne d'institutions solidaires.

Ce sont essentiellement les finances solidaires et, une partie, du commerce équitable et des mouvements de consommateurs qui soutiennent la création des entreprises solidaires. Celles-ci peuvent, il est vrai, trouver aussi dans la finance conventionnelle les moyens de leur création et de leur développement, mais le mouvement serait amplifié si un « système financier solidaire » se formalisait et permettait de développer et de rationaliser la collecte d'une épargne solidaire, le travail des services spécialisés d'accompagnement et la gestion d'avantages concédés par les autorités publiques aux entreprises solidaires en contre partie de l'intérêt général qu'elles produisent.

Dans la création d'une économie solidaire, le rôle des pouvoirs publics est décisif. Il s'agit pour lui, d'abord, de favoriser la reconnaissance et la formalisation du « système financier solidaire » qui sert, en fait, de colonne vertébrale à l'économie solidaire, puis, dans un deuxième temps, d'aider à son fonctionnement et d'appuyer son développement.

Pour la formalisation du système, une loi doit définir les statuts des acteurs de l'économie solidaire, c'est-à-dire, à la fois, améliorer la définition imparfaite qui a été donnée de l'entreprise solidaire dans le cadre de la Loi sur l'épargne salariale et envisager la création d'un statut spécifique pour les institutions solidaires qui sont, comme nous l'avons vu, les points fixes, puisque les entreprises solidaires ont vocation à s'insérer dans l'économie, si possible, dans une économie devenue citoyenne. Ces institutions solidaires sont le moteur du mouvement.

Les pouvoirs publics doivent s'organiser dans une démarche interministérielle, d'une part, pour délimiter les domaines de l'économie solidaire dans lesquels un partenariat public pourrait s'engager - cette délimitation devra être faite avec les ministères concernés et à partir de chacune des politiques publiques - et, d'autre part, pour déterminer les

caractéristiques que devront avoir les entreprises et les institutions solidaires dans chacun de ces champs.

Les pouvoirs publics et les représentants du mouvement des finances solidaires devront s'accorder sur des mécanismes permettant de « labelliser » les acteurs solidaires de la manière la plus objective et la plus automatique possible.

Enfin, les pouvoirs publics devront, toujours pour chaque domaine, s'entendre avec les représentants des finances solidaires sur une manière d'identifier et de mesurer l'intérêt général produit par les entreprises solidaires.

Pour conforter le développement du système financier solidaire, les pouvoirs publics devront s'engager dans deux directions majeures : l'évolution de la politique fiscale et l'inclusion dans les politiques publiques d'un volet « appui à l'économie solidaire ». Pour ne pas distordre la logique privée de l'économie solidaire, deux principes guideront la conception de ces appuis : d'une part pour la fiscalité, l'incitation des contribuables-citoyens à s'engager dans des solidarités économiques directes et l'allègement de la charge fiscale des entreprises et des institutions solidaires qui rendent des services publics, d'autre part pour les politiques publiques, l'identification et la mesure de l'intérêt général produit et la prise en charge, au moins partielle, des charges correspondantes.

Chapitre 8

Nouvelles régulations économiques et évolution des politiques publiques

Nous avons mis en évidence deux mouvements de l'économie et décrit ce qui en constitue les unités de base : d'un côté, l'entreprise devenue citoyenne, de l'autre, l'entreprise créée pour être solidaire. En fait, la juxtaposition dans un même cadre mondialisé de deux types d'entreprises et au-delà de deux économies différentes, l'une citoyenne, qui aurait vocation à se construire à l'échelle mondiale, l'autre solidaire qui reste enraciné dans le territoire, est loin d'être une question simple à résoudre pour les autorités publiques. Si nous voulons éviter que l'une des familles cannibalise l'autre, il faut, d'une part, et ce sera l'objet du premier paragraphe, s'intéresser aux espaces économiques de chacune des familles et réfléchir aux mécanismes de régulation qui peuvent équilibrer entre ces espaces économiques les chances et, d'autre part, voir comment donner de la consistance et de la force à l'économie solidaire qui, dans la compétition économique, est la moins solide.

Deux économies... et un besoin de régulation

Dans l'esprit commun, il y a l'idée que deux mondes économiques coexistent, celui qui se construit au niveau mondial, qui s'intéresse aux meilleurs marchés et qui draine les meilleurs ressources et celui qui se construit au sein des communautés et des territoires, qui bénéficie parfois d'un avantage de proximité, mais, surtout, qui doit se débrouiller pour valoriser les facteurs de production, à commencer par le travail humain, ignorés par l'économie-monde. Entre ces deux logiques économiques, il n'y a plus guère de logiques intermédiaires : l'espace économique national est devenu trop exigü et, économiquement parlant, a perdu de son identité, sans que ne se créent de véritables espaces économiques régionaux, en l'occurrence, pour nous, d'espace économique européen. La première économie choisit ce qui lui est profitable, la deuxième fait avec les restes et joue un rôle social de voiture balais. Cette hiérarchie est bien réelle, la cannibalisation d'une économie par l'autre, également. Dont acte, mais, quand même, quelques commentaires :

Signalons que le rôle social de la deuxième économie est loin d'être négligeable. On pourrait se satisfaire d'un couple constitué par les deux économies, si leurs actions conjuguées permettaient de répondre aux besoins économiques et sociaux de l'ensemble des citoyens. Malheureusement ce n'est pas le cas, il n'y a aucune conjugaison de forces, division du travail ou transfert de moyens entre les deux économies, au contraire, l'économie mondialisée fait son marché sans avoir à assumer la moindre responsabilité sociale et environnementale, un fossé se creuse qui laisse aux économies territoriales un minimum des bonnes ressources et l'essentiel des responsabilités. Et pourtant, dans de nombreux pays, qui intéressent peu l'économie

mondialisée, cette économie seconde est de très loin la plus importante en matière de création de richesses, d'emplois et de revenus. Presque toutes les sociétés, et pas seulement celles du Tiers-monde, s'effondreraient instantanément si elles ne devaient compter que sur l'économie mondialisée pour leur fournir du travail et des revenus.

Disons qu'il y a une très grande légèreté historique de la part des autorités publiques à laisser filer les secteurs les plus stratégiques, les plus vitaux et les plus intimes de l'économie vers des entreprises mondialisées. Il ne s'agit pas tant de garder des moyens de puissance pour dominer le monde ou, même, de la peur de subir la puissance des plus grands, mais plutôt du souci de garder les moyens de gérer les mauvaises passes : une crise économique systémique, des conflits politiques et diplomatiques aigus, sans même parler d'un conflit militaire. Et comment peut-on imaginer que rien de tel n'arrivera ? Il y a là une véritable réflexion sur la souveraineté politique qui, quelque soit les gesticulations des politiciens, ne pèsera pas bien lourd si l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, les télécommunications et quelques autres secteurs sensibles sont totalement intégrés dans des complexes internationaux qui ont leurs propres gouvernances et leurs agendas spécifiques. De ce point de vue, l'économie sociale, dont le capital n'est pas volatile et qui est présent dans quelques grands secteurs mondialisés, comme la banque, l'assurance et l'agriculture, donne des garanties de souveraineté. Il y a donc un véritable argument politique, et pas seulement social, à défendre cette économie territoriale et solidaire et à veiller à ce qu'elle puisse s'épanouir selon une logique propre et, pour ce faire, qu'elle puisse lutter à armes égales dans tout ou partie de l'espace économique.

Mais, reconnaissons aussi que l'économie mondialisée existe, qu'elle a montré une incroyable efficacité et que, moyennant l'adoption de conduites « citoyennes », elle pourrait tracter le développement, y compris dans des pays et des économies aujourd'hui marginalisés.

Il s'agit donc bien de mettre sur pied un exercice de régulation entre ces deux mondes économiques qui sont, dans le contexte mondialisé, articulés l'un à l'autre. Deux positions extrêmes sont à bannir : le dualisme, c'est-à-dire l'idée de la juxtaposition de deux mondes séparés par un mur étanche, et le libre-échange généralisé, c'est-à-dire la cannibalisation des économies locales par l'économie mondialisée et l'abandon au néant des personnes et des territoires qui ne lui sont pas profitables. Or, la capacité de régulation dépend très directement des modalités de l'échange international. Nous sommes là au cœur de ce qui devrait être le grand combat diplomatique du moment, celui de l'organisation des espaces, Europe comprise, et de l'organisation des échanges économiques contre l'inorganisation totale des uns et des autres sous couvert de libre-échange et au bénéfice, loi de la jungle oblige, des acteurs les plus puissants.

C'est dire que la capacité de régulation entre les deux économies dépend des travaux des négociateurs publiques, qui au FMI, à l'OMC ou lors de conférences spécialisées, déterminent les modalités de l'échange international et qui, au lieu de suivre la pente devenue naturelle du libre-échange, devraient plutôt délimiter les secteurs de souveraineté locale, nationale et/ou régionale et, a contrario, les domaines où l'économie mondialisée pourrait se jouer sans contrainte mais en respectant des conduites sociales et environnementales clairement définies. La pente du libre-échange, il est vrai plus facile à trouver puisqu'il suffit de laisser jouer la pesanteur économique et diplomatique, compromet les chances d'un développement équilibré.

Cette bataille diplomatique ne pourra donc pas même être engagée si un autre combat dans le domaine des idées n'est pas mené, un combat contre la dorénavant célèbre pensée unique, qui ne propose au monde, pour tout projet politique, que l'avènement du libre-échange. Le mouvement citoyen a dit dans les rues de Seattle, de Washington et de Gènes ce qu'il pensait de cet avènement et de ses conséquences sur l'environnement global, mais aussi sur les sociétés et les économies des différents continents. Une autre logique est portée par le mouvement citoyen, celle de l'organisation des échanges et de l'organisation des espaces, qui sont les deux faces d'une même pièce et qui subissent l'une et l'autre pour les mêmes raisons l'attaque systématique des libéraux depuis des décennies. Cette autre logique mérite considération de la part des négociateurs publics.

Les négociations à venir sur l'agriculture, la culture et les services sont décisives, non seulement parce qu'elles concernent des enjeux majeurs pour notre avenir commun, mais aussi parce qu'elles peuvent montrer une évolution idéologique dans les positions des négociateurs. Il y a toutes raisons de penser que tant que la dictature de la pensée unique régnera sur les enceintes où se déroule la négociation internationale, le mouvement citoyen fera monter la pression. Le mouvement ne sortira de son opposition radicale que lorsque des fissures apparaîtront dans le collectif des négociateurs. Pour éviter cette pression du mouvement, les autorités publiques souhaitent secrètement revenir à des négociations type AMI, des négociations menées dans le secret, c'est-à-dire, en fait, sous la seule pression des lobbies économiques et financiers, des négociations menées entre soi dans les sables du désert d'Arabie, dans une vallée reculée des Rocheuses canadiennes, sur quelques atolls perdus ou, tout bonnement, sur Internet.

Les gouvernements auraient bien tort de penser que les représentants du mouvement citoyen veulent prendre en main la négociation. Il s'agit simplement de rééquilibrer le champ de forces dans lequel les négociateurs baignent, de réintroduire dans ce champ des forces sociales. Les gouvernements auraient tort de ne pas voir que le mouvement citoyen peut leur redonner des marges de manœuvre.

Donner de la consistance à l'économie solidaire

La place occupée dans l'espace économique par l'économie solidaire dépendra de sa propre force économique. L'économie solidaire doit se penser comme une économie et éviter de tomber dans la facilité qui consiste à se considérer comme un secteur social ou un démembrement de l'administration publique. On doit donc, d'entrée de jeu, affirmer le rôle moteur des acteurs économiques solidaires, et particulièrement de la trilogie – épargnants, institutions financières et entreprises solidaires -, et concevoir l'appui des pouvoirs publics en fonction de la nature privée de cette économie, un appui qui devra correspondre à tout ou partie, mais pas plus, des efforts consentis par ces acteurs pour promouvoir l'intérêt général. L'appui public devra aider l'économie solidaire à réussir économiquement.

L'Europe ne s'intéresse toujours pas à cette économie qu'elle ne comprends pas et qu'elle assimile à une démarche sociale, voire, pire, humanitaire ou caritative. Pour l'heure, ce sont donc surtout les autorités publiques nationales, régionales ou locales qui cherchent à s'impliquer dans l'appui à l'économie solidaire. Il faut, là encore, penser ces implications en terme de régulation. Comme nous l'avons vu tout au long de notre réflexion, si les pouvoirs

publics veulent favoriser l'émergence d'une « société d'initiative et de solidarité », ils devront s'efforcer de conforter chez les acteurs économiques trois types de comportements :

Des comportements éthiques : les épargnants, les consommateurs, les professionnels doivent être incités à se poser la question de l'intérêt général et, notamment, doivent être incités à épargner solidairement, à consommer équitablement et à travailler éthiquement.

Un esprit d'initiative : le développement de l'économie solidaire passe par la création d'activités économiques, c'est-à-dire, en fait, par la création d'entreprises solidaires.

Un engagement local : les activités économiques et les entreprises solidaires sont le plus souvent enracinées dans des territoires.

Pour favoriser ces comportements chez les acteurs économiques, les pouvoirs publics, collectivités territoriales incluses, disposent de trois leviers, le premier permettant de mettre en place un « système financier solidaire », les deux autres permettant de favoriser son développement :

La loi et les décrets d'application : comme nous l'avons indiqué, il faut donner une identité aux acteurs solidaires, parfaire la définition de l'entreprise solidaire et proposer un statut pour les institutions financières solidaires. Puis, fort de cette reconnaissance, renforcer ou mettre en place les différents éléments du « système financier solidaire ».

La fiscalité : les impôts servent à la fois à financer les biens et services produits par le secteur public et à soutenir les personnes ou les territoires en difficulté. La fiscalité, expression de la solidarité indirecte des contribuables, l'Etat se chargeant d'organiser la solidarité, pourrait devenir un élément majeur d'une politique cherchant à promouvoir des solidarités directes entre les citoyens. En l'occurrence, la fiscalité devrait inciter les contribuables-citoyens à avoir des comportements éthiques, à prendre des initiatives économiques et à s'engager dans l'économie locale.

Les politiques publiques : Elles ont la responsabilité de la production de biens et de services publics, nous avons préféré parler de la production d'intérêt général. Cette production peut s'organiser selon différents modes et canaux, notamment par ceux imaginés et mis en œuvre par des acteurs économiques solidaires. Il y a donc à concevoir les types de contrats, assortis d'un volet financier, qui peuvent permettre aux pouvoirs publics d'optimiser la production d'intérêt général et de la rémunérer.

Il est difficile de trouver la frontière entre un propos général et peu convainquant et une argumentation opérationnelle précise qui oblige à plonger dans des réalités spécifiques, notamment celles peu attrayantes des administrations publiques françaises. De manière aussi synthétique que possible et sans chercher à reprendre les raisonnements développés au long des chapitres précédents, nous allons essayer de présenter dans les trois domaines proposés – la loi, la fiscalité et les politiques publiques - les chantiers que pourraient ouvrir les pouvoirs publics dans un dialogue avec les partenaires privés concernés pour conforter cette économie solidaire.

La loi et la création d'un système financier solidaire

Le système financier solidaire, comme nous l'avons indiqué, est composé de quatre éléments : des acteurs, des produits, des circuits et des outils, tous financiers et solidaires. Nous intéressant à un appui public, nous devons raisonner non en terme de solidarité, notion qui appartient au langage privé, mais en terme d'intérêt général dont la défense est le premier mandat de l'Etat. Et c'est l'activité économique finale, celle des entreprises qui sont les derniers bénéficiaires des financements collectés, qui détermine le caractère d'intérêt général de tout le système et de tous ses éléments.

Pour quelques domaines prioritaires – la réinsertion des personnes en difficulté, le développement des territoires marginalisés, la production de services d'intérêt général, la transformation des processus de production et des habitudes de consommation, la mise en œuvre des (autres) politiques publiques - , nous avons donné des pistes pour l'identification et la mesure de « l'intérêt général ». Nous avons indiqué qu'une typologie d'activités économiques solidaires et d'intérêt général pouvait être établie lors d'une discussion avec les administrations en charge des politiques publiques et que pour chaque type d'activités, il était possible de définir des types d'entreprises solidaires susceptibles de « produire » de l'intérêt général. Face à la typologie des activités économiques solidaires, il est possible de proposer une typologie des entreprises solidaires.

Nous avons insisté sur la réinsertion des personnes en difficulté qui correspond à un type d'activité économique qui intéresse à la fois les promoteurs des finances solidaires et les pouvoirs publics. Dans ce domaine, une démarche complète a été suivie et les questions réglées, y compris au plan législatif : la réinsertion de personnes en difficulté peut être considérée comme une « activité économique solidaire et d'intérêt général » à laquelle correspondent deux types d'« entreprises solidaires », l'entreprise créée par une personne en difficulté, c'est-à-dire par une personne sortant des minima sociaux, et l'entreprise ayant embauché le tiers de son personnel dans la catégorie des personnes en difficulté. Dans ce domaine, nous aurons donc un type d'activité économique solidaire et d'intérêt général et deux types d'entreprises solidaires, mention réinsertion des personnes en difficulté. Restera, ensuite, au fur et à mesure des demandes, à labelliser les entreprises candidates, ce qui, dans ce domaine, ne posera aucun problème d'appréciation ni de mesure puisque tous les éléments sont définis.

Nous insistons sur cette typologie double car elle est la base à partir de laquelle la reconnaissance de l'intérêt général deviendra immédiate pour tous les éléments du système financier, notamment pour les acteurs financiers solidaires : les « entreprises » seront solidaires si elles produisent des « activités d'intérêt général », les institutions financières seront solidaires si elles financent des entreprises solidaires, les produits financiers seront solidaires s'ils drainent l'épargne vers les institutions financières solidaires ou les entreprises solidaires, les épargnants seront solidaires s'ils placent leur épargne sur des produits solidaires, et ainsi de suite...

La reconnaissance par la loi d'un statut pour les acteurs financiers solidaires doit permettre de constituer les points fixes d'une économie solidaire et, parmi ces acteurs, les institutions financières solidaires et les entreprises solidaires jouent un rôle particulier.

L'entreprise solidaire a été identifiée par le législateur, mais sa définition n'est pas liée à des critères d'intérêt général, il est vrai, plus difficiles à définir et à manipuler. Cette

définition doit donc être améliorée. Dans la loi sur l'épargne salariale, le premier critère retenu, l'entreprise ne doit pas être cotée en bourse, est recevable, le deuxième critère, qui porte sur le statut de l'entreprise et les écarts de salaire, n'a pas grand chose à voir avec notre sujet, le troisième critère qui est lié au caractère réinsérant de l'entreprise est intéressant encore qu'il faudrait en rester à la définition donnée précédemment à la notion de personne en difficulté. Ce dernier critère correspond à l'un des domaines, certes important, du champ que nous proposons de retenir. Il faudrait proposer aux législateurs d'élargir le champ d'activité de l'entreprise solidaire à tous les domaines proposés et, s'il estime le champ trop vaste, de supprimer le critère qui porte sur les statuts de l'entreprise tout en gardant le critère de l'écart des salaires.

La réflexion est entière sur le statut des institutions financières solidaires, dont nous avons indiqué qu'elles étaient le véritable moteur du système mais aussi qu'elles souffraient toutes d'une précarité extrême due à la nature des tâches qu'elles assument et qui s'apparentent à des services publics. Ces institutions financières sont solidaires car elles financent des entreprises solidaires. La loi pourra fixer une proportion des financements solidaires par rapport à l'ensemble de leurs financements au-dessus de laquelle ces institutions acquièreraient un statut particulier d' « institutions financières solidaires », statut qu'elles perdraient si elles repassaient en dessous du seuil retenu.

Dans le cadre du processus législatif, une discussion devra s'engager sur les avantages fiscaux ou autres qui seront consentis aux titulaires des deux statuts ainsi définis. Une loi portant sur ces deux éléments serait un appui déterminant pour la formalisation d'un système financier solidaire et pour la pérennité de ses acteurs principaux, cette garantie de pérennité ne valant que si les acteurs concernés continuent à produire de l'intérêt général dans les conditions et les proportions que la loi retiendrait.

Il revient, bien évidemment, aux acteurs privés, et particulièrement aux institutions financières solidaires, de mettre en place les différents éléments du système financier solidaire. Beaucoup de ces éléments sont d'ailleurs déjà bien en place. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué, l'interface avec les pouvoirs publics est déterminante dès lors qu'une participation de l'Etat est requise et un travail interministériel nécessaire.

Une délégation interministérielle pourrait animer l'établissement de la double typologie « types d'activités économiques d'intérêt général et types d'entreprises solidaires » qui est, disons le une fois encore, la fondation sur laquelle repose tout le système et sans laquelle aucune architecture ne pourra avoir de stabilité. La délégation interministérielle devra négocier avec chaque administration et service responsable des politiques publiques les activités et les profils d'entreprises. Elle devra aussi proposer les modalités de labellisation pour chacune des catégories d'entreprises solidaires et, le cas échéant, organiser les exercices de labellisation.

La fiscalité et le développement d'une société solidaire

En payant ses impôts, le contribuable permet à l'Etat de remplir un double rôle, celui de la production des biens publics et celui de la redistribution de la richesse nationale vers les personnes, les régions ou les secteurs économiques en difficulté. Dans les deux cas, le contribuable s'acquitte de son devoir fiscal de manière solidaire puisqu'il participe à la dépense nationale en fonction de ses ressources et non en fonction des services dont il

bénéficie ou bénéficiera lui-même directement, comme lorsqu'il achète un bien ou un service privés sur le marché.

Les débats sur le financement de l'activité publique sont toujours sensibles. La discussion porte sur la nécessité de certains biens publics et sur leur possible remplacement par des biens privés plus ou moins équivalents. Elle porte sur la privatisation, qui signifie pour l'utilisateur la transformation de biens publics en biens privés, ce qui socialement n'est bien évidemment pas neutre. Elle porte sur l'évolution dans le financement des biens publics : par le contribuable et l'impôt ou par l'utilisateur et l'achat des services publics ? Et, si c'est par l'impôt, par une aide aux producteurs du service ou par une aide aux consommateurs ?... Ces débats nous intéressent car, derrière l'entreprise solidaire ou même l'entreprise citoyenne, pour reprendre ces deux notions que nous avons retenues, il y a l'idée que l'on peut produire de l'intérêt général par une voie privée à condition de susciter chez les acteurs économiques des comportements citoyens (ou éthiques ou solidaires ou responsables...). Si nous retenons l'idée qu'il est possible de définir une entreprise solidaire en fonction d'une capacité à produire de l'intérêt général, nous devons dire comment une partie du financement public, certainement une partie très modeste, va pouvoir permettre aux « entreprises solidaires » de travailler efficacement et à la collectivité d'en tirer un bénéfice bien supérieur à sa participation financière. Là s'introduit le débat sur les politiques de régulation de l'Etat, politiques qui s'appuient classiquement sur sa capacité à légiférer et à réglementer, nous venons de le voir, mais aussi sur sa capacité à orienter les financements publics. Nous le verrons dans le paragraphe suivant sur les politiques publiques.

Revenons au débat sur la fiscalité et sur la manière dont les citoyens-contribuables ou les entreprises sont sollicités par l'Etat et la direction générale des impôts et revenons au devoir fiscal des contribuables considéré comme un devoir de solidarité des citoyens, un euphémisme pour le. Pour développer une « société d'initiative et de solidarité », il conviendrait de substituer des solidarités directes dans lesquelles pourraient s'engager les citoyens à la solidarité indirecte exercée par les pouvoirs publics et vécu par les contribuables comme un simple devoir fiscal. Il ne s'agit pas de proposer la mise sur pied d'une nouvelle politique sociale mais bien au contraire de traiter par une action économique d'un type particulier les déficits de solidarité qui existent dans la société. Il s'agit bien de lier solidarité et esprit d'initiative puisque l'action solidaire s'exprimera par des créations d'entreprises, qui pour être solidaires, n'en sont pas moins des entreprises qui doivent produire des biens ou des services et se faire une place sur le marché. Pour bien faire et éviter un gonflement des besoins de financements publics, il faudra lier les avantages fiscaux à des économies de dépenses publiques et on pourra proposer une réorientation des budgets des administrations. L'exemple de la réinsertion des personnes en difficulté illustre cette démarche : un chômeur coûte, dit-on, à l'Etat 120000 F/an, sans compter le manque à gagner du à l'inactivité économique et à la non participation aux dépenses collectives. Un tel budget est mieux employé dans la réinsertion des personnes que dans le versement de primes sans espoir de retour à une activité professionnelle.

Pourquoi ne pas imaginer une assiette de solidarités, comme l'on parle d'une assiette fiscale, et proposer au contribuable, pour une partie modeste de cette assiette, d'opter pour des solidarités directes. Ce qui existe pour les dons aux associations d'utilité publique devrait être élargi, sous des formes adaptées, aux appuis financiers consentis par des épargnants aux entreprises solidaires. Les avantages fiscaux accordés aux contribuables engagés dans des solidarités directes, soit par des dons soit par l'une des formes d'épargne solidaire pourraient être regroupés dans un volet cohérent et simple de notre fiscalité.

L'existence d'un « système financier solidaire », et particulièrement d'un éventail d'« institutions financières solidaires », qui « médiatisent » les relations économiques entre épargnants et entrepreneurs solidaires, et d'une palette de « produits financiers solidaires », donnent toute possibilité aux contribuables-citoyens de choisir d'engager leur épargne et, le cas échéant, de s'engager eux-mêmes de différentes manières et dans différents domaines d'une économie solidaire. Les handicaps financiers des placements ou des investissements solidaires, qui sont aujourd'hui totalement pris en charge par les épargnants solidaires, pourraient ainsi être partiellement compensés par des avantages fiscaux adaptés aux différents types de produits financiers solidaires.

Des discussions ont été engagées avec le ministère des finances pour introduire dans la Loi de finance différentes mesures allant dans cette direction. Elles devraient aboutir en 2001 pour ce qui concerne les prises de participation dans le capital des « entreprises solidaires » (telles que celles-ci sont définies dans la Loi sur l'épargne salariale). Un amendement proposerait aux parlementaires de voter une déduction fiscale correspondant au quart des crédits engagés dans de telles prises de participation jusqu'à un plafond encore à définir.

D'autres mesures concernant d'autres produits financiers, comme les comptes à terme, devraient inciter les contribuables à s'engager dans l'épargne solidaire et, à travers elle, dans le développement d'une économie solidaire.

A terme, et si possible à un terme rapproché, ce volet cohérent de la fiscalité portant sur les différents éléments du système financier solidaire devrait être proposé aux parlementaires ou par les parlementaires, puis voté et inscrit dans une prochaine Loi de finance.

Les politiques publiques et le développement des entreprises solidaires

Nous avons insisté sur la physionomie du système financier solidaire et sur la manière dont celui-ci pouvait soutenir la création d'entreprises solidaires engagées dans la production d'activités économiques solidaires. Nous avons signalé l'importance de la détermination de ces activités économiques solidaires et des profils d'entreprises solidaires qui pouvaient correspondre à chacune de ces activités et dit qu'il revenait aux administrations, dans un cadre interministériel et en relation avec les représentants des secteurs concernés de l'économie solidaire, de procéder à cette détermination et de mettre au point les procédures de labellisation des entreprises candidates au statut d'entreprises solidaires.

Pour faciliter la création et le développement d'entreprises solidaires pour chacune des activités économiques solidaires identifiées, l'existence et la pérennité des « institutions financières solidaires » sont déterminantes. Une attention particulière doit être portée aux conditions de travail de ces institutions dont nous avons indiqué à la fois la logique privée de leur fonctionnement et les grandes difficultés à équilibrer leurs comptes sur le marché vues les caractéristiques des entreprises solidaires qu'elles aident à naître et à se développer. Cet accompagnement doit être considéré comme une tâche de service publique et soutenue comme telle, même si, pour éviter les rentes de situation et garder la logique d'un fonctionnement privé et encourager l'esprit d'initiative des responsables de ces institutions, le financement de ces services doit être imaginé au vu des actes d'accompagnement et de leurs résultats. Pour développer un secteur économique solidaire pour chacune des activités

économiques solidaires, les pouvoirs publics doivent encourager et appuyer les institutions financières solidaires qui interviennent dans le domaine concerné. Un dialogue doit être organisé entre les pouvoirs publics et ces institutions pour régulièrement faire le point sur la manière dont la politique publique et l'action privée se complètent, s'épaulent et, en définitive, promeuvent de concert l'initiative et la solidarité.

Ce travail commun entre pouvoirs publics et acteurs privés doit donc se définir et se mettre en œuvre pour chacune des « activités économiques solidaires ». Ces négociations gagneront en efficacité lorsqu'une instance interministérielle, nous avons parlé d'une délégation, rattachée directement à un membre du gouvernement ou au Premier ministre lui-même, sera pleinement mandatée pour les organiser. Sans anticiper sur les résultats d'un partenariat plus formalisé, quelques exemples peuvent illustrer l'intérêt de la démarche proposée.

L'aménagement du territoire et le développement local : la démarche nationale que nous avons proposée peut être reprise à l'échelle régionale, départementale ou municipale, voire pour des territoires plus spécifiques. La création ou le développement d'institutions financières régionales ou locales sera la clé du développement d'entreprises solidaires dans un espace délimité, qui peut correspondre à un territoire en difficulté, et alors bénéficier d'appuis spécifiques nationaux ou/et européens, comme nous l'avons proposé précédemment, ou du territoire d'une collectivité territoriale, et alors bénéficier des politiques conduites par celle-ci. L'exemple du Nord-Pas-de-Calais qui a promu à la fois une société de capital-risque et une caisse solidaire, illustre cette approche régionale qui pourrait être développée par les autres régions voire par d'autres types de collectivités territoriales.

Il y a là aussi bien du côté de l'Etat, et de sa politique d'aménagement du territoire, du côté des collectivités territoriales et de leurs politiques d'appui au développement économique et sociale, et du côté des acteurs économiques solidaires un champ très considérable de développement.

L'emploi et les affaires sociales : C'est dans ce domaine que les activités économiques solidaires et les entreprises solidaires se sont d'abord développées. C'est d'ailleurs pour l'heure le seul domaine que le législateur a retenu dans sa définition de l'entreprise solidaire. Cette reconnaissance est le résultat de vingt ans de travail et de discussion autour de la « réinsertion sociale par l'activité économique ». Résultat : nous disposons d'un cadre qui a permis le développement d'une dynamique efficace, mais le mouvement gagnerait à poursuivre son organisation et notamment à veiller à la capacité de travail des institutions financières solidaires qui restent fragiles. Dans le domaine des affaires sociales, et notamment celui de la production des services de proximité, nous avons assisté depuis des décennies à un très fort développement du secteur associatif ? Ce mouvement est partie prenante du développement solidaire, mais le financement de ce secteur reste pour l'essentiel à base de subventions publiques ou de dons privés humanitaires. Une réflexion pourrait s'engager sur les perspectives et les conditions de développement d'entreprises solidaires orientées vers la production des services sociaux.

L'environnement et le développement durable : Les institutions solidaires développent des appuis dans ce domaine où des entrepreneurs proposent des activités économiques. Ces activités sont le plus souvent liées à des productions de produits considérés comme favorables au développement durable : matériels utilisant de

l'énergie solaire ou éolienne, produits alimentaires biologiques. Il y a néanmoins un déficit de discussion avec les autorités qui ont la responsabilité de la politique publique dans ce domaine, discussion qui permettraient de déterminer, non pas des objets solidaires, ce qui n'a pas de sens économique, mais bien des activités économiques et le profil des entreprises que l'on pourrait considérer comme solidaires. Nous avons mentionné plusieurs pistes d'activités économiques solidaires : le secteur du conseil permettant d'aider les particuliers ou les entreprises à faire évoluer leurs habitudes de consommation ou leurs processus de production, le secteur des entreprises qui transforment leurs processus de production pour améliorer leurs performances environnementales et qui, pendant la période de transformation, pourraient être considérée comme des entreprises solidaires, le secteur de l'identification et de la diffusion de produits incorporant de la valeur environnementale, comme les produits biologiques ou les produits éco-labellisés.

La coopération internationale : le commerce équitable est mal soutenu en France. Le partenariat entre les acteurs privés et les pouvoirs publics n'a pas été négocié en terme d'activités économiques solidaires, d'entreprises solidaires et d'institutions financières solidaires. Les deux filières du commerce équitables, celles des magasins du monde et celle de la labellisation des produits, pourraient chacune se positionner par rapport à ces notions : les magasins du monde pourraient être considérés comme des entreprises solidaires, des institutions financières solidaires pourraient s'intéresser au financement des avances aux producteurs et des primes de développement, les pouvoirs publics contribuer au financement d'un fonds de solidarité permettant de mixer les crédits de l'épargne solidaire et participer au financement des campagnes de promotion des produits labellisés. Le changement d'échelle du Si le commerce équitable doit changer d'échelle, cela suppose que de telles discussions s'engagent.

La démarche et les discussions avec les pouvoirs publics pourraient ainsi s'engager dans tous les domaines correspondant à des politiques publiques. Il y a lieu néanmoins d'être réaliste, le changement d'échelle des finances solidaires et avec elles de l'ensemble de l'économie solidaire ne pourra se faire que progressivement. Il y faut de la méthode des deux côtés, privé et public. Le renforcement des acteurs collectifs, du côté privé, tout comme l'organisation interministérielle, du côté public, sont nécessaires pour pouvoir réellement progresser, véritablement changer d'échelle et créer une économie dont l'objectif explicite serait bien de contribuer à l'affirmation d'une société d'initiative et de solidarité et d'un développement durable.

Conclusion

... bon, et maintenant, au boulot !

Au lendemain de la réunion du G8 et de la grande manifestation des mouvements anti-mondialisation libérale de Gènes, chaque responsable nous a gratifié d'une longue analyse, d'un petit commentaire ou d'un bon mot. Un ministre français a parlé d'un « mai 68 planétaire ». Même si en un tiers de siècle nous avons changé de monde et de génération, et si nous savons bien que l'histoire ne bégaye pas, on pourrait trouver en effet quelques points communs... « Une fraction importante de l'humanité peut en effet imaginer qu'elle vit déjà dans le meilleur des systèmes économiques – l'économie de marché capitaliste – et dans le meilleur des systèmes politiques – la démocratie représentative. Si le meilleur qui puisse émerger de deux mille cinq cent ans de pensée politique et économique produit le pire pour la vie d'une proportion impressionnante de l'humanité, cela achève de détruire les espérances nées du siècle des Lumières... Aussi, au-delà même des souffrances engendrées par les formes actuelles du développement économique, c'est la croyance entretenue qu'il n'est pas d'autres formes pensables qui est proprement inhumaine », (Jacques Généreux, *Manifeste pour l'économie humaine*, texte de lancement du « Forum mondial pour l'économie humaine »).

La jeunesse de 1968 - celle de Paris, de Berlin, de Mexico... - et la jeunesse de 2001 – celle de Seattle, de Porto-Alègre, de Gènes... - ont au moins en commun de refuser cette interdiction concrète formulée par les aînés de penser un autre avenir que celui qui est, dit-on, inscrit dans le logiciel de l'histoire, dans les gènes du système économique et dans la pensée unique. Une société qui ne peut plus rêver au paradis terrestre ou au grand soir, alors même qu'elle laisse sur le bas-côté plus de la moitié de ses membres et qu'elle détruit le patrimoine commun, est en effet inhumaine. Mais ce rêve lointain ne doit pas faire oublier un principe de réalité. Le mouvement citoyen, cet accès d'éthique dont nous avons vu certaines manifestations dans le champ économique, s'il ne veut pas tourner à l'esthétisme, au terrorisme ou à la reddition individuelle, qui correspondent à trois formes d'impuissance, s'il ne veut pas rester confiné à la périphérie du système où, à la satisfaction générale, il annoncerait sans conséquence l'enfer ou le paradis terrestre, la fin du monde ou le grand soir, doit embrayer sur le moteur central qui imprime à l'histoire sa dynamique. Le mouvement citoyen doit s'intéresser à l'économie et il doit le faire aussi bien là où les responsables négocient ou pourraient négocier le cadre macroéconomique que là où les épargnants, les investisseurs, les producteurs, les consommateurs et tous les acteurs économiques pratiquent l'économie concrète, la microéconomie.

Si un mai planétaire se prépare, alors le mouvement citoyen doit tirer des leçons du mai 68, et porter une attention particulière à ce qui peut être considéré comme le grand vide de 68, une interrogation sur l'évolution de l'économie et, particulièrement, de la microéconomie. Si le mouvement citoyen n'a rien de nouveau à dire à ce niveau, si l'éthique n'arrive pas à pénétrer dans ce que nous avons appelé le moteur central et à inspirer les comportements des acteurs économiques, alors le mouvement n'aura aucune prise sur la manière dont se construit ce que F. Braudel a appelé la « civilisation matérielle », et, sans doute, au point où nous en sommes aujourd'hui de l'histoire, aucune prise sur ses parties

aériennes, sur la civilisation mondiale qui n'est que le prolongement et l'épanouissement de cette civilisation matérielle.

La vieille économie nous entraîne vers des fractures sociales et des dégradations environnementales irréversibles. Nous voulons un développement durable qui n'est rien d'autre que la manifestation d'une solidarité exprimée à l'égard des générations futures à qui nous devons léguer un patrimoine au moins égal à celui que nous avons reçu de nos pères. Faute de quoi, les générations futures, qui seront plus nombreuses que nous, n'auront plus rien à exploiter et à faire fructifier.

Le discours sur l'évolution du mouvement historique doit nécessairement donner une place centrale à une pensée économique responsable, une pensée économique qui pose la question de l'intérêt général avant de poser la question de l'efficacité économique d'une catégorie de compétiteurs. Cette pensée doit proposer les voies et moyens de la promotion d'une économie citoyenne. Ce mouvement de la vieille économie vers l'économie citoyenne doit être double : le mouvement de l'entreprise vers l'entreprise citoyenne et la création de l'entreprise solidaire.

La conjonction de forces citoyennes s'exprimant par la consommation, par l'actionnariat et, bien sûr, par une action renouvelée de l'Etat, peut faire évoluer le cahier des charges du management d'entreprise et du traditionnel rapport capital-travail et contribuer à orienter cette dynamique vers la production d'externalités positives, vers une production d'intérêt général. Nous avons présenté ces forces citoyennes qui contribuent à l'évolution de l'entreprise conventionnelle vers l'entreprise citoyenne.

Mais à côté de l'entreprise citoyenne, il y a place pour une entreprise solidaire dont l'objectif est plus ambitieux en terme d'intérêt général et qui concerne des domaines bien définis qui n'intéressent pas l'entreprise conventionnelle et qui peuvent d'ailleurs dans certains pays couvrir l'essentiel des activités économiques. Nous avons vu comment des pionniers de cette économie solidaire ont accumulé des expériences et comment, une fois ces références reconnues, un changement d'échelle pourrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat négocié avec les pouvoirs publics.

Nous ne pouvons sans doute plus nous permettre des ruptures qui laisseraient dans le vide des sociétés qui ont perdu la capacité d'assurer leur propre subsistance. Si l'on veut éviter des drames planétaires futurs, cette capacité devra être en partie récupérée. De même que les hôpitaux doivent être dotés de groupes électrogènes, les sociétés doivent garder, outre une défense nationale, une bonne dose d'économie territoriale, une capacité économique à assumer les fonctions vitales en cas d'éclatement de l'économie-monde. Un tel éclatement serait aujourd'hui catastrophique, il n'est donc pas responsable d'imaginer l'avenir autrement que par des mouvements et des évolutions de l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire par des pressions déterminées d'un mouvement social interagissant avec les forces économiques et par l'action d'un mouvement citoyen porteur de l'intérêt général et de la volonté de construire une société d'initiative et de solidarité.